

D 50

Les Augustines

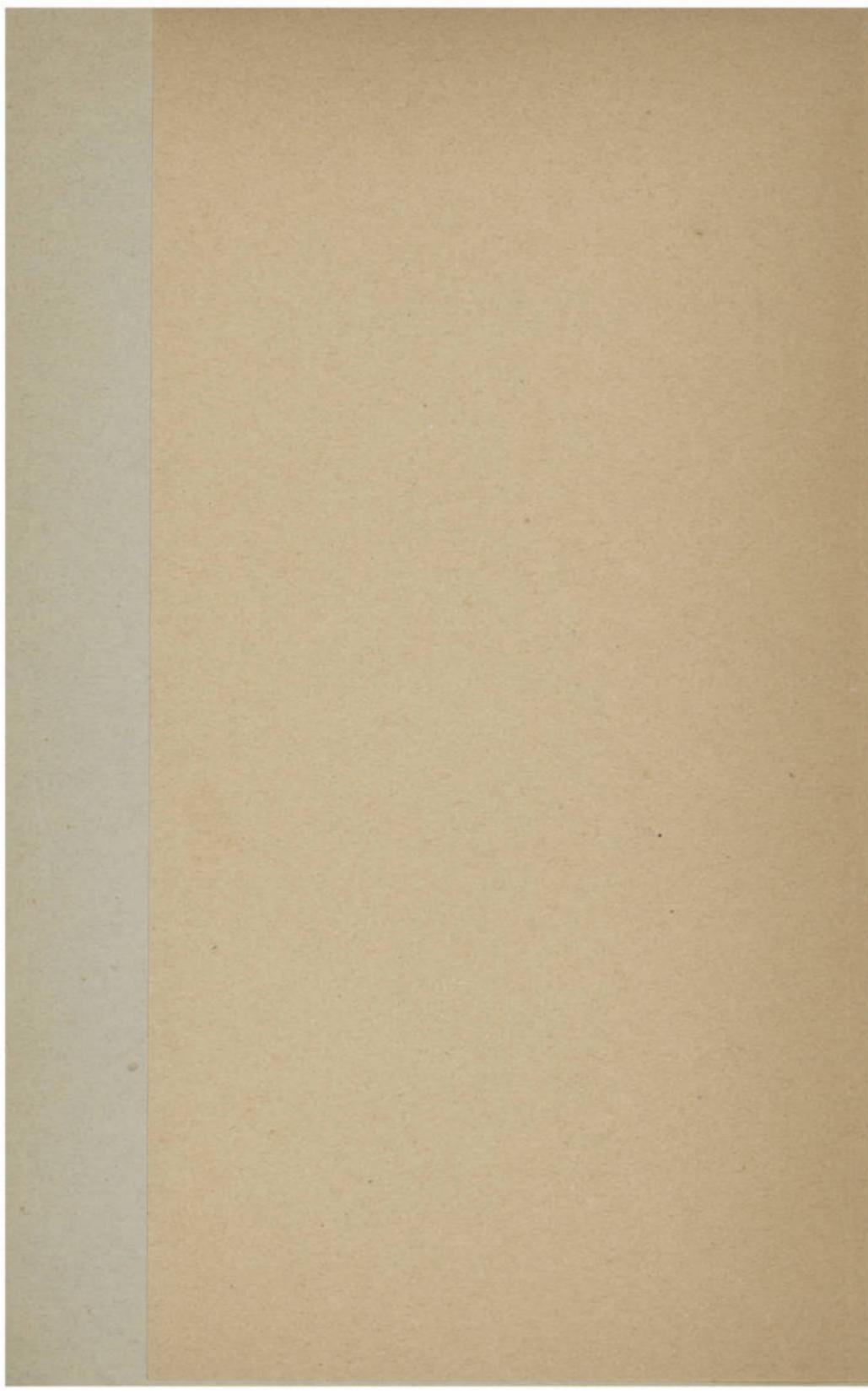
de Cambrai



LES ORDRES RELIGIEUX

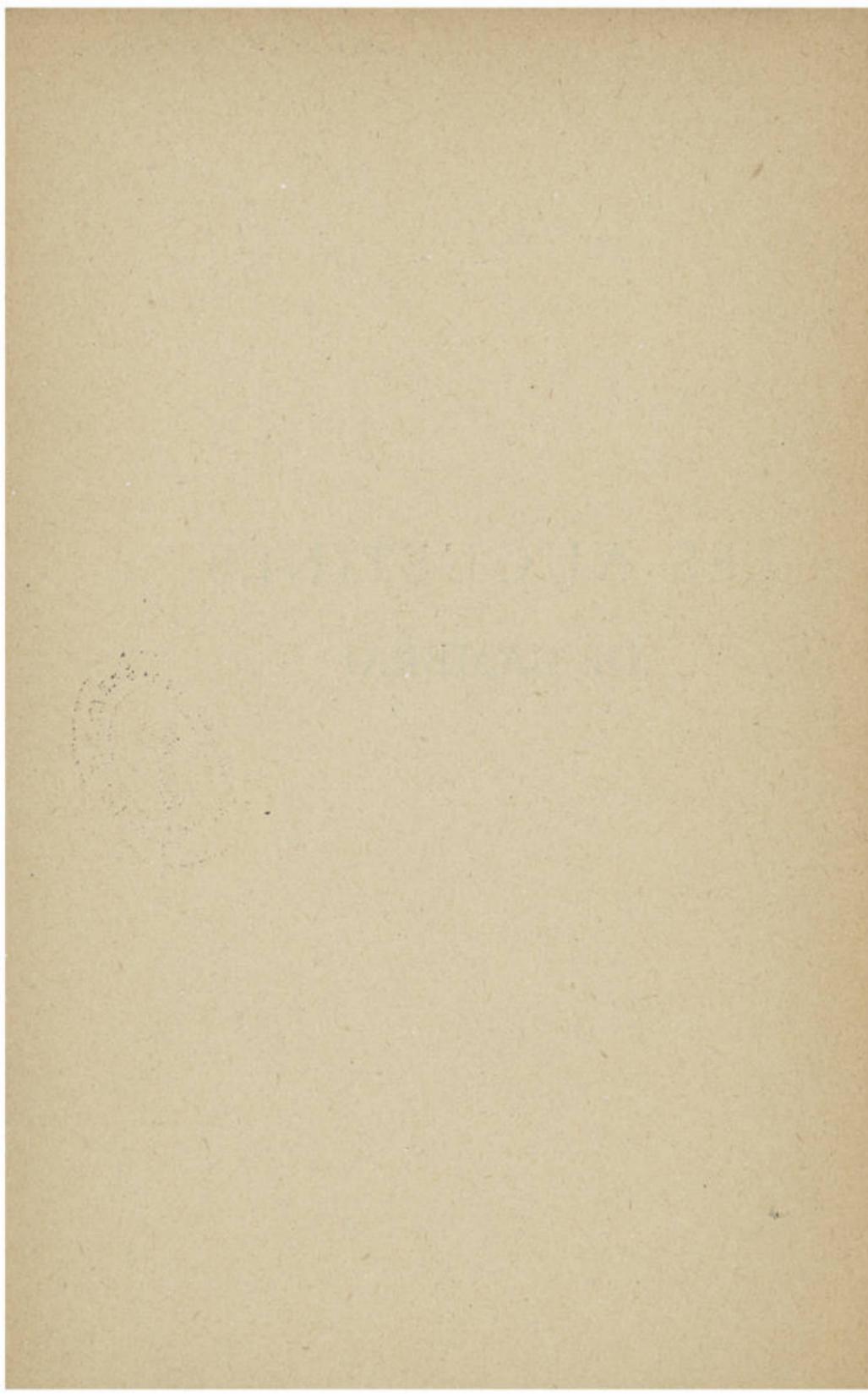
LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS

3^e Edition



Don André Caudron

LES AUGUSTINES
DE CAMBRAI



D 30





FONDATION DE L'HOSPICE COMTESSE A LILLE (1236).

Cette vaste composition d'histoire, dont le peintre est inconnu, porte la date de 1632. Ancien retable ou ex-voto, elle est aujourd'hui conservée à Lille, dans la chapelle de l'hôpital de la Charité, tenu par les Augustines de Cambrai. Elle groupe, autour de Notre-Dame en robe blanche et manteau bleu, les comtesses Jeanne et Marguerite de Flandre : la première tient une maquette de l'hôpital Saint-Sauveur qu'elle a doté en 1216. A côté d'elle et debout, saint Augustin avec les frères et le maître de la communauté. En face sont agenouillées les sœurs Augustines avec leur prieure et leur patronne sainte Elisabeth. Le fond du tableau permet de reconstituer une ancienne salle d'hôpital, avec ses fenêtres ogivales surplombant un allignement de lits séparés par des stalles de bois peint. Derrière la comtesse Jeanne, l'artiste a écrit ces mots : « Dame Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille de Baudouin empereur de Constantinople, épouse de Thomas de Savoie et auparavant de Ferdinand, fils du roi de Portugal, fonda cest Hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, de l'ordre de saint Augustin, à Lille, en l'an 1236, et mourut sans enfants en l'an 1244. Requiescat in pace. Fait en l'an 1632. »

- 6 FEV. 2020

IRHIS - Lille
IRHIS - C 32623

LES ORDRES RELIGIEUX

Lucien DETREZ

DIRECTEUR DE *La Semaine Religieuse*
AUMÔNIER DE L'HÔPITAL ST-SAUVEUR A LILLE

LES AUGUSTINES
DE CAMBRAI

PRÉFACE

DE S. G. Mgr CHOLLET, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI



PARIS
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1924

IMPRIMATUR :

Cameraci, die 12^a Julii 1924.

† J.-A. CHOLLET,

Archiepiscopus Cameracensis.

DÉCLARATION

Conformément au décret d'Urbain VIII, nous déclarons qu'en employant les qualifications de saint, de martyr, de confesseur, nous n'avons fait que suivre la manière ordinaire reçue parmi les fidèles, sans vouloir prévenir le jugement officiel de l'Église, à qui seule appartient le droit de décerner ces titres dans leur sens véritable et complet.

PRÉFACE

Monsieur l'Aumônier,

J'ai lu avec un très vif intérêt les pages que vous venez d'écrire sur *Les Augustines de Cambrai*. En retraçant leur histoire, trop brièvement à votre gré, c'est cependant l'histoire même de la Charité dans la Flandre et le Hainaut depuis le xi^e siècle jusqu'à nos jours que vous avez retracée. Pour le faire, vous vous êtes essayé à ce style simple et uni qui convient à l'historien. Le poète que vous êtes s'est volontairement interdit toutes les images et les ornements qui pourraient le faire soupçonner d'embellir les faits. Vous ne vous êtes préoccupé que de les bien connaître et vous les montrez tels que les révèlent « les documents poudreux qui dorment dans les vieux chartiers. »

Aussi bien se suffisaient-ils à eux-mêmes. Les mots ne pouvaient rien ajouter à leur éloquence. Quoi de plus émouvant en effet que l'activité charitable déployée par les sœurs Augustines au cours de notre histoire mouvementée, à Cambrai et au Cateau, à Bourbourg et à Cassel, à Lille, à Comines, à Roubaix, à Seclin, ailleurs encore? On les appelle au secours de toutes les misères. Elles soignent les lépreux dans les maladreries, les pestiférés dans les cabanons dressés en toute hâte

pour les recevoir; elles se rendent auprès des malades à domicile; elles accueillent les soldats de toute nation que les batailles font affluer dans leurs hôpitaux; elles viennent en aide aux bourgeois déchus; elles donnent l'instruction aux enfants. Aucune nécessité n'étonne leur charité merveilleusement souple; aucune traverse ne les déconcerte. Elles voient souvent leurs hôpitaux renversés par la guerre, pillés au passage des armées, détruits par l'incendie. Elles travaillent aussitôt à relever les ruines et, avant même de les avoir mises debout, elles ont recommencé leur œuvre de dévouement.

Parmi tant de travaux et d'occupations extérieures, elles continuent de suivre avec exactitude cette Règle de saint Augustin, admirable monument de sagesse et de piété « qui semble avoir dans sa destinée quelque chose des œuvres de Dieu » et qui leur permet de se sanctifier pour sanctifier les autres. Vous tracez, dans un de vos chapitres, de leur vie, de l'ordonnance des hôpitaux dirigés par elles, des soins divers qui leur incombent, un tableau précis et varié qui est une saisissante image de ce qu'elles sont, et qui révèle le secret de l'influence qu'elles ont exercée.

Comment s'étonner après cela du témoignage d'admiration que n'ont cessé de leur rendre ceux qui ont été témoins de leur action? Elles le méritaient par la générosité de leur dévouement et l'ardeur de leur foi. Quand vint la tourmente révolutionnaire, elles surent se montrer héroïquement fidèles à leur devoir de religieuses et d'hospitalières. Tant qu'elles le purent, elles continuèrent, même sous l'habit séculier, dans leurs maisons au nom paganisé, leur œuvre de bienfaisance.

Elles ne trahirent ni leur Dieu ni leurs vœux de religion. Quelques-unes, — et cette gloire sanglante était bien due à la congrégation, — payèrent de leur vie leur attachement inviolable à l'Église. Les autres durent subir les tristesses de l'exil; elles en revinrent, au premier moment favorable, pour reprendre leur mission séculaire.

C'est alors qu'il apparut que le bien gagnerait à l'unification des maisons jusque-là restées indépendantes. A vrai dire, elles y marchaient par l'unité d'esprit et d'action qui n'avait cessé, en vertu de je ne sais quelle harmonie spontanée, de les animer. L'œuvre n'en demeurait pas moins délicate. Mais la Providence en avait ménagé l'ouvrière sage et ferme, résolue et patiente, dans Mère Monique et, grâce au bon esprit qui distinguait la plupart des religieuses, l'union se fit malgré et à travers les épreuves que Dieu laissa tomber encore sur la congrégation. Les guerres de 1870 et de 1914 ont, depuis lors, fourni la preuve que les Augustines d'aujourd'hui étaient dignes de celles d'autrefois, plus sûres seulement du caractère propre de leur Institut et plus fortes de leur union désormais établie.

Les voilà donc maintenant préparées à souhait pour l'œuvre qu'il plaira à Dieu de leur réserver. Elles possèdent une tradition vieille de dix siècles; le temps et les choses leur ont marqué la forme de leur apostolat charitable. Une Règle plus précise et plus nette, sans altérer l'esprit augustinien qui a fait leur force, est venue leur assurer la direction et le stimulant nécessaires au progrès, qui est la loi des sociétés comme des individus. Guidées par leur glorieux passé, saintement forcées de lui être fidèles, convaincues par l'exemple de

leurs devancières qu'elles font œuvre utile, elles peuvent aller avec confiance porter leur blanc costume partout où on les appellera. Comme vous l'écrivez, « elles méritent d'autres et plus radieux lendemains ». Votre livre, Monsieur l'aumônier, en leur révélant à elles-mêmes ce qu'elles furent, en leur donnant une conscience plus vive de leur mission, aura grandement aidé à les en rendre plus dignes encore. Permettez à l'archevêque de Cambrai de vous en remercier. Vous lui donnez l'espoir plus ferme que le « joyau cambrésien » de cette chère Congrégation deviendra toujours plus brillant et plus beau.

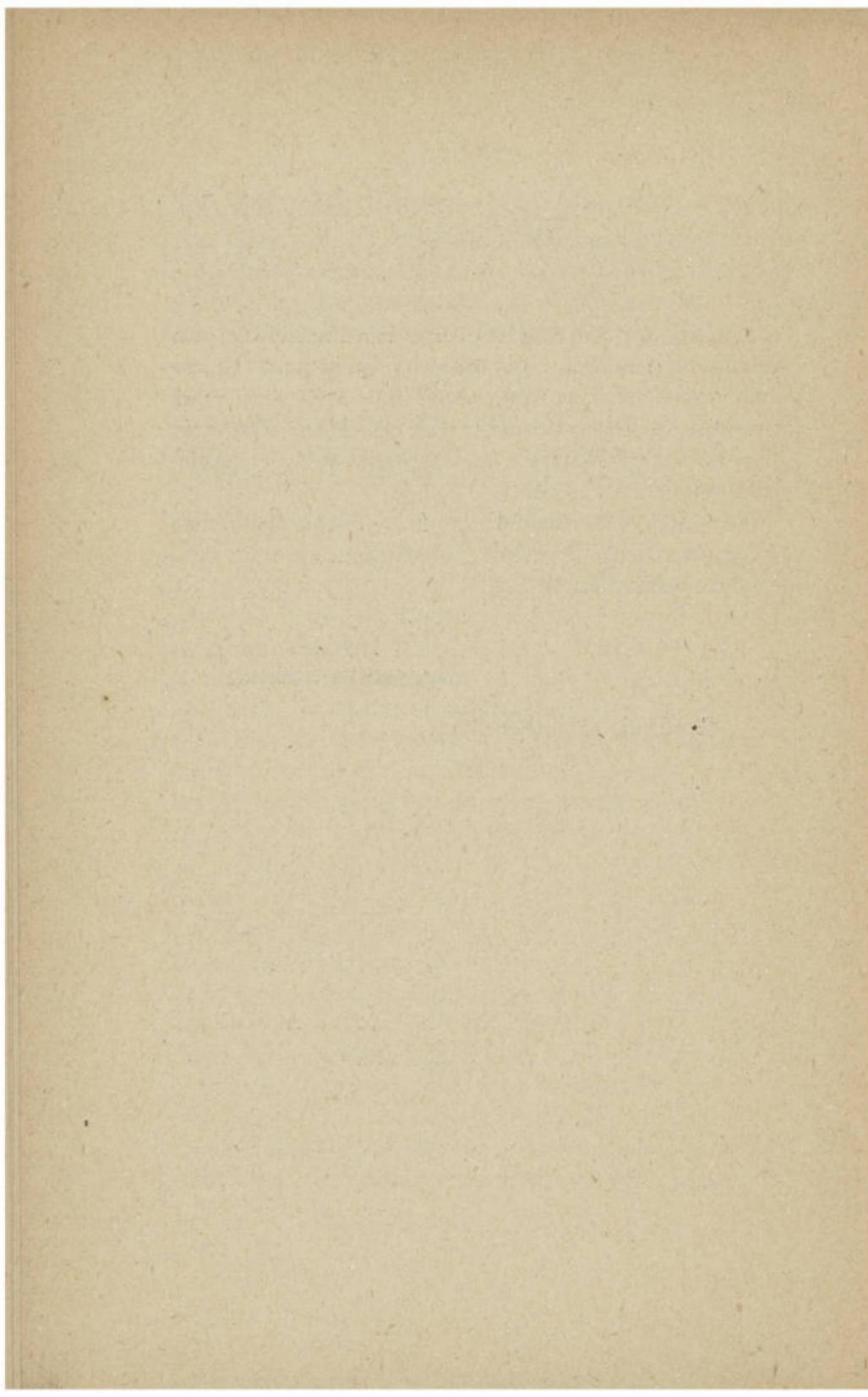
Laissez-moi donc, avec vous, exprimer ici le désir que de nombreuses vocations ne tardent pas à venir grossir les rangs, hélas ! trop clairsemés encore des Augustines. Vous rapportez que « leur vie d'abnégation et de dévouement à Comtesse entraînait bon nombre de jeunes filles à suivre leur exemple. » Puisse le même fait se reproduire en nos temps calamiteux encore ! Nous ne cessons pas d'avoir besoin de ces âmes qui se consacrent à faire apparaître au monde le visage séduisant de la charité chrétienne. Si la lèpre ne fait plus de ravages parmi nous, si la peste ou le choléra nous menacent moins, les formes ne manquent pas de la souffrance humaine. Or tout devient officiel et mercenaire dans nos hôpitaux ; le cœur en est de plus en plus absent et il fait plus triste et plus froid dans les salles où viennent échouer en nombre croissant les épaves de la vie moderne aussi lamentables que celles d'autrefois. On y réclame encore le dévouement désintéressé, la pitié sincère de la sœur qui voit dans les malades et les opérés les membres souffrants du Dieu

qu'elle a choisi pour époux. Quelle mission plus attirante pour la jeune fille qui aspire à la vie religieuse? D'autant que ces soins extérieurs ne risquent pas de laisser sans satisfaction les ardeurs les plus pures. Chez l'Augustine, la contemplation s'unit à l'activité en un mélange harmonieux et toujours maintenu. Et ne savons-nous pas que Jésus avait une préférence pour la maison de Béthanie où, tandis que Marie s'arrêtait pour l'écouter, Marthe, ne songeant qu'à le servir, s'empressait au travail?

Avec mes félicitations et mes encouragements, agréez, Monsieur l'aumônier, l'assurance de mon cordial dévouement en N.-S.

† JEAN,
Archevêque de Cambrai.

Cambrai, 12 juillet 1924.



INTRODUCTION

N'est-elle pas revêtue d'un charme tout antique, la douce légende qui courait notre Flandre il y a sept-cents ans? Après avoir fondé tant d'hôpitaux confiés aux sœurs Augustines, Jeanne et Marguerite, nos « bonnes Comtesses », voulaient que les malades guéris fussent reconduits, — comme on eût fait pour le Christ lui-même, — sur une mule ferrée d'argent¹.

Touchante vénération du Maître en la personne du malheureux gisant dans nos hôtels-Dieu! Ce beau sentiment reste, après tant de siècles, le noble et fidèle héritage des Augustines qui gardent encore aujourd'hui la plupart de nos vieilles fondations. C'est leur Ordre vénérable que nous avons rêvé de faire revivre. Pour la première fois leur histoire en est écrite. Elle remplirait de nombreux in-folio. Elle se trouve bien étriquée en ces modestes pages. Inséparable de l'histoire de la Flandre et du Hainaut, elle repose sur un nombre incalculable de chartes précieuses qui lui donnent leur séculaire autorité, de ces chartes dont Mabillon² disait que, « sans elles, les grands monuments historiques dont s'enorgueillit la France n'offriraient plus que des séries incohérentes de noms et de faits, squelettes nus et décharnés... A l'aide des archives, ajoutait-il, les familles reconstituent leur filiation, leur origine, les institutions civiles et religieuses reforment leurs annales.»

Tel est l'humble essai que nous avons tenté. Chacune de ces pages laisse entrevoir une ample moisson de documents poudreux qui dorment dans les vieux chartriers de chez nous : leur antiquité, leur richesse, leur intérêt paléographique, historique sont

1. Cf. *Revue du Nord*, 1835. M. de Rosny rapporte cette légende qui se lisait naguère sur une pierre de l'hospice de Seclin.

2. Dans son fameux ouvrage *De re diplomatica* (1681).

hors de pair. Hors de pair aussi leur valeur apologétique. Ne sont-ils pas le plus éloquent hommage qui puisse être rendu aux actes d'obscur dévouement, d'abnégation latente, de perpétuel sacrifice dont nos Sœurs Hospitalières ont rempli l'histoire locale? Chez nous, dès le plus lointain Moyen Age a régné, par elles, cet esprit de charité chrétienne qui suscita la solidarité sociale et communale dont notre siècle est si fier et dont il croit avoir inventé la formule. Les annales de nos vieilles fondations charitables de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, ainsi que l'écrivait un jour un de nos savants, «ne sont pas moins intéressantes, si on pouvait les recueillir et les grouper, que celles des soixante champs de bataille dispersés sur le sol de notre région³.»

Puisse surtout notre travail semer, en notre siècle trop épris d'égoïsme et de progrès matériel, l'esprit de charité qui animait nos pères, ressusciter l'âme par laquelle nos fondations pieuses du Moyen Age ont survécu aux guerres continuelles, aux changements de domination, à toutes les vicissitudes qui agitèrent la Flandre plus qu'aucun pays d'Europe. De ces siècles d'histoire se dégage au moins le grand enseignement qui reste écrit dans les salles d'hôpital où la croix protège encore le lit du pauvre, où se voit le spectacle le plus touchant : l'irrésistible ascendant du sacrifice et de l'expiation, le perpétuel échange entre la souffrance et le dévouement. Est-il encore des âmes pour comprendre le mystérieux et divin langage qui endort la douleur et qui sait adoucir la mort? Nos hôpitaux manquent de vocations suffisantes. Les deux évangéliques figures de Marthe et de Marie ne sont-elles pas immortelles? Et ne sauraient-elles encore se rencontrer, se combiner pour former des Sœurs Augustines, pour enrôler des âmes de jeunes filles, à l'appel du Maître, au service des âmes et de Dieu?...

Lille, Hôpital Saint-Sauveur,

L. D.

ce 25 mars 1924.

3. J. Finot, archiviste du département du Nord, *Inventaire sommaire des Archives de l'hôpital de Comines*, p. xix.

CHAPITRE PREMIER

L'ORDRE ET LA RÈGLE DE SAINT AUGUSTIN

Hippone la Royale, baignée dans une lueur rose, s'éveille aux premiers rayons du soleil levant. Déjà son évêque, Augustin, est au travail sur la terrasse qui donne sur la mer. Une douce lumière est épandue sur la résidence où, presque septuagénaire, il partage avec ses clercs la vie commune, jadis inaugurée dans l'ancienne maison paternelle de Thagaste.

Resté « moine jusqu'au fond de l'âme, » il porte encore la tête rasée et le capuchon à la manière des cénobites. Une barbe blanche encadre son visage; les rides qui ont creusé son large front témoignent d'une habituelle et profonde méditation. Tempérée par une grande expression de douceur et de bonté, la flamme du génie étincelle en ses yeux; son regard et sa main s'appliquent sur la bande de papyrus étendue devant lui. Mais parfois il relève la tête, et sa contemplation va se reposer là-bas sur le rideau vert-émeraude que tissent les oliviers et les palmiers nains. Elle plane par instants sur les toits dont l'éclatante blancheur jette çà et là sur les coteaux comme un manteau de neige; elle parcourt la vallée où la Seybouse, avant de se perdre à l'ouest de la baie, traîne parmi les sables jaunes ses flots gris argenté. Elle s'épand enfin sur la mer qui étale au loin ses miroitements de moire et sur les petites voiles blanches qui glissent à l'horizon de la Méditerranée. A cette heure matinale, un voile léger semble envelop-

per toutes choses. Des jardins du vénérable Valérius arrive le parfum lourd et pénétrant des jasmins en fleurs. Il règne dans la demeure épiscopale un grand apaisement... Jusque-là toutefois parvenait, ces jours derniers, l'écho d'une rumeur troublante, inaccoutumée. Elle a pris naissance dans le couvent tout proche : la sœur d'Augustin, qui naguère en fut supérieure, y fut remplacée, à sa mort, par Félicité, une pieuse veuve consacrée à Dieu...

C'est là, pour l'évêque d'Hippone, son monastère de prédilection : il l'a planté, selon son expression favorite, à peu de distance de sa maison pour être le « jardin du Seigneur ». Au plus fort des tempêtes qui agitèrent sa vie d'évêque, il a trouvé bien des consolations à regarder vivre dans la paix ces vierges consacrées, ces « passereaux spirituels », ainsi qu'il se plaît à les appeler, qui ont tout quitté pour la vie commune et pour Jésus-Christ.

Ce calme, hélas ! vient d'être troublé par le démon de la discorde et ces moniales ont adressé une supplique à leur père et fondateur, afin qu'il établisse au milieu d'elles la paix du Seigneur. C'est précisément l'époque où, dans un chapitre de son grand ouvrage¹, *la Cité de Dieu*, il s'applique à montrer l'idéal de la vie religieuse dans un mélange de contemplation et d'apostolat. Pareille leçon viendrait-elle à son heure ? Il s'agit de prévenir désormais tout désordre. Voici donc qu'il a préparé sa réponse, et de sa plume a commencé de jaillir une lettre qui, pour ses chères filles, doit être, à elle seule, tout un règlement de vie.

*
*
*

Retentissante et providentielle destinée que celle de cette Épître ! En vingt-quatre articles, elle expose les fondements de la vie religieuse : pauvreté, charité fraternelle, œuvres de pénitence, prière en commun. Et tandis que les colonies

1. Chap. XIX, 19.

monastiques d'Orient adopteront de préférence la règle de saint Basile, la lettre ccxi de saint Augustin, diversement appliquée et codifiée sous le nom de *Regula ad servos Dei*, servira de base aux constitutions de presque tous les monastères occidentaux.

Dans le nord de la France surtout, se multiplieront les abbayes augustiniennes d'hommes : Cysoing (855), Phalempin (1039), Warneton (1185), Saint-Aubert et Cantimpré-lez-Cambrai (894 et 1180), le prieuré de Watten (1072), Saint Jean-Baptiste de Valenciennes (1185); pour les femmes, Prémy (1185), Le Quesnoy (1233) et Beaulieu; pour les deux sexes et dès le xi^e siècle le prieuré de Beurepaire-lez-Somain¹. Avec les ordres militaires, toutes les congrégations hospitalières trouveront aussi, dans les pages de l'évêque d'Hippone, le modèle et la substance de leurs statuts primitifs².

Le premier de France par la date, l'hôpital de Lyon, créé en 542 par la reine Ultrogothe, épouse de Chilbert, est dirigé par des frères et des sœurs de l'ordre de Saint-Augustin. Un siècle plus tard, vers 660, saint Landry, évêque de Paris, jette les bases du petit hôpital Saint-Christophe; c'est aussi à la famille augustinienne que le chapitre de Notre-Dame, chargé de la juridiction temporelle et spirituelle vers le début du xi^e siècle, en confie le soin. Le concile d'Aix-la-Chapelle (816) ordonne aux évêques d'établir des hôpitaux et de leur assigner, à leurs propres dépens, des revenus suffisants. Les chanoines donneront également la dîme de leur prébende ainsi que des oblations, l'un d'entre eux sera choisi pour gouverner l'hôpital, même au temporel. « C'est là, dit un historien³,

1. E. Le Glay, *Clamercum christianum*, p. 260, 297, 344-345.

2. Cf. Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie*, t. II, col. 2473; Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, Paris, 1877, art. *Augustinus*, col. 257.

3. Delwarde, *Histoire du Hainaut*, t. II, p. 12.

l'origine la plus certaine des hôpitaux fondés auprès des églises cathédrales et dirigés par des chanoines. »

Telle sera dans les hôpitaux, ouverts par Charlemagne sur toutes les grandes routes aux voyageurs et aux pèlerins ¹, la tradition suivie par tout le moyen âge : deux communautés, l'une d'hommes, l'autre de femmes, vivant côte à côte dans le même enclos ². Tous les textes et commentaires concernant la règle de Saint Augustin sont fondés sur cette juxtaposition. Au XII^e siècle paraissent les *Chanoines réguliers de Saint-Augustin*; le même esprit gouverne les abbayes d'Arouaise; de Prémontré, de Saint-Victor à Marseille et Paris. En ce dernier monastère s'est enfermé, en 1115, celui qui, natif des environs d'Ypres, s'appellera plus tard Hùgues de Saint-Victor et qui passera lui-même pour l'Augustin du XII^e siècle ³. Il travaille sur le texte d'Hippone récemment mis à jour par les bénédictins de Saint-Maur; il donne en français des *Explications* particulièrement estimées; elles seront désormais inséparables de la fameuse Lettre ccxi du docteur africain ⁴. C'est de nos abbayes de Marchiennes et d'Anchin que partiront, à partir du XI^e siècle jusqu'à l'invention de l'imprimerie, les plus belles transcriptions de ce chef-d'œuvre ⁵. Clairvaux, Cîteaux, Cluny, ces grands foyers de la famille monastique, seront conçus dans le même esprit que le monastère d'Hip-

1. Cf. Guigne, *Les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du moyen âge*, Lycin, 1877, in-8^o.

2. C'est ce qui se rencontrait dans les abbayes de Nivelles, Marchiennes, Hasnon, etc.

3. *La Règle de saint Augustin*, édition de Lille, 1691, p. 113.

4. *La Règle de saint Augustin*, avec quelques petits traités, par Charles de la Grange, chanoine régulier de Saint-Victor. Lille, de l'imprimerie de Nicolas de Rache, à la Bible d'or, 1673, avec l'*imprimatur* du chapitre de Saint-Pierre.

5. Escallier, dans son curieux ouvrage sur l'*abbaye d'Anchin* (paru en 1850) donne sur ces manuscrits mille détails du plus haut intérêt.

pone¹. Pour ses Dominicaines² et pour ses Frères Prêcheurs, Dominique de Guzman, en 1215, choisira la législation augustinienne sous laquelle il a vécu lui-même depuis qu'il porte l'habit de chanoine régulier et qu'il a fait suivre à ses frères depuis leur établissement à Toulouse. *Les Sœurs ermites* de Saint-Augustin ont de nombreux monastères : Liège où vécut sainte Julienne († 1258); Montefalco, en Italie, où se sanctifia sainte Claire de la Croix († 1035); *Tournai*, fondé par Pierre de Champeau (1424); Saint-André de *Cambrai* (1249); Catherine Emerich († 1824) appartenait au couvent de Dülmen. Les *Brigittaines* fondées par sainte Brigitte de Suède († 1372), les *Annonciades* (500), les *Visitandines* (1610), adoptent la règle de saint Augustin. Ce sont des sœurs Augustines qui feront l'éducation de la jeune pensionnaire Thérèse d'Avila (1516-1587).



Les évêques du nord de la France se rencontrent en 1212 à Paris pour le concile. Ils prescrivent, pour tous les hôpitaux de la province, l'établissement d'une règle qui sera nettement inspirée de saint Augustin. Le doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris impose à l'Hôtel-Dieu ses premiers statuts en latin. Quelques années plus tard, en 1219, Godefroy de Fontaines monte sur le siège épiscopal de Cambrai. Habile administrateur, il résiste aux essais d'émancipation communale tentés par la bourgeoisie; il lui dicte le chef-d'œuvre de législation qui sauvegarde les droits de son église et qui porte son nom. Tout en mettant ordre aux affaires de la cité, il ne

1. Cf. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. I, p. 189. — Cf. Darras, *Hist. gén. de l'Église*, t. V, p. 119; t. VI, 572; XI, 17; XXXIV, 131; XXXVII, 386.

2. Cf. l'*Ami du Clergé*, t. XXVIII, 1906, p. 997-998; Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, p. 265; Montalembert, *Les moines d'Occident*, édition in-12, t. I, p. 223; Goschler, *Diction. encyclopédique de la théologie catholique*, t. II, p. 120 sq. *passim*.

peut oublier les pauvres, les pèlerins et notamment l'hôpital, né pour eux de la charitable initiative de ses prédécesseurs. D'abord établi dans les dépendances du palais épiscopal, cet asile s'est transporté plus près de la cathédrale, conformément aux canons du concile tenu, en 816, à Aix-la-Chapelle; c'est là que les chanoines ont le devoir de se rendre en carême et d'aller, pour la cérémonie du *Mandatum*, le jeudi saint, laver les pieds des malheureux¹. D'accord avec le chapitre de Notre-Dame qui en a reçu la gestion, il donne, en 1220, à l'hôpital Saint-Julien ses premières constitutions².

L'année même du concile de Lyon (1245), des frères et des sœurs de l'hospice Notre-Dame de Lille se décident à vivre sous la règle de saint Augustin, et le pape Innocent IV, par un bref du 26 septembre, approuve leur choix³. L'évêque de Tournai, en 1251, entre dans la même voie; il confirme la règle de l'hôpital Notre-Dame de Seclin, avec ses commentaires et ses constitutions spéciales, telle qu'elle nous sera transmise par deux parchemins du xiv^e siècle richement enluminés⁴ et conservés, l'un par la bibliothèque communale de Lille, l'autre par les archives de Seclin. Celui-ci est intitulé : « La Rieulle de Monsieur Saint Augustin à la requête du maître, des frères et des sœurs de l'hôpital Notre-Dame de Seclin en Flandres, laquelle leur est octroyée et donnée de l'autorisation apostolique de leur honorable père en Dieu, Wautier, par la grâce divine évêque de Tournay et recheute dévotement des devant dis maître, frères et sœurs de l'assentiment à la noble dame Jehanne, comtesse de Flandres et de Hainau et les privilèges qui sont inscrits de l'institution de la maison. »

1. Du Cange, *Glossaire*, art. *Diaconia*.

2. Bouly, *Dictionnaire cambrésien*, p. 279.

3. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, n. 46 (original parchemin), Cf. t. 1, n. 4394.

4. Leuridan, *Histoire de l'hôpital Notre-Dame de Seclin*, 2^e partie chap. xiii, p. 115-124. Cf. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, n. 61.

Les rubriques en tête des vingt-cinq chapitres suffisent à donner une idée de la vie religieuse menée, au XIII^e siècle, par les frères et sœurs de Saint-Augustin. Ces prescriptions traitent de l'office des uns et des autres, de leur vêtement comme aussi de la « rasure » des frères, « del dormir et des lis, de le labour et de l'eure de dire complies, » du silence, de la confession et de la communion, de la manière de faire et deffaire la prieuse, de « recepvoir et de vestir les novisses », de faire profession, tenir chapitre et punir les fautes contre la règle.

D'autres pièces d'archives nous font connaître « la manière de vivre selon religion pour les religieux et religieuses de l'hôpital Saint-Sauveur, situé en ville de Lille, » ratifiées et approuvées à la requeste des religieuses dudit hôpital, par révérend Père en Dieu, Monseigneur de Tournay, en l'an de grâce 1444. » Les mêmes rubriques s'y retrouvent avec quelques variantes. On y voit « comment on doit bailler le pain et l'abit de la novisserie, faire profession, recepvoir les frères et sœurs, les vêtir, maintenir l'union entre eux, traiter les malades, instituer et destituer la prieure, faire bénédiction et dire grâces au dîner et au souper, confesser et recevoir le sacrement de l'autel, jeûner, coucher et lever, se tenir à l'église, dire grâces et complies, tenir chapitre, non partir de la clauserie (clôture) de l'hôpital sans congiet (*permission*). »

Ces savoureuses prescriptions gouverneront les hôpitaux durant des siècles. Une heure sonnera dans le cours du XV^e, où l'autorité religieuse retirera des établissements d'assistance les frères Augustins; les communautés féminines assureront toute la gestion. Alors aussi les statuts subiront des modifications et ne s'adresseront plus qu'aux sœurs Augustines. Mais à travers les siècles, en dépit des réformes et révolutions, se perpétue la règle de saint Augustin, si profondément sage qu'elle semble « avoir dans sa destinée quelque chose des œuvres de Dieu¹. » « A l'époque où l'évêque d'Hippone l'écri-

1. Poujoulat, *Vie de saint Augustin*, t. II, p. 380.

vait, des rois, des empereurs, des conseils du peuple, aux quatre parties de la terre, dictaient aussi des lois. Depuis quatorze siècles d'autres puissances appuyées sur le glaive de la violence ou sur l'amour des nations, ont fait aussi des lois. Que sont devenues la plupart de ces législations, promulguées dans un appareil solennel et qui avaient la prétention de durer autant que les astres? Elles sont tombées au fond de je ne sais quel sépulcre, et n'ont pas plus de force et d'autorité que la poussière des morts. Nul peuple, nulle créature humaine ne s'y soumet, nul regard humain n'y prend garde. Parfois seulement quelque esprit curieux s'en va fouiller dans la poudre séculaire, comme, en visitant les ruines des cités antiques, on soulève la pierre des tombeaux pour y chercher quelque relique, quelque image d'un passé lointain.

« Telle n'a point été la destinée de la règle de saint Augustin, cette règle dictée en un moment de recueillement dans la chambre d'un évêque. Après avoir régi la communauté d'Hippone et d'autres communautés africaines, elle a passé les mers, traversé les royaumes et puis traversé les âges, servant de législation à une foule de sociétés religieuses qu'enfantait le zèle chrétien... Plus de cinquante congrégations sont établies sous cette règle. D'illustres et saints fondateurs d'ordres de diverses époques, réfléchissant devant Dieu sur cette grande chose qu'on appelle l'établissement d'un ordre, n'avaient trouvé rien de mieux à faire que d'adopter pour leur milice la règle du docteur africain... C'est que le grand homme est allé au fond de l'âme humaine, c'est qu'il a bien connu notre nature, nos infirmités et nos besoins; les lois qui sont l'expression de telles vérités sont d'une constante application ¹. »

1. Poujoulat, *Vie de saint Augustin*, t. II, p. 380 et suiv

CHAPITRE II

LA FLANDRE HOSPITALIÈRE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Par sa situation géographique la Flandre, au moyen âge, est appelée à servir d'intermédiaire entre les pays les plus importants de l'Europe occidentale : placée sur le chemin qui va de la France à l'Angleterre, à l'Escaut et au Rhin, elle est sillonnée en tous sens par les caravanes de marchands. Les foires d'Ypres, de Lille, de Douai assurent à son industrie drapière de merveilleux débouchés. Au XIII^e siècle surtout, son essor économique étend les agglomérations urbaines. Les trois diocèses de Tournai, Thérouanne et Cambrai, qui se partagent la Flandre, sont des plus prospères au double point de vue commercial et religieux. En même temps que les rapports d'affaires, croisades et pèlerinages alimentent la foi profonde des populations, élargissent leurs horizons et provoquent chez elles une curieuse évolution.

Au lendemain déjà des terreurs de l'an mil que l'on avait cru devoir sonner la fin du monde, les foules se sont dirigées, pieds nus, vers le tombeau du Sauveur à Jérusalem, vers Notre-Dame de Lorette en Italie, Saint-Jacques de Compostelle en Espagne, ou encore vers Saint-Martin de Tours, Sainte-Radegonde de Poitiers, le Mont Saint-Michel ou Notre-Dame du Puy. Mais pour de tels voyages, le besoin s'est fait sentir d'assurer aux pèlerins toutes les garanties possibles de protection et de sécurité. Le droit de *gite*¹ leur fait obtenir

1. C'est le *jus mansionaticum* ou *coenaticum*.

partout la subsistance et le logement; sur les chemins ils sont exemptés de péages; dans les châtelanies ils sont traités comme le chapelain; monastères et couvents leur donnent l'asile, le feu et l'eau; pour eux encore, dans les centres populeux situés sur les routes des caravanes ou des pèlerinages, s'ouvrent, dès le xi^e siècle, des *hospitia* : ce sont des asiles et refuges de nuit pour les passants que la pitié ou le besoin fait errer de cité en cité. Lorsqu'est venue l'heure des croisades, un enthousiasme universel a soulevé le pays et l'a précipité vers le tombeau du Christ. Mais des lointaines régions d'Orient les croisés ont rapporté la lèpre, et les « ladres » sont, au xiii^e siècle, devenus très nombreux. La France les recueille dans deux mille maladreries; la Flandre a sa large part aussi dans cette forme de l'assistance publique¹.

Le moyen âge, a-t-on dit², n'a guère connu l'individualisme; la Flandre moins encore que tout autre pays. C'est de la part de ses prélats, de ses nobles et de ses bourgeois, aux xii^e et xiii^e siècles, un magnifique élan de charité. A l'ombre des cathédrales, des châteaux et des collégiales, naissent partout les pieuses fondations. La sollicitude des évêques de Cambrai encourage les riches de leur ville épiscopale à créer, dès le xi^e siècle, les hôpitaux Saint Lazare et Saint-Julien, au xii^e Saint-Jean, au xiii^e Saint-Jacques. Ils orientent vers les œuvres de bienfaisance les religieuses de Sin-le-Noble et de

1. Témoin les anciennes fondations du xi^e siècle : Valenciennes (1049) et Denain; les anciennes ladrerries d'Auberchicourt, Abscon, Auby, Bousies, Fresnes, Gœulzin, Landas, Maubeuge, Nomain, Trélon, — celles du xii^e siècle : Avesnes, Lecluse et Beaurain (1166); — du xiii^e : Caudry (1270), Aniche, Cuincy, Montay, Planques et Rœulx (1272); — du xiv^e : Escaudœuvres et Crèvecœur (1306). La Flandre proprement dite voit naître, au xi^e siècle, la maladrerie de Marcq-en-Barœul; au xii^e, celles d'Haverskerke et Bourbourg; au xiii^e, celles d'Armentières et Pont-à-Marcq; au xv^e celles de Templeuve (1434) et Canteleu.

2. Emile Gebhart, *Journal des Débats*, 13 mars et 10 avril 1901.

Prémy. L'évêque de Tournai, Wautier, ouvre aux vieux prêtres, en 1225, la première maison de retraite, et ce même XIII^e siècle voit rivaliser de zèle, au service des malheureux, les seigneurs et le clergé. Ils jettent les fondements des hospices de Cassel (1072), Bourbourg (1142), et Comines (1196). Celui de Saint-Gohard d'Arnèke est doté, en 1201, par Gérard de Bailleul. A Lille, c'est un chanoine de la collégiale Saint-Pierre qui fonde, en 1215, l'hôpital Saint-Sauveur; Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, le dote et l'agrandit; elle enrichit celui de Quesnoy (1235), installe à côté de son palais l'hospice Notre-Dame (1236) que la reconnaissance publique baptisera du nom de *Comtesse*. Sa sœur Marguerite lègue de riches donations à l'hôpital Saint-Nicolas de Lille, à ceux de Comines, Wavrin, Gravelines, aux hôtelleries d'Halluin, Fresnes et Frelinghien. Elle fait bâtir, à Seclin, l'hôpital Notre-Dame, ceux de Saint-Jean de Bergues et de Théomolin-lez-Orchies. A Lille encore, la noble dame Héla des Tailleurs, vers 1260, jette les bases de l'hôpital Saint-Nicaise, et un bourgeois, Jean de Sohier, établit en 1291, l'hôpital de la Trinité. Alors aussi jaillissent du sol, au souffle vivifiant de la religion, les hôpitaux Saint-Julien de Lille (1321) et d'Hondschoote, l'hospice des chevaliers du Temple à Loos, la Charité du Saint-Esprit à Mardyck, celui de Mathilde de Guisnes à Tourcoing, ceux d'Eecke, Bailleul (1243), Estaires, Lalaing (1277), Merville, Raches (1274), et celui de Robert de Cassel à Warneton.

Le siècle suivant sera témoin d'autres merveilles : à Lille, le seigneur Gilles de Grimarez crée, en 1343, l'asile Notre-Dame; Jehan de Tourcoing fonde, en 1367, l'hôpital des Marthes. Le duc de Vendôme arrondit, à Bourbourg (1385), le patrimoine de l'hôpital Saint-Jean; un prêtre de Denain fait de même, en 1359, pour l'hôpital Sainte-Renfroie; les évêques de Cambrai font surgir, au Cateau, l'hôpital Saint-Sauveur et plus tard (1485) celui du Saint-Esprit. Au XV^e siècle un curé de Dunkerque ouvre l'hôpital Saint-Julien (1453).

Jean de Luxembourg celui d'Haubourdin; deux religieuses établissent le couvent hospitalier d'Hazebrouck; Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, fonde à Lille, en 1431, l'hôpital Saint-Jacques « à l'usage des pèlerins et pèlerines allant et revenant du voyage de Saint-Jacques en Galice et des pauvres femmes gisant d'enfants; » Pierre de Roubaix construit, en 1463, l'hospice du Saint-Sépulcre, et sa fille Isabeau, en 1488, l'hôpital Sainte-Élisabeth.

Un véritable réseau d'institutions charitables couvre ainsi le terroir flamand; elles sont créées à charge de prières en faveur des fondateurs et sanctionnées par l'autorité ecclésiastique qui consacre leurs privilèges, impose la règle, autorise l'érection de la chapelle et le service religieux. Leurs règlements « sont encore, après tant d'expériences, des modèles à suivre pour nos modernes administrations¹. » Basés sur la règle de saint Augustin, ils semblent au premier abord empruntés, en la plupart des cas, à la législation hospitalière de Saint-Jean de Jérusalem. Mais le nord de la France n'a guère attendu cette constitution orientale qui fut, à vrai dire, promulguée seulement dans la seconde moitié du XII^e siècle, et certains hôpitaux, comme ceux de Cassel, Comines, Cambrai, lui sont antérieurs. Ils se sont donc forgé de toutes pièces un règlement qui a pu servir de modèle aux autres maisons; ils ont organisé, de manière parfaite et définitive, leur service d'assistance et leur administration.

Créé pour abriter voyageurs ou pèlerins malades et chartriers², l'*hospitium* du moyen âge est tout asile où se donne l'hospitalité. La gratuité du séjour et des soins repose sur un budget qui s'alimente à des sources diverses. Ce sont des rentes foncières, forestières, immobilières, des revenus de propriétés. Au nombre des voyageurs ou des pèlerins hospitalisés, certains peuvent posséder quelques biens; leur recon-

1. Vicomte de Melun, *Annales de la charité*, 1846, p. 554.

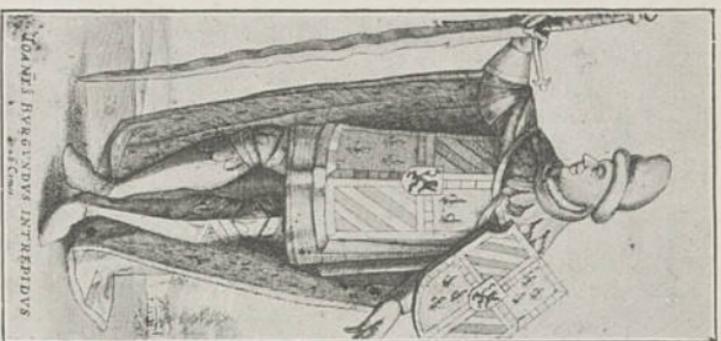
2. C'est le nom donné au moyen âge aux infirmes qui doivent garder le lit.



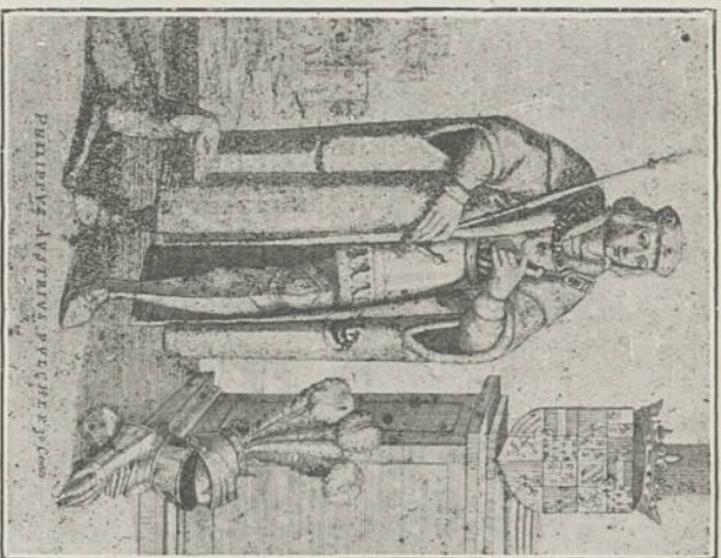
GUI DE DAMPIERRE (1280-1304).
 Ses deux épouses { MAHAUT DE BÉTHUNE.
 { ISABELLE DE LUXEMBOURG.



MARGUERITE III DE MALE
 ET SON ÉPOUX PHILIPPE DE VALOIS (1328-50).



JEAN SANS PEUR,
duc de Bourgogne (1404-19).



PHILIPPE LE BEAU (1501-1506).



PHILIPPE LE BON
(1419-65)

naissance pour les soins reçus n'a garde d'oublier, dans leur testament, la part de la maison-Dieu. Les ressources financières, ainsi qu'en témoignent les comptes de l'époque¹, proviennent, en majeure partie, des fondations faites par les généreux donateurs.

Les possessions urbaines sont considérables comme le prouve le « chasserel » des rentes que l'on trouve dans toutes les archives. Les propriétés rurales s'étendent, pour l'hospice Comtesse de Lille, bien loin dans la West-Flandre² et jusque dans les Pays-Bas autrichiens³. Ce sont fermes, bois, champs, prairies; ce sont encore des *Wastines* ou bruyères nouvellement défrichées et livrées à la culture, ou des dîmes, des *moeres*, des polders, des alluvions situées en Zélande et récemment conquises sur la mer⁴. La comtesse Jeanne, en 1242 et 1249, accorde à l'hôpital Comtesse de pouvoir afficher, dans le pays de Waës et partout où il possède quelque bien, des ordonnances pour faire toucher les revenus, de condamner à l'amende jusqu'à soixante sols quiconque arracherait les affiches⁵ et même de faire saisie-arrêt sur les biens⁶. S'il reste des arrérages, la sentence rendue par l'officialité de Tournai condamne les débiteurs à payer sans tarder les termes échus⁷; et si parfois un locataire rechigne, le conseil de Flandre siégeant à Gand déclare exécutoire le bail accordé. Les revenus en viennent parfois, comme il arrive à Saint-Lazare de Cambrai⁸, à dépasser notablement les besoins de

1. *Archives hospitalières de Lille*, t. II. Tables générales au mot : Estimation.

2. *Archives hospiti. de Lille*, t. I, n. 3273.

3. *Ibid.*, t. I, n. 4100, 4175.

4. *Ibid.*, t. I, n. 4 sq. 4231, 4232.

5. *Ibid.*, t. I, n. 24.

6. *Archives hospitalières de Lille*, t. I, 58.

7. *Ibid.*, t. I, n. 1896.

8. *Archives départementales du Nord*, Fonds Saint-Jacques, titre de 1572.

l'œuvre et, selon les dispositions des conciles, il appartient alors aux évêques de déterminer l'usage à faire de l'excédent¹.

Le compte des biens et rentes de l'hospice Comtesse se chiffre pour l'année 1529, par une recette de 14 844 livres². A Comines, le « chasserel », dressé en 1422, accuse 22 livres 10 sols et 5 deniers de rentes en argent³; en 1602, le revenu de « tous les biens, fermes, prairies, cens, manoirs et rentes » s'élève d'après les déclarations faites par les religieuses, à la somme de 2.819 florins 18 patars⁴. Au XVIII^e siècle, il atteindra jusqu'à 4.000 florins et, en 1880, près de 40.000 francs.

La richesse de ces institutions sera bien de nature à aiguïser parfois la convoitise des gens de guerre et des souverains. Le baron d'Inchy, maître de Cambrai en 1580, enferme dans un cachot de la citadelle la supérieure et deux sœurs augustines de l'hôpital Saint-Jacques pour châtier leur refus de satisfaire à sa rapacité. Le comte de Flandre Guy de Dampierre, en 1297, réquisitionne à Lille les bestiaux de l'hôpital Comtesse « pour les besoins de son hôtel et de ses troupes⁵. » Le gouverneur de Tournai, le 18 mai 1337, conformément aux lettres de Philippe VI, roi de France, en date du 22 janvier précédent, requiert frère Daniel, maître de cet hôpital, de fournir quelque argent pour l'aider à soutenir la guerre contre les Anglais⁶. Charles VI, en 1412, ordonne « aux prélats, abbés, chapitres et autres gens d'église du royaume de lui faire finance et requiert ledit hôpital de fournir un chariot attelé et garni de cinq chevaux et de gens pour le conduire⁷. »

1. M. S., *Bibliothèque communale de Cambrai*, Analyse des conciles, n. 7421, t. IV, p. 107.

2. *Arch. hospit. de Lille*, t. I, n. 4502, 5419.

3. *Ibid.*, de Comines, B. 15.

4. *Ibid.*, B. 33.

5. *Archives hospitalières de Lille*, t. I, n. 144.

6. *Ibid.*, t. I, n. 228.

7. *Ibid.*, t. I, n. 482.

La contribution financière est parfois volontaire et spontanée. Quand l'empereur Charles-Quint, en 1552, pour payer ses gens de guerre, fait appel aux gens d'église, nobles, vassaux et sujets de la châtellenie de Lille, l'hôpital Notre-Dame souscrit la « gracieuse somme de 200 livres en deniers comptans ¹. » Ce sont le plus souvent les comtes et les rois eux-mêmes qui exemptent les hôpitaux de toutes charges et réquisitions. Ils le font en considération des services rendus en temps de guerre ou d'épidémie, par reconnaissance pour les soins prodigués aux soldats malades ou blessés ². Saint-Jacques de Cambrai, d'après lettres-patentes de 1771, est libre de tous impôts d'État, des taxes sur les biens et d'une partie des droits et octrois de la ville de Cambrai ³. Comtesse de Lille est dispensé de tonlieux, d'impôts sur les vins, l'huile, le sucre, les médicaments et l'eau-de-vie réservée aux malades, la cire et le sené ⁴; il est exempt de toutes tailles, de tout péage aussi pour les marchandises qui lui viennent à son usage par terre et par eau ⁵. Ne verra-t-on pas, un jour, de 1676, Louis XIV lui-même confisquer, au profit de cette maison, les biens et revenus du Béguinage d'Ypres, des abbayes du Saint-Sépulcre de Cambrai, de Messines et de Saint-Omer ⁶?

Les égards et la protection des rois se manifestent en particulier par une foule de sauvegardes, immunités et franchises, qui sont une grande source de revenus. Le plus curieux peut-être de ces privilèges est le « droit d'eau et de vent. » Le premier comporte la « propriété du fil et de la liberté de l'eau ?; » c'est le monopole exclusif des pêches sur la Deûle, dans les

1. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, n. 1111.

2. *Ibid.*, t. 1, n. 1111.

3. *M. S. Biblioth. cle de Cambrai*, n. 87, p. 104.

4. *Ibid.*, t. 1, n. 3150-3153, 3155.

5. *Ibid.*, t. 1, n. 94, 2490 et 2872.

6. *Ibid.*, t. 1, n. 2606, 2614.

7. *M. S., Biblioth. cle de Cambrai*, t. 1, n. 2970.

viviers de Dergnau¹, dans les fossés du Molinel² ou de la Motte du châtelain. Défense absolue d'y jeter l'épervier ou d'y voguer « en baquet » sans autorisation spéciale³; y contrevenir, c'est risquer d'être traduit par devant le gouverneur, au palais de la Salle⁴ et d'y encourir la prison ou une amende de dix livres parisis⁵. Ce droit de pêche est donné en location pour trois, six ou neuf années à des « poissonniers d'eau douce, ⁶ » nouvelle source de revenus.

C'en est une autre que le « droit de mannée » qui confère à l'hospice Comtesse le commerce des grains et la faculté de « quêter mouture », c'est-à-dire de pouvoir, à l'exclusion de tout autre, transporter par barques ou chariots la farine ou le blé, comme aussi le monopole de l'érection des moulins, cette invention précieuse nouvellement importée d'Orient par les croisés; le monopole aussi de la modification et de la propriété de « tous les moulins à vent, à eau, à cheval, à bras, sur le territoire de la châtellenie de Lille⁷, jusqu'à Bourbourg⁸ et Douai⁹, voire même dans les provinces de Flandre, d'Artois et du Hainaut¹⁰. La rigueur en est telle que le Magistrat se trouve lui-même réduit à solliciter, du proviseur de Comtesse, l'autorisation d'ériger un moulin pour faire « ouvrier oiseux et vagabonds¹¹. » L'octroi de semblables privilèges, l'attribution

1. *Ibid.*, t. I, n. 145.

2. *Ibid.*, t. I, n. 210.

3. *Ibid.*, t. I, n. 460. Cf. Lettre du duc de Bourgogne (3 octobre 1422, I, 511).

4. *Archives hospitalières de Lille*, t. I, n. 614.

5. *Ibid.*, t. I, à. 979.

6. *Ibid.*, t. I, n. 2488, 614, 1428.

7. *Ibid.*, t. I, n. 937, 706, 822, 1383, 1456.

8. *Ibid.*, t. I, n. 4336 : Titres, etc.

9. *Ibid.*, t. I, n. 1165.

10. *Archiv. hospit. de Lille*, t. I, n. 2858. Cf. Jacques Prate, *Le Régime des Moulins à Lille et en Flandre*.

11. *Archiv. hospit. de Lille*, t. I, 1782 sq., cf. Mgr Hautcœur, *Histoire de la collégiale de Saint-Pierre*, t. I, p. 254 sq.

de pareilles libéralités peut bien être, de la part des souverains, quelque témoignage de leur sollicitude personnelle. Ce sont là surtout des mesures administratives destinées à régulariser la situation des hospices et à leur assurer des revenus.

La juridiction spirituelle et temporelle des hôpitaux appartient au chapitre dans les villes de collégiale ou d'évêché. C'est lui qui, par son doyen, exerce le droit de regard ; il délègue ses pouvoirs au proviseur nommé par le roi. L'on a des lettres de juin 1652, par lesquelles Philippe IV, roi d'Espagne, appelle sur ce point l'attention du chevalier René de Vos, président de la chambre des Comptes de Lille : « comme souverain des pays et comté de Flandre, » il se reconnaît le « droit de nommer, renouveler ou maintenir chaque année deux honnêtes personnes d'église pour remplir les fonctions de proviseurs et visiteurs de l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille et de l'hôpital de Seclin. » Il nomme l'un de plein droit, l'autre par voix de présentation faite aux doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre à Lille ; celui-ci ne le peut refuser, pourvu qu'il soit prêtre et chanoine de ladite église, ainsi qu'il est prescrit par les lettres de fondation des dits hôpitaux .¹

Le proviseur ou visiteur est, dans un autre document de juillet 1651², comparé à « l'œil surveillant qui sert comme d'une chandelle ardente pour faire marcher droit tout ce qui est du gouvernement de l'hôpital et, par extraordinaire, pour réformer les abus. » Désigné par le pouvoir suprême, il doit prêter le serment d'usage entre les mains de l'intendant général de Flandre³ et promettre solennellement de « bien administrer les biens meubles et immeubles de la maison⁴. » Ainsi l'ont décidé Jeanne et Marguerite de Flandre en fondant les hôpitaux de Saint-Sauveur et Comtesse de Lille, ceux de

1. *Arch. hospit. de Lille*, t. 1, n. 2207.

2. *Arch. hospit. de Lille*, t. 1, n. 4322.

3. *Ibid.*, t. 1, n. 2505.

4. *Arch. hosp. de Lille*, t. 1, n. 878.

Seclin et d'Orchies¹. Il a pour mission de veiller au bon fonctionnement des services, à la tenue régulière de la comptabilité. Sans pouvoir nommer le maître, il peut invalider ou confirmer son élection².

Il existe, en effet, dans chaque établissement de bienfaisance, un patron qui a le droit de collation pour l'aumônier chargé de la chapelle. C'est le maître, élu par les suffrages des sœurs en dépit même des règles canoniques³ : il est présenté aux proviseurs, qui ratifient l'élection si le sujet leur en paraît digne. Procès-verbal est dressé; notification en est envoyée à l'évêque ou bien, pendant les vacances du siège, aux vicaires généraux⁴. Il est, avec la prieure, l'autorité suprême de l'hôpital, chargé, avec elle, de faire exécuter les règles, constitutions, ordres de religion et de discipline monastique; il est le « recteur du spirituel⁵. » A Comtesse et à Seclin, il est, de droit, chanoine : une stalle lui est réservée dans le chœur de l'église collégiale de Lille⁶ et, présenté par le proviseur, c'est devant le chapitre assemblé qu'il doit prêter serment. L'évêque lui confère alors la juridiction, « charge d'âmes et pouvoir de confesser. » Les sœurs choisissent de préférence et réclament au besoin, pour ces importantes et délicates fonctions, un religieux de leur ordre⁷. Elles lui assurent son traitement. Celles de Saint-Jacques à Cambrai lui abandonnent les deux

1. *Arch. hospit. de Lille*, t. 1, n. 2 et 15.

2. *Ibid.*, t. 1, n. 410.

3. *Ibid.*, t. 1, n. 2986.

4. *Ibid.*, t. 1, n. 3947. Cf. Hautcœur, *Hist. de la Collégiale*, t. 1, p. 254; t. III, p. 7259.

5. *Arch. hospit. de Lille*, t. 1, n. 393, 1679. *Cartulaire de N.-D. de Seclin*, F. n. 233 : *Requête présentée au Roy par les prieuse et religieuses de l'hôpital pour avoir maistre religieux du mesme ordre de saint Augustin*, 26 août 1558.

6. *Arch. hospit. de Lille*, t. 1, n. 28060. Leuridan, *Notre-Dame de Seclin*, p. 133-137.

7. *Archiv. hosp. de Lille*, t. 1, p. 2768, 2327, 3947, 3237.



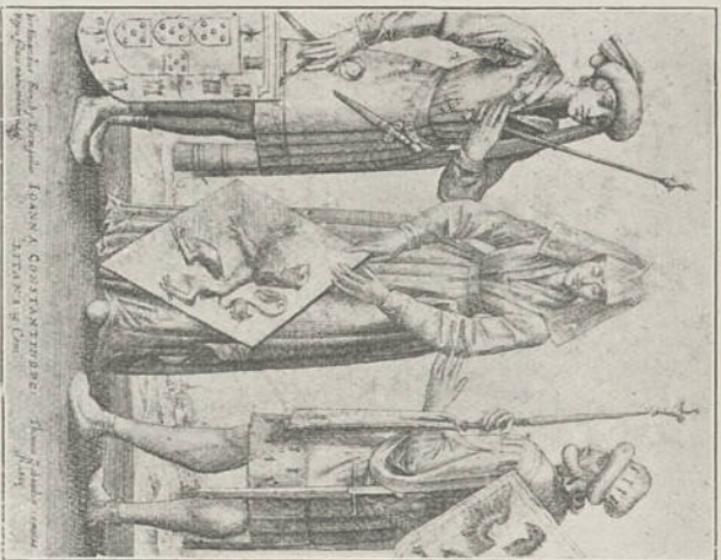
ROBERT LE FRISON
Comte de Flandre (1070-1093).



BAUDOIN IX
Comte de Flandre (1194-1204).



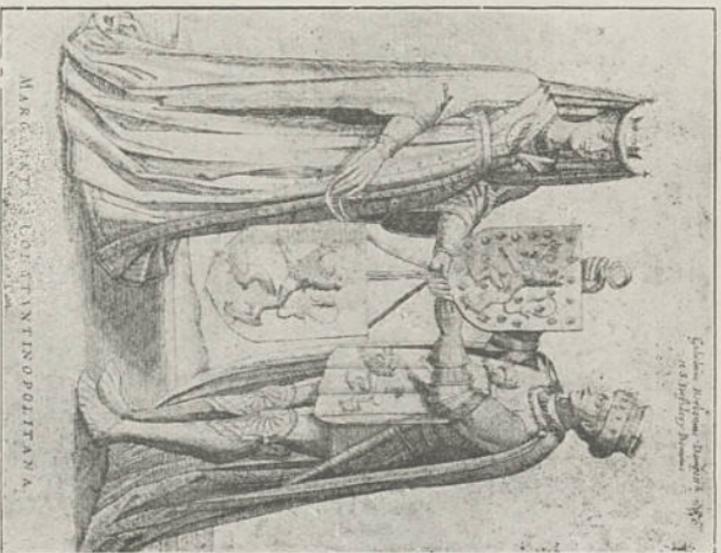
LES COMTESSES JEANNE ET MARGUERITE DE FLANDRE
Tapisserie de haute lisse lilloise de Guill. Vernier (1703),
conservée à l'hôpital Saint-Sauveur de Lille.



JEANNE DE CONSTANTINOPLE OU DE LILLE

(1206-1244)

Avec ses } FERNAND DE PORTUGAL (1206-33).
deux époux } THOMAS DE SAVOIE (1233-44).



MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE

ET GUILLAUME DE DAMPIERRE, SON ÉPOUX
(1244-79).

tiers des attaches et les offrandes qui se font aux cérémonies de prise d'habit et de profession.

Le maître partage avec la prieure la direction immédiate des services et de la communauté; mais jusqu'au xv^e siècle le premier s'occupe, avec les frères, du personnel masculin; la seconde, avec les sœurs, du personnel féminin. C'est que jusqu'à cette date, les hôpitaux du Nord, comme dans le reste de la France, sont mixtes : les frères y voisinent avec les sœurs et soignent respectivement les malades de leur sexe. Ils ont leurs quartiers séparés et ne se rencontrent avec les sœurs qu'à la chapelle et dans les grands chapitres annuels. Ils sont soumis aux statuts imposés par l'évêque, à l'obligation d'assister à l'office, aux vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Ils doivent en outre pratiquer toutes les œuvres de miséricorde vis-à-vis des pauvres qui se font hospitaliser. Ceux qui sont prêtres acquittent les obits anniversaires, messes de *Requiem*, fondés par les bienfaiteurs et, près des malades, ils administrent les sacrements.

Quant aux frères laïcs (*fratres laïci*), ils s'occupent des besognes matérielles et rurales qui tiennent une si large place dans les exploitations monastiques d'autrefois. C'est au xiv^e siècle, qu'à la suite de certains conflits d'autorité, ils se déchargent sur les sœurs du service des malades pour ne s'occuper que des pratiques religieuses prescrites par la règle et des affaires temporelles. A Comines et à Seclin, ils s'effacent dès lors totalement. Ils seront supprimés tout à fait, à Cambrai, vers 1428, par l'autorité diocésaine¹, à la fin du xv^e siècle seulement dans les hôpitaux lillois.

1. Titre sur parchemin du 4 juillet 1428, conservé aux Archives communales de Cambrai.

CHAPITRE III

LES ANCIENNES COMMUNAUTÉS D'AUGUSTINES DANS LA FLANDRE ET LE HAINAUT

Le grand élan mystique et généreux, provoqué par les croisades, témoigne la foi profonde qui fait vibrer, au moyen âge, les descendants des Nerviens et des Morins. Placées sous la juridiction des évêques de Cambrai, Thérouanne et Tournai sont rassemblées sous le sceptre des souverains qui s'intitulent « comtes de Flandre et du Hainaut. » Ces régions voient fleurir de bonne heure — en attendant les béguinages à l'aube du XIII^e siècle, — nombre des monastères¹, de léproseries et d'hôpitaux qui sont d'ardents foyers de vie charitable et spirituelle.

C'est aux sœurs de l'ordre de Saint-Augustin que s'adressent de préférence les fondateurs. Elles reçoivent la garde des hôpitaux du Cateau-Cambrésis; elles sont appelées par la bonne comtesse Jeanne de Constantinople à Saint-Sauveur et à Notre-Dame de Lille; par Marguerite, sa sœur, à Bergues et à Seclin. Elles forment autant de communautés indépendantes, libres, autonomes; les seuls liens qu'elles peuvent avoir entre elles sont formés par la communauté de l'ordre et par l'observation d'une règle identique. Toutefois les hospices Notre-Dame à Lille et à Seclin, en 1402, jusqu'à la veille de la Révolution, ont les mêmes proviseurs². Dès 1272, le maître de

1. Cf. Eugène Gens, *Hist. du comté de Flandre*, t. I, p. VII.

2. *Arch. hospit. de Lille*, t. I, n. 2942, 2989, 3094, 3106, 3190, 3211, 465, 1320, 3583, 3862, 3866, 3868.

l'hospice Comtesse est chargé de visiter l'hôpital de Théomolin-lez-Orchies¹. Ces deux maisons suivent d'ailleurs les mêmes statuts. Ne voit-on pas Jean de Bacheul, évêque de Tournai, dès 1264, « confirmer la règle donnée par ses prédécesseurs à l'hôpital d'Orchies, laquelle est pareille à celle de la maison Notre-Dame de Lille²? » Les religieuses de l'hospice Gantois de Lille, au jour de leur profession, prêtent serment d'obéissance « jusques à la mort au maître de l'hospice Comtesse et à ses successeurs commis pour le gouvernement de cette maison³. »

Pour défendre à l'occasion leurs biens respectifs, les diverses communautés se donnent la main et mettent en commun leurs droits et leurs intérêts; ainsi, tout au début du xviii^e siècle, le trésorier de la collégiale Saint-Pierre de Lille se fait conduire à Bruxelles, en poste à deux chevaux; il y passe trente jours afin de faire valoir « dans un fort grand et long discours⁴ les droits des hôpitaux Comtesse de Lille, de Seclin et d'Orchies. » Et lorsque, au mois de décembre 1787, il s'agira de souscrire pour le « don gratuit » offert au roi Louis XVI par le clergé de la Flandre wallonne, une requête collective sera présentée à l'intendant de Flandre et d'Artois par les maîtres, prieure et religieuses des hôpitaux de Comtesse et Saint-Sauveur à Lille, de Seclin et de Théomolin, afin d'obtenir l'exemption⁵.

A la tête de chaque communauté d'Augustines se trouve une prieure ou supérieure élue par le suffrage de ses sœurs⁶; elle reçoit l'investiture de l'évêque ou de son délégué. Son rôle consiste à « déployer toute diligence à garder les malades, les honorer comme seigneurs et les servir comme à Dieu,

1. *Archiv. hospit. de Lille*, t. I, n. 95, 233

2. *Ibid.*, t. I, n. 80.

3. *Ibid.*, t. I, n. 4331.

4. *Archiv. hospit. de Lille*, t. I, n. 4550.

5. *Ibid.*, t. I, n. 4176, 4183.

6. *Ibid.*, t. I, n. 3862.

pourvoir en temps et lieux à leurs désirs et nécessités¹. » A l'hospice Comtesse, elle est chargée de tous les détails du service, choisit les apothicaires et médecins qu'il lui plaît². Elle doit avoir soin des sœurs, entretenir paix et concorde entre elles et corriger celles qui le mériteraient. Elle gère les biens de la Communauté; c'est le produit des aumônes et donations; ce sont les bénéfices que rapportent les travaux journaliers des sœurs. Les soins qu'elles donnent aux hospitalisés ne sont pas rétribués, aucune somme n'est due pour services rendus³; mais suivant leur situation les malades, afin de témoigner leur reconnaissance, laissent souvent une offrande ou lèguent par testament quelque bien meuble ou immeuble, une « somme de francs d'or au coin et forgé du roi de France pour avoir part aux messes et prières dudit hôpital⁴. » Les sœurs sont tenues de remettre cet argent à leur supérieure intégralement et sans retard. Les dots apportées par elles à leur entrée au couvent constituent le plus clair des revenus; sans doute, de par le concile de Trente et la déclaration du Parlement, il est formellement interdit de rien exiger des novices au jour de leur profession; il est seulement permis d'agréer ce qu'elles apportent spontanément pour leur subsistance et pour leur trousseau. Une déclaration royale du 22 avril 1693 autorise les pensions viagères inférieures à trois cents livres dans les villes de Parlement, à cinq cents dans les autres. Défense expresse d'accepter plus de deux mille livres; il doit en être passé acte par devant notaire en présence des parents de la postulante, de ses tuteurs ou curateurs.

Elles se recrutent dans la noblesse échevinale ou dans la bourgeoisie; de là ces dots assez rondes, parfois considérables pour l'époque, de « cinq cents livres de gros ou de trois mille

1. *Archiv. hospitalières de Comines*, p. VIII.

2. *Arch. hospit. de Lille*, t. 1, n. 2007, 2008.

3. *Archives départementales du Nord*, Fonds Saint-Jacques, au Bois de Cambrai. Registre, n. 3, année 1604.

4. *Archives hospit. de Lille*, t. 1, n. 420-421.

florins. » Dans la seule liste des sœurs de l'hospice Comtesse au xvii^e siècle, on peut relever en même temps des noms qui semblent à eux seuls des quartiers de noblesse : Jeanne de Vicq, Albérique de Richemont, Pélagie de Bahault, Florence de Blondel, « de la vraie maison de Cuincy », d'Anastasia de Cabilliau, « qui est une très ancienne famille de Flandre, de Claire Bernard, de l'ancienne maison des Bernard ¹. »

Leur nombre varie suivant les maisons : à Saint-Jacques de Cambrai, par exemple, elles sont dix sous l'épiscopat de Jacques de Croy, plus tard 24; en 1771, 26. Elles sont sept à Cassel en 1255, douze à Comtesse, six à Saint-Sauveur de Lille, à Saint-Jean de Cambrai, à Orchies. Dans ce dernier hôpital, les nobles et les puissants de la cité proposent à la prieure ou plutôt lui imposent des sujets dont le nombre excède les barêmes. Elle n'ose refuser par crainte de s'attirer la haine ou de s'aliéner la protection de ces personnages influents. Cet abus absorbe une partie des ressources destinées aux indigents; une plainte est portée à l'évêque; celui-ci ouvre une enquête et décide, le 18 novembre 1372, que le nombre des religieuses à l'avenir, comme par le passé, n'excèdera jamais sept; en cas de décès, les survivantes présenteront elles-mêmes une novice pour combler le vide. A Saint-Sauveur de Lille, le chapitre de Saint-Pierre a prévu, dès 1233, semblable réglementation. « Comme cet hôpital fut spécialement destiné au soulagement des pauvres malades alités et à la réception des pèlerins et des voyageurs, nous voulons absolument que dans ledit hôpital on évite de recevoir à demeure des passants en santé, à moins qu'ils ne soient nécessaires au service et en nombre aussi petit que possible, afin que les revenus destinés aux pèlerins et aux malades alités leur soient pleinement réservés; qu'on y reçoive peu de frères et de sœurs et seulement ceux qui suffiront pour l'administration. »

1. *Archives hospital. de Lille*, t. 1, p. 410. Cf. *Roubaix ancien et moderne*, p. 55.

Quelques années se passent; en 1278, la maison est de nouveau surchargée d'un trop grand nombre de personnes bien portantes; le doyen et le chapitre de la collégiale ordonnent, le 20 août, que l'on ne recevra plus aucune sœur jusqu'à ce que le personnel soit réduit à six. Ce nombre, à l'avenir, ne peut être dépassé.

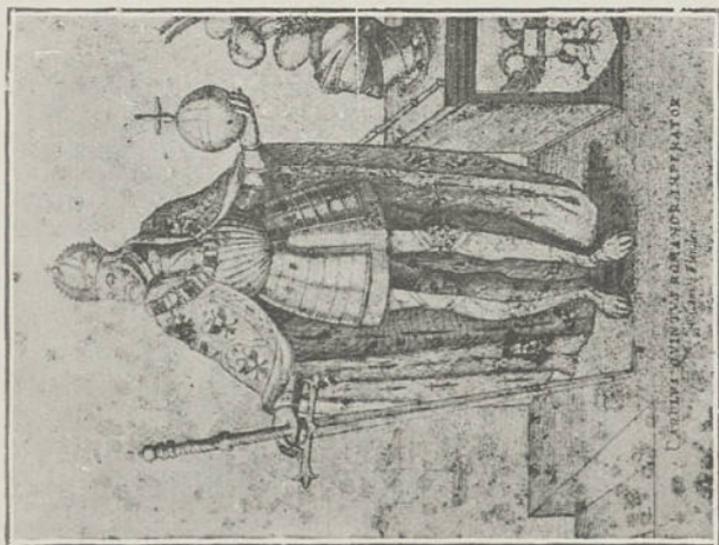
Pour entrer chez les Augustines de l'hôpital Saint-Julien de Cambrai, il faut « avoir forte et robuste corpulence. » Avant le concile de Trente, il faut, pour faire profession, avoir douze ans sonnés; à Saint-Jacques de Cambrai, il en faut quatorze; mais après le xvi^e siècle, s'il est permis de prendre l'habit à n'importe quel âge, il faut au moins seize ans pour faire profession. C'est seulement en mars 1768 qu'un édit royal imposera les dix-huit ans accomplis.

A Comtesse de Lille et à Comines, nulle ne se peut présenter avant l'âge de vingt ans et passé celui de cinquante. En novembre 1483, on recueille à Comtesse une jeune fille de quatorze ans; elle y sera nourrie et entretenue jusque l'âge de vingt ans, mais si elle meurt plus tôt, ou si elle ne prend pas l'habit religieux dans cette maison, la donation que l'on a faite sera de nulle valeur¹. La durée du noviciat est, à Comines, d'au moins un an; il est de six mois au minimum à Saint-Jacques de Cambrai. Toute postulante, à Saint-Sauveur de Lille, doit déclarer qu'elle ne souffre d'aucune « maladie incurable; » à Comines, qu'elle n'a « aucune infirmité repoussante comme la lèpre ou quelque autre maladie semblable par laquelle il ne fut convenable de servir les malades². » Les mêmes formules se retrouvent à peu près partout.

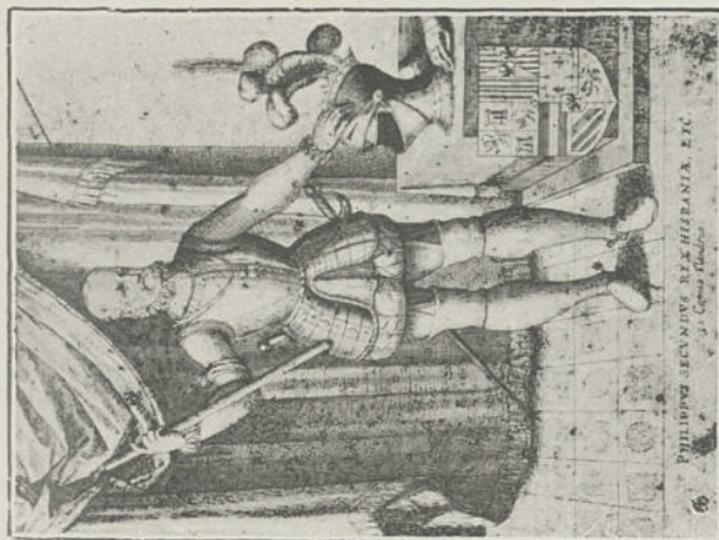
Il en est de même pour le serment de profession. Celui que prêtent, au xvii^e siècle, les sœurs de Saint-Augustin, est le même que celui des Minimes de saint François de

1. *Archives hospit. de Lille*, t. 1, n. 739.

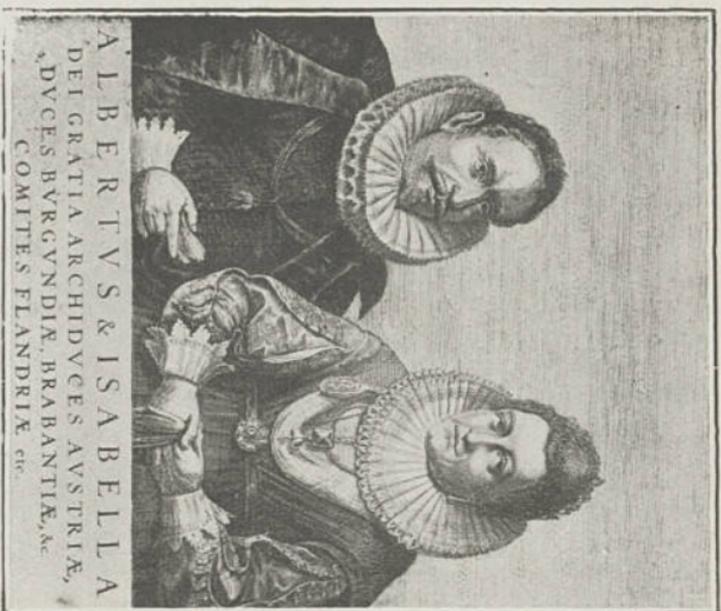
2. *Archives hospit. de Comines*, p. viii.



CHARLES-QUINT (1500-1558).



PHILIPPE II (1556-98).



LES ARCHIDUCS D'AUTRICHE.
 Gouverneurs des Pays-Bas (1598-1633).



PHILIPPE IV (1621-1665).

Paule ou des Frères Prêcheurs de saint Dominique¹. Les textes qui se rencontrent au XIII^e siècle dans les archives hospitalières de Lille, pour Saint-Sauveur et Comtesse, serviront au XV^e pour les sœurs de Gantois². A Saint-Sauveur, en 1444, la novice fait profession au mandataire de Mgr l'évêque de Tournai en disant à haute voix :

« Je N... fay profession et promech obédience à Dieu, à la benoite vierge Marie, à vous et à vos successeurs pauvreté et chasteté jusques à la mort, selon la règle de saint Augustin³. »

A l'hôpital Saint-Julien de Cambrai, les statuts de 1499 imposent un autre texte quelque peu divergent :

« Je N... voue et prometz à Dieu, à la sainte vierge Marie, à monseigneur saint Julien et à tous les saints, garder en cet hôpital et habit, casteté, pauvreté et obédience à messeigneurs du chapitre de Cambrai, nos seigneurs souverains, jusqu'à la mort. »

La forme usitée pour les vœux à l'hôpital du Saint-Esprit du Cateau, vers 1731 sera plus longue⁴ :

« Je sœur Marie Caroline Piettre, promets à Dieu, à la vierge Marie, à Monseigneur saint Augustin, notre Père, et à tous les saints et saintes du Paradis, de vivre en chasteté perpétuelle, en pauvreté volontaire et obédience à mon très Révérend Père en Dieu, son altesse Monseigneur l'archevêque, duc de Cambray, pair de France, prince du saint Empire et comte du Cambrésis, et à vous, Révérende Mère Prieure de cette maison et couvent des religieuses du Saint-Esprit au Cateau et à vos successoresses suivant la règle de saint Augustin, notre Père, et les statuts de céans jusqu'à la mort, et j'y promets aussi de demeurer perpétuellement dessous la

1. *Archives hospit. de Lille*, t. 1, p. 394.

2. *Ibid.*, t. 1, p. 156, 678.

3. Manuscrit.

4. *Archives du Cateau*.

juridiction de mon dit Révérend Père en Dieu, son Altesse Monseigneur l'archevêque, duc de Cambrai, etc.

Marie-Caroline Piettre.

Sœur Pétronille Duponchel, supérieure,

J'ai reçu les dits vœux le 26 juin 1731.

J. Zemberg, curé de Saint-Martin. »

A l'hôpital Saint-Jacques de Cambrai, les professes, outre les trois vœux habituels de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, en ajoutent un quatrième, celui d'assister les malades, même en temps de peste et au péril de leur vie.

La clôture, avant le xvi^e siècle, n'est pas rigoureuse : Le concile de Trente en rappelle bien l'obligation, mais les abbayes cisterciennes, ainsi que le proclame l'assemblée provinciale de Loos présidée en 1612 par Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, n'admettent guère que la clôture mitigée. Une profonde édification règne cependant par toute la Flandre et le Hainaut; dans ses *Relations au Pape Paul V*, le nonce Bentivoglio souligne même en 1613, cette particularité : « La trempe des caractères et la candeur des mœurs flamandes protègent la vertu des vierges chrétiennes aussi efficacement que le peuvent faire les cloîtres les plus impénétrables. » Plus strictes, les sœurs Augustines, comme en témoignent les anciens documents, professent, à l'égard de la clôture, une certaine austérité.

Quant au costume, il a pu varier à travers les siècles. Dès 1220, la règle primitive de Saint-Julien de Cambrai ordonne aux frères et aux sœurs de porter le vêtement blanc avec scapulaire noir¹. A deux reprises (1484 et 1514), les évêques Henri de Berghes et Jacques de Croy jettent les yeux vers les Augustines, qui se distinguent à Mons, à Maubeuge et à Lessines par leur sévère discipline et par leur solide piété. Ils en font venir quelques-unes au béguinage de Cantimpré,

1. Bouly, *Dictionn. Cambrésien*, p. 280.

à l'hôpital Saint-Jacques et reçoivent leurs vœux solennels¹. Celles de Saint-Jacques portent des souliers fermés avec boucles, des bas blancs, une robe noire et une ceinture de cuir à laquelle se trouve attaché un chapelet, un scapulaire noir, une guimpe étroite du bas, plus large du haut recouvrant une partie des épaules, une coiffe en toile empesée, taillée en façon de large entonnoir renversé ou d'abat jour, recouverte d'un voile noir en bure (actuellement en faille). C'est à ce vêtement qu'elles doivent leur nom de sœurs noires.

Voici qu'en l'année 1505 la peste s'abat sur Cambrai; plusieurs religieuses de l'hôpital Saint-Jean succombent; pour les remplacer, l'autorité ecclésiastique fait venir des Augustines de l'hôpital Saint-Julien. Leur costume blanc se trouve mêlé aux sœurs noires qui dirigent la maison depuis longtemps. Pour mettre fin à cette disparate, tout en respectant le costume noir auquel les anciennes tiennent sans doute beaucoup, il est décidé que les nouvelles professes de l'hôpital Saint-Jean prendront le costume blanc des Augustines de Saint-Julien. C'est ainsi que l'habit blanc se généralise en un temps donné².

Celles de Comines³ portent une sorte de robe double de couleur noire, un couvre-chef en linge, un manteau de drap blanc, une pelisse et une « fourrure de manteau », un scapulaire de drap en tiretaine grise et des souliers rouges en cuir de vache. Celles de Lille (du moins à Comtesse) ont la robe blanche et le scapulaire noir, une ceinture munie d'un chapelet, une cornette et une guimpe empesées recouvertes d'un voile noir⁴.

1. Léopold Devillers, *Notice sur le couvent des Sœurs Noires de Mons* (mars 1874). *Archives départ. Lille*, Fonds Saint-Jacques.

2. Abbé Tranchant, n. 905 (Bouly, p. 264).

3. *Archives hospitalières*, p. VIII.

4. *Archives hospitalières de Lille*, t. I, n. 4343.

A Saint-Sauveur, les novices reçoivent une cotte noire et un blanc couvre-chef¹. Dans les livres de compte, on voit figurer, aux diverses dépenses, des manchons et des peaux de chat, de renard, d'agneau²; un jour même, en octobre 1699³ on voit concéder à un marchand de Lille le droit de faire une prise d'eau dans la Haute-Deûle, « à charge de payer annuellement à la dame prieure de l'hôpital Comtesse, à titre de reconnaissance, une paire de gants blancs en nature. » On voit l'évêque de Tournai, en février 1353, autoriser les sœurs de Comtesse près la Cour royale à Lille, « à porter des peaux et fourrures de lapin, pour fourrures de leurs habits au lieu de peaux d'agneaux qui sont beaucoup plus chères, nonobstant les prescriptions de la règle à ce sujet⁴. » Et quand s'ouvre à Lille, en 1462, l'hospice Gantois, ce sont des Augustines noires qui y sont appelées.

La prieure est chargée de tous les achats, de la lingerie surtout qui, dans un hôpital, a grande importance et nécessite un budget considérable. Celle de Comtesse à Lille, en 1551, fournit « les vivres et menues parties nécessaires pour la nourriture des malades reçus à l'hôpital et pour la nourriture et l'entretien des religieuses et autres personnes employées dans cette maison⁵. » Elle achète pour le maître un bréviaire⁶; pour la chapelle verrières, tableaux, horloge, statues, couverts d'or fin⁷, chasubles, broderies, orfèvrerie et vases sacrés⁸, antiphoniers, missels, psautiers à ferrures; en 1468, « un livre écrit sur papier contenant les Évangiles

1. Manuscrit de 1444, p. 1.

2. *Archives hospital.*, t. I, n. 4636.

3. *Ibid.*, t. I, n. 2853.

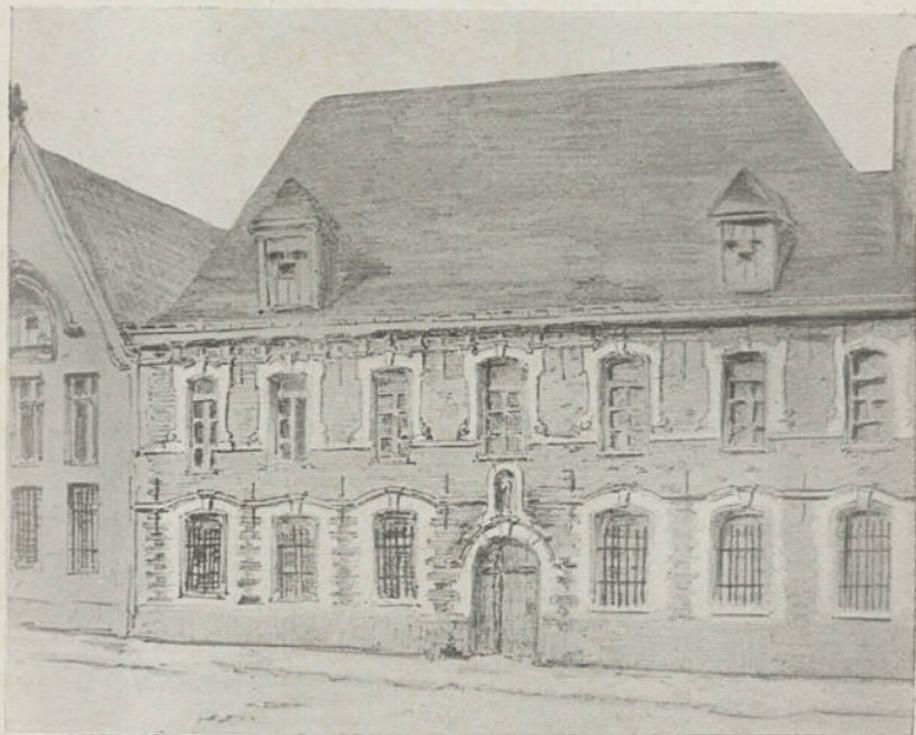
4. *Ibid.*, t. I, n. 4343.

5. *Archives hospit. de Lille*, t. I, n. 4530.

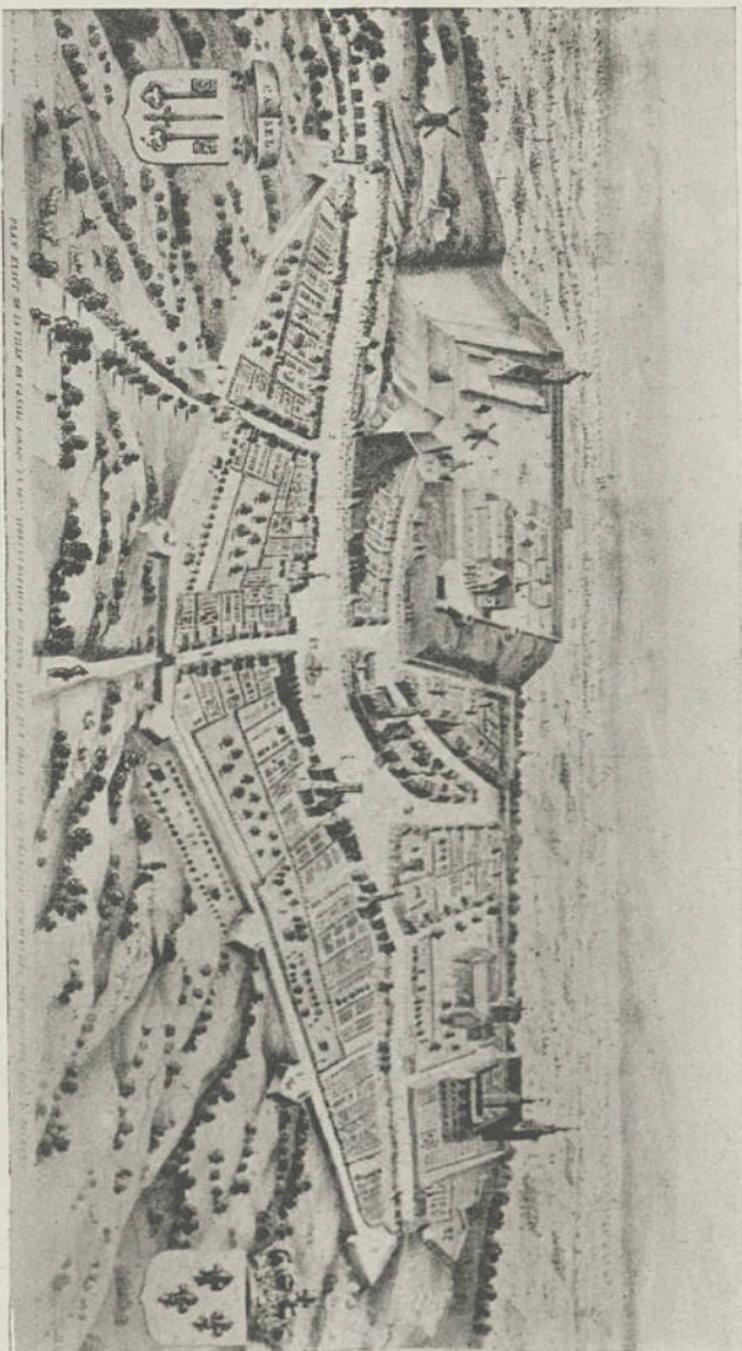
6. *Ibid.*, t. I, p. 416.

7. *Ibid.*, t. I, n. 4593.

8. *Ibid.*, t. I, n. 4613.



A LILLE. — *L'hospice Gantois (1462).*
D'après un crayon lithographique de Jean Watier.



LE MONT CASSEL EN 1677.

A. L'église collégiale St-Pierre. — B. L'église Notre-Dame. — D. Le castel. — E. Couvent et collège des Jésuites. — F. Hôpital et couvent des Sœurs Augustines.

des dimanches de toute l'année, par un frère de l'abbaye d'Anstaing¹. »

Elle achète, pour la somme de soixante livres, les *Œuvres de saint Augustin*, en huit grands volumes, et quatre autres contenant les *Œuvres de saint Jean*²; elle commande « au parcheminier demeurant à Lille hors la porte de la Barre pour trois douzaines de velins à faire livres et heures pour les frères et sœurs d'hôpital; » une autre fois, ce sont de « grands cahiers de velin pour faire la règle de Monsieur saint Augustin avec l'exposition et statut de la religion et aussi des peaux pour faire des couvertures; » c'est une « somme de 63 sols payée à Nicaise l'Écrivain pour avoir écrit la règle avec l'exposition. » On trouve dans un livre-journal, en 1591, la somme de « 25 livres 10 sols à cause de dix livres des Heures Notre-Dame et autres prières en petits volumes reliés en cuir noir et dorés, pour dame prieuse et autres religieuses dudit hôpital, en conformité de la bulle et commandement exprès du saint Père *Pius quintus* que toutes gens d'église et religion eussent à prendre des livres de nouvel usage statué par le saint concile de Trente³. »

La prieure, d'accord avec le maître, gère aussi les biens et domaines de l'hôpital, s'occupe des constructions et des réparations, passe les commandes et les marchés, signe les baux de fermage ou de location⁴, se transporte même au loin pour visiter au besoin les propriétés⁵ ou pour ordonner les réparations nécessitées par l'ouragan⁶. A Cambrai, les prieures de Saint-Jacques et de Saint-Julien doivent, chaque année, rendre compte à l'évêque et au chapitre de leurs dépenses et des finances de la maison. Certaines fondations, comme

1. *Archives hospit. de Lille*, t. 1, n. 4399.

2. *Ibid.*, t. 1, n. 4531.

3. *Ibid.*, t. 1, n. 4544.

4. *Ibid.*, t. 1, p. 393.

5. *Ibid.*, t. 1, p. 411.

6. *Ibid.*, t. 1, p. 4427, 4481.

Saint-Lazare de Cambrai, sont même si riches que les ressources dépassent de beaucoup les besoins¹. Les conciles ont d'ailleurs prévu cette prospérité : à Trente, des mesures sont prises afin d'éviter de thésauriser. Lorsque les hôpitaux possèdent plus de revenus qu'il n'en faut pour l'entretien du personnel et des bâtiments, il appartient aux évêques de fixer l'usage à faire de l'excédent². Le pouvoir civil, plus tard, s'en occupe de même; pour posséder des biens de main-morte, il faut, au xvii^e siècle, une permission portée par lettres-patentes du roi; les sœurs doivent se soumettre à cette obligation; celles de Saint-Jacques-au-Bois, en 1692, députent à l'assemblée du palais épiscopal leur receveur, Maître Pierre Masach, pour faire leur déclaration de propriété³.

La prieure, en général, est une femme de tête et d'administration. Celle de Comtesse à Lille passe pour « une religieuse de beaucoup d'esprit et rompie dans les affaires⁴. » Elle défend énergiquement le privilège de la fondation. Lorsque, au xvii^e siècle, les officiers du génie se proposent d'établir des « ensereuilles » dans le canal d'Haubourdin, elle fait des démarches auprès du comte de Muy; toutes garanties sont données, en 1651, que ces travaux militaires ne nuiront nullement aux moulins de l'hôpital⁵. Un peu plus tard, en mai 1709, la prieure de Comtesse adresse une requête aux députés des États généraux des Provinces-Unies pour obtenir d'être maintenue dans le droit de percevoir en nature le droit de mouture que certains boulangers prétendent payer en argent, contrairement aux privilèges de la maison⁶.

A diverses reprises, les prieures sont félicitées pour leur

1. *Arch. départementales*, fonds Saint-Jacques, titre de 1572.
2. *Biblioth. Communale de Cambrai*. M. S. Analyse des Conciles, n. 7421, r. iv, p. 107.
3. *Archives départementales*, Fonds Saint-Jacques.
4. *Archives hospit. de Lille*, p. 409.
5. *Ibid.*, t. 1, 4396, f^o 43.
6. *Ibid.*, 1, n. 4396, f^o 31.

bonne gestion. Dans les livres de compte, aux différentes époques, il est rendu hommage à leurs « biens, vertu, dévotion et bonne renommée. » De l'une d'elles, en guise d'oraison funèbre, il est écrit : « Elle a gouverné sa communauté en paix et très religieusement. Elle a augmenté de treize lits l'hôpital; elle a fort embelli l'église et le couvent par de belles peintures; elle était fort charitable envers les pauvres et particulièrement pour les pauvres honteux ¹. » Telle autre est reconnue « dame fort ménagère et faisant des épargnes pour l'érection des bâtiments qu'on prétendait faire, et après son trépas on aurait trouvé bonne somme de deniers ². »

Le souci de l'épargne et la conscience la plus scrupuleuse dans la gestion des deniers de l'assistance publique amènent bien parfois des conflits. Ils éclatent le plus souvent entre le maître et la prieure, celle-ci plus économe que celui-là. A l'hôpital Comtesse, un jour, en 1554, les finances sont reconnues en très mauvais état; afin de porter remède à ce désordre, la prieure et les religieuses ont recours au Conseil privé de l'empereur Charles-Quint à Bruxelles. « Le temporel, est-il dit dans le décret du 4 décembre, a été trop mal administré par les maîtres; » ceux-ci ont même vendu et aliéné indûment, et sans aucune formalité légale, un grand nombre de rentes et plusieurs fonds de terres. De plus ils ont contracté « grosses dettes » sans en rendre compte. Un siècle plus tard, autres dilapidations et nouvelles contestations; cette fois le désordre est imputable aux proviseurs. Ordre est donné de dresser un inventaire de tous les titres et d'en déposer l'original dans les archives. Une copie en sera remise aux proviseurs; les dits titres seront enfermés dans une *scribane* ou armoire fermant à deux clés différentes, dont l'une restera aux mains du maître, l'autre en celles de la prieure afin que l'un ne puisse en retirer aucun desdits titres sans le concours

1. *Archives hospit. de Lille*, t. 1, p. 393.

2. *Ibid.*, t. 1, n. 1113.

de l'autre¹. Maître et prieure sont dépositaires et gardiens des fonds disponibles de l'hôpital et chargés du personnel.

Les sœurs se confessent au maître de l'hôpital. Au début du xiv^e siècle, à Saint-Sauveur, elles sont tenues de communier six fois l'an, à savoir le jour de Noël, le premier dimanche de carême, les jours de Pâques, de Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint; à la fin du xiv^e siècle, elles ont coutume de communier tous les quinze jours, le premier dimanche du mois, tous les dimanches du carême et de l'aveug². Pour l'office, celles du Cateau doivent réciter « les heures de Notre-Dame selon l'usage de la sainte Église romaine, en variant les matines selon les jours de la semaine. Mais depuis le dimanche de la Septuagésime, il ne faut point dire *Alleluia* au début des heures après *Gloria Patri*; jusqu'aux vêpres du samedi de Pâques, on dit : *Laus tibi Domine*. » A Lille, ce sont « les heures canoniales selon l'usage de l'église Notre-Dame de Tournai. Les sœurs qui ne les sauraient pas remplaceront chacune des heures par trois fois le psaume *Miserere*, les matines par vingt-cinq *Pater noster* et autant de fois *Ave Maria*³. »

Tout le monde prend sa part de la besogne. Levées entre quatre et cinq heures, les sœurs descendent à la chapelle pour y psalmodier matines, laudes et prime; elles se répandent ensuite dans leurs différents services. Les salles s'éveillent et s'animent. Sous la direction de la « chevetaine » ou sœur en chef, on fait les lits, on lave les parquets à grande eau. A huit heures se célèbre la messe dans les grandes salles de malades; à onze heures et demie, les sœurs se retirent en leur oratoire privé pour réciter tierce et sexte. Deux fois par jour la cloche sonne le repas, à onze et six heures; les

1 *Archives hospital. de Lille*, t. I, n. 2198.

2. Lettre manuscrite de Michel Desne, évêque de Tournai, aux sœurs de l'hôpital Saint-Sauveur (1498).

3. Manuscrit de 1440.

malades sont servis dans une vaisselle d'étain; celle-ci une fois relavée, les sœurs regagnent leur réfectoire. » La prieure ou la semainière dit, debout, « *Benedicite* accoutumé en religion; » la lectrice est en chaire et lit pendant toute la durée du repas. Sur un signal, la communauté se lève, récite les grâces et se rend en silence à la chapelle pour la récitation de none avant de reprendre le travail. A trois heures, c'est la psalmodie des vêpres et le soir, à six heures et demie, le souper, suivi des complies. « Chacune ensuite se retire en son quartier. » Le coucher est fixé aux environs de huit heures.

Aux repas, le menu comporte du bœuf, du veau, du mouton, du porc ou du poisson¹. Pendant le carême, les sœurs s'abstiennent totalement de viande; celles du Cateau sont tenues au jeûne pendant toute l'année; celles de Saint-Sauveur à Lille seulement pendant le carême, l'avent et les trois jours des Rogations.

Les hôpitaux de Lille, Saint-Sauveur et Comtesse possèdent nombre de moulins d'où procède bonne farine; on verra même un jour, le 6 octobre 1778, le vicomte de Sarsfield, officier général et commandant de Lille, en proclamer officiellement la qualité : il fait défendre au boulanger de la citadelle « sous peine d'être renvoyé, d'employer, pour sa nouvelle épreuve, d'autre farine que celle provenant desdits moulins². »

Saint-Jacques-au-Bois de Cambrai n'a pas de four à pain; un boulanger de la ville travaille la farine pour les moulins de Selles-sur-l'Escaut qui sont propriété de l'évêché. De grands jardins permettent de cultiver une partie des légumes nécessaires à l'alimentation; on y élève des porcs, des vaches qui donnent le lait et le beurre. Certains hôpitaux, comme Comtesse à Lille, possèdent une brasserie; la boisson habituelle est la *cervoise*, sorte de bière fabriquée dans la maison;

1. *Livres de compte.*

2. *Archives hospit. de Lille*, t. I, n. 3989.

à Saint-Jacques de Cambrai l'on boit du vin de Crèvecœur qui coûte 6 florins la pièce.

Certaines dates réservent de saintes réjouissances avec un petit supplément à l'ordinaire de la communauté. A la fête des saints Innocents, la dernière venue des novices est considérée comme la personnification de l'innocence; elle est proclamée reine. Il en est de même à l'Épiphanie où l'on tire au sort les vertus : pauvreté, obéissance, douceur, humilité, modestie, dévotion, charité. La sœur à qui échoit la charité, prend la place de la mère-maîtresse et marque son règne éphémère — son « reynage » comme on dit, — par de petites largesses. Petites fêtes intimes où l'austérité se relâche quelques instants, où règne la bonne humeur et l'entrain nécessaires pour affronter le travail du lendemain.

Parfois aussi la vieillesse ou la maladie terrasse une sœur; pour la cérémonie de l'Extrême-Onction, toute la communauté doit se réunir au chevet de la mourante. Une crécelle en bois, agitée tout au long des cloîtres et des jardins, annonce les approches de l'agonie; toutes les sœurs accourent en récitant le *Credo* et s'agenouillent autour du lit de leur compagne pour recevoir son dernier soupir¹.

Bientôt le deuil plane sur l'hôpital. Le glas funèbre annonce les obsèques. Les registres du moyen âge ont gardé le souvenir de leur cérémonial. A Cambrai, les frais du service funèbre sont bien modestes. « Premièrement pour la fosse, sept sols; pour le service, vingt; pour le curé qui donne les derniers sacrements, trois sous; pour le clerc, dix-huit deniers, le luminaire à dévotion; l'offrande comprend une chandelle et un pain blanc². » A l'hospice Comtesse de Lille les dépenses faites pour les funérailles d'une sœur, en 1529, sont de 17 livres 7 sols³. A Saint-Jacques de Cambrai, il est de

1. Saint-Jacques-au-Bois, *Cérémonial de l'Extrême-Onction*.

2. M. S. *Biblioth. Communale de Cambrai*, n. 87, p. 76.

3. *Arch. hospît. de Lille*, t. 1, n. 4502, 4514, etc.

bonne coutume qu'au retour de l'enterrement d'une sœur, on dise en deux chœurs, bien haut, les sœurs étant droites, le *De profundis* et le *Miserere* avec les oraisons accoutumées; on fait de même quand on revient de la messe du service, de l'église à l'oratoire. Au moment de l'inhumation, toute la communauté doit former un cercle autour de la fosse, tandis que la prieure s'en approche et y jette trois pelletées de terre.

Non moins que la disette, la famine, les incendies, les guerres, si fréquentes au xv^e et au xiv^e siècle, viennent entraver la prospérité de ces œuvres et font sentir aux religieuses leur contre-coup; à plusieurs reprises, Lille, Cambrai, Le Cateau, connaissent les horreurs du siège et des bombardements. L'hôpital Saint-Sauveur reçoit, en 1743, les blessés de Fontenoy¹; les dames religieuses de Comtesse sont encore, en 1669, les seules de Lille qui assistent les « soldats malades à la décharge du roi; ils y sont toujours en grand nombre et bien alimentés². » En 1772 seulement, officiers et soldats doivent se faire soigner à l'hôpital militaire fondé par le roi³.

Les épidémies surtout font de terribles apparitions et fauchent les gardes-malades qui se dévouent sans compter. Un lazaret a été fondé en 1460 pour les pestiférés; mais en 1514, il faut isoler ceux-là même qui sont de leur famille; on leur fera porter un scapulaire rouge et défense leur est faite d'assister à la messe ailleurs qu'en la chapelle de l'hôpital de Comtesse et de Saint-Sauveur⁴. Le fléau s'abat de nouveau sur le pays; il va « pullulant »; les historiens évaluent au cinquième de la population lilloise, c'est-à-dire à sept mille, le chiffre des décès occasionnés par la peste bubonique de

1. *Arch. hospit. de Lille*, t. II, VI, E, p. 130.

2. *Ibid.*, t. I, n. 4227.

3. *Ibid.*, t. I, n. 3845.

4. *Arch. communales de Lille*, Registre aux bans, p. 64.

1617-18¹, à plus de quatre mille en 1667². A Cambrai, on compte plus de quinze cents victimes en 1519, et leur nombre pour l'épidémie de 1664 dépasse huit mille³. « Qu'on se représente dans un étroit abri une agglomération d'individus contaminés, étendus pêle-mêle, à peine vêtus, tant les linges continuellement souillés deviennent insuffisants, couverts de plaies repoussantes, exhalant l'odeur la plus infecte, les yeux égarés, étincelants, rougeâtres, exprimant la terreur dans tous leurs traits, les uns poussant des cris et des hurlements que leur arrachent les plus atroces douleurs, les autres se tordant dans d'horribles convulsions, la plupart réduits à l'état de cadavres, plongés dans une stupeur profonde, s'agitant de temps à autre d'une façon désespérée pour finir enfin par ne plus se réveiller. Et qui voit-on au milieu de tous ces êtres abandonnés, devenus un objet d'horreur pour leurs proches ? Qui leur apporte quelque soulagement avec une douce parole de consolation ? L'humble sœur noire, l'héroïne de la charité⁴. »

1. Derode, *Histoire de Lille*.

2. *Archives de Lille*, c. 1268, d. 3 (cf. Caplet. La peste à Lille, p. 106-109.

3. *Bibliot. Communale Cambrai*, M. S., n. 834, p. 350.

4. Dr Coulon, *L'Hôpital Saint-Jacques-au-Bois*, p. 65-66.

CHAPITRE IV

LES PREMIÈRES FONDATIONS DU HAINAUT LES HOPITAUX DE CAMBRAI : SAINT-JULIEN (1070); SAINT-VAAST ET SAINT-JEAN-BAPTISTE (1150); PRÉMY (1185)

De bonne heure et à plusieurs reprises, les Normands ont passé là. Équipée sur la mer du Nord, leur flotte remontait l'Escaut. Semant l'épouvante dans la Gaule-Belgique, ils n'ont laissé de Cambrai qu'un monceau de cendres. Mais l'évêque a secoué le linceul des ruines, agrandi l'enceinte fortifiée, restauré l'église-mère Notre-Dame. Aux prélats bâtisseurs succède, en 1049, Liébert, le prélat pieux et charitable : il fonde, en 1066, un chapitre de chanoines réguliers. Sous son impulsion, c'est Cambrai qui, de toutes les villes de Flandre et du Hainaut, prendra l'initiative des établissements de charité. A quelques pas de l'église cathédrale, un riche et puissant bourgeois, Ellebaud le Rouge possède un somptueux hôtel. Issu des anciens comtes de Vermandois, il entend prolonger les générosités de ses ancêtres; il dote, en 1070, l'église Sainte-Croix, y fonde un chapitre et exprime le désir d'y être inhumé. Désireux toutefois d'attacher son nom à une fondation charitable, il fait construire « dans son pourpris ou plutôt joindre les murailles de son palais »¹ une

1. Le Carpentier, *Hist. de Cambrai*, part. II, p. 527. — Au n. 5 de la rue du Temple actuelle. Abbé Tranchant, Eug. Bouly, *Diction.*, p. 424 sq.

magnifique habitation : placée sous le vocable et la protection de saint Julien l'Hospitalier, elle sera consacrée à recevoir les malades, les voyageurs et les pèlerins.

Dirigé par des frères et des sœurs de Saint-Augustin, soumis au chapitre de Notre-Dame, cet hôpital remplit admirablement sa destination; mais bien vite les lits deviennent insuffisants et le besoin se fait sentir d'en accroître le nombre. C'est le neveu de Liébert, l'évêque Girard (1026-1092) deuxième du nom, qui ajoute des constructions nouvelles, y dédie une chapelle « le jour des trépassés »¹, y fonde des messes et laisse une riche dotation. Un demi-siècle plus tard, un autre bourgeois de Cambrai, Wirembaud de la Vigne, homme des plus vertueux, fait vœu de se consacrer avec toute sa famille au service de Dieu². D'un commun accord, sa femme se retire dans un abbaye, sa fille dans un couvent de Reims, deux de ses fils deviennent chanoines de Saint-Aubert, le troisième entre au monastère du Saint-Sépulcre et lui-même, après avoir consacré une partie de ses biens à éteindre un droit de passage très onéreux qu'on exigeait des plus pauvres eux-mêmes à la porte de Lille, il lègue ce qui lui reste à l'hôpital Saint-Julien et y prend le tablier d'infirmier. Il y passe le reste de ses jours à servir les malades et y meurt en 1123.

Burchard est alors évêque de Cambrai; il prend sous sa protection cette maison charitable, l'exempte de « l'hommage, mouvance et autres droits envers la cour épiscopale; » il fulmine l'excommunication contre quiconque lui porterait préjudice; défense est faite à tout ecclésiastique et séculier de troubler cet hôpital « dans la possession de ses aumônes, de ses divers terrages et alleux³. »

1. Dupont, *Hist. de Cambrai*, p. 31.

2. Bouly, *Dictionnaire*, p. 279.

3. Ce décret est de 1122 : cf. Eug. Bouly, *Dictionn. bist. de Cambrai*, p. 279.

C'est en mai 1220 que le chapitre donne aux frères et aux sœurs de Saint-Augustin leurs premiers statuts¹. Un privilège est reconnu aux évêques de Cambrai : ils ont la nomination de six frères ou prébendiers ; en échange de ce droit, ils font à l'hôpital l'abandon de tous les reliefs de leur table, lorsqu'ils prennent leurs repas dans leur palais. Lorsqu'ils dînent au dehors, le chanoine, ou tout autre qui donne le repas, doit six pains à l'hôpital Saint-Julien².

Bientôt en 1238, ces droits déplaisent à l'évêque Guy de Laon ; en même temps que la collation des prébendes ils sont supprimés. Mais voici, vers 1492, le tour des frères eux-mêmes ; les nouveaux statuts de 1499³ ne concernent plus que les sœurs Augustines. Restées seules pour assurer le soin des malades, elles demeurent quelque temps au nombre de six ; leur nombre varie avec les diverses époques, suivant les nécessités et les malheurs des temps. Lorsque, en 1505, la peste s'abat sur la région, plusieurs d'entre elles sont désignées par les vicaires généraux pour aller à l'hôpital Saint-Jean remplacer les sœurs noires, victimes du fléau. Elles y introduisent en même temps leur costume blanc.

A diverses reprises, Cambrai devient « ville de guerre »⁴. Sièges, pillages, incendies, ce sont alarmes continuelles ; la misère du pauvre peuple est pitoyable et le nombre des sœurs est augmenté pour le secourir. Le chapitre de la cathédrale en limite cependant le nombre ; il statue, le 9 septembre 1530, qu'elles ne peuvent être plus de seize⁵. Mais leur vie exem-

1. Le texte original latin en a paru dans les *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, 1825, t. x, p. 193-195.

2. E. Le Glay, dans le *Glossaire du Cambrésis*, en a donné une traduction romane qui a été reproduite par Eug. Bouly, *Dictionn. du Cambrésis*, p. 279, 280.

3. Les originaux reposent aux *Archives du Nord*. Cf. E. Bouly, *Dictionn. de Cambrai*, p. 281-282.

4. Manuscrit 3 bis, *Bibliot. Commun. de Cambrai*, p. 51.

5. *Mémoires de la Société d'Émulation*, 1826, t. x, p. 172 sq.

plaire, leur zèle, leur régularité les fait désirer partout; on les appelle pour tenir ou réformer plusieurs hôpitaux de la région; le chapitre de la Métropole, en octobre 1533, en envoie plusieurs à l'hôpital de Lessines. En 1564, les officiers du roi et le magistrat de la ville d'Arras sollicitent leur concours pour réformer l'hôpital Saint-Jean; le chapitre, cédant à leurs requêtes, et à leurs instances, y délègue Anne Noisette et Joséphine Pijet. Celle-ci, élue supérieure, surmontera tous les obstacles, introduira non sans peine une sage réforme et gouvernera l'hôpital pendant vingt et un ans.

A Cambrai, durant cette période, les sœurs Augustines poursuivent auprès des malades et des blessés leur ministère de dévouement. Elles ont la joie de voir s'élever une église nouvelle et d'assister à sa dédicace le 20 décembre 1536. La fête est présidée par un cardinal anglais, Reginald Pole qui, poursuivi par Henri VIII, a dû fuir sa patrie et réside à Cambrai¹. Cette chapelle qui n'est, comme dans tous les hôpitaux d'autrefois, qu'une salle de malades, munie à l'une de ses extrémités d'une abside et d'un autel, est remarquable, au dire des anciens chroniqueurs, par ses beaux vitraux; elle s'enrichira bientôt, en 1542, d'une grille monumentale en style Renaissance et de verrières neuves, don du trésorier ou du doyen du chapitre de Notre-Dame. Alors aussi se dresse au-dessus de la chapelle un clocheton qui renferme une cloche, baptisée *Julienne* et fondue à Douai.

Une autre salle de malades, consacrée aux hommes, peut servir également de chapelle. Le corps de logis principal renferme, au rez-de-chaussée, la lingerie, les cuisines. Le parloir et le réfectoire y sont remarquables aussi par leurs riches boiseries et par leurs tableaux. A l'étage, de chaque côté d'un large corridor, sont les cellules des sœurs. D'autres constructions voûtées servent de brasserie, de ferme et de buanderie. Face à la métairie s'étend le Pré de l'Atre Saint-

1. Cf. J. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. vi.

Julien où s'élèvent les écuries et hangars pour les « quevaulx, cars et carettes » et encore le colombier.

L'importance de l'hôpital ne fait que grandir avec les années; le nombre des malades augmente au point que les biens ne peuvent plus suffire aux besoins les plus urgents. Pour subvenir aux dépenses, le chapitre de Notre-Dame, par un acte du 3 novembre 1645, accorde aux religieuses l'autorisation de vendre leur argenterie. Moins d'un siècle plus tard, cependant, le budget semble prospère; elles obtiennent de faire construire, en 1712, pour la communauté, sur la crypte un oratoire particulier le long de la rue du Temple.

Deux ans suffisent pour couronner les travaux : la bénédiction de la nouvelle église a lieu en 1734, et lorsque, en mai 1791, la cathédrale sera vendue pour tomber, six ans plus tard, sous le marteau du vandalisme révolutionnaire c'est la petite chapelle de l'hôpital Saint-Julien qui la remplacera pour les offices du culte divin¹.

*
* *

L'exemple d'Ellebaud le Rouge était trop contagieux pour n'avoir pas d'imitateurs; sous l'impulsion d'un autre bourgeois, Baudouin de Lambry², une communauté de fidèles fonde, en plein XII^e siècle, près de l'église Saint-Vaast, un hospice de ce nom³ destiné à recevoir des pauvres et des infirmes. Il est desservi par un frère et plusieurs filles pieuses vivant ensemble sous l'habit et la règle de saint Augustin. L'évêque Godefroy prend, en 1227, cette maison nouvelle sous sa protection, et défend sous peine d'anathème qu'elle soit détournée de sa primitive destination. Il lui donne, en

1. P. J. Thénard, *Quelques souvenirs du règne de la Terreur à Cambrai*, Cambrai, 1860.

2. *Mémoires de la Société d'Émulation*, 1826, t. x, p. 199.

3. Sur l'emplacement actuel de la fondation Vanderburch ou Maison Sainte-Agnès.

1234, des constitutions; mais si pauvres sont les dotations que les religieuses en sont réduites à se faire quêtesuses. Les aumônes éventuelles ne suffisent guère à leur subsistance. Afin de ne plus voir ces pieuses filles exposées à la mendicité, l'évêque Guy de Laon, en 1243, prend le parti de supprimer cette fondation et d'en transférer le domaine et le personnel à l'hôpital Saint-Jean ¹.



Celui-ci n'en sera que mieux pourvu et d'autant plus prospère. Il a pris naissance à la même époque, vers 1150, sur la généreuse initiative de Lambert de la Rue. Avec Jeanne son épouse, ce bourgeois, échevin de la ville, lègue à cette œuvre un bien situé vers l'église Sainte-Marie-Magdeleine et de riches revenus. L'évêque Nicolas de Chièvres installe, comme à Saint-Lazare et à Saint-Julien, une communauté de frères ² et de sœurs de Saint-Augustin. Celles-ci, à la différence des autres hôpitaux, portent l'habit noir ³.

Jean le Mayeur et sa femme Hélinde, en 1252, fondent la chapelle, et le pape Innocent IV, en 1254, accorde l'autorisation d'y ajouter une cloche pour appeler aux offices de la communauté. C'est le 18 novembre 1372 que le nombre des religieuses est fixé à sept; cette mesure est signée de l'évêque Robert de Genève qui, sous le nom de Clément VII, en 1378, montera sur le siège épiscopal d'Avignon et dont l'élection déchaînera, pour la durée d'un demi-siècle, le grand schisme d'Occident.

Là, comme ailleurs, supprimés vers la fin du xv^e siècle, les frères laissent aux sœurs tout le soin de l'établissement; mais celles-ci sont décimées par la peste de 1505; remplacées par

1. Les lettres de translation sont datées de novembre 1243.

2. *Mém. Société d'Émulation*, 1826, t. x, p. 199.

3. Julien de Lingne, *Archives Communales de Cambrai*. Manuscrit 658, art. 27.

des Augustines blanches de l'hôpital Saint-Julien, elles donneront désormais leur costume, au lieu du noir, aux postulantes qui se présentent à l'hôpital Saint-Jean. Ainsi disparaîtront de la maison les Augustines noires et, dans un temps donné, l'habit blanc se généralisera.

Les différents sièges que subit la ville causent à l'hôpital d'importants dégâts; l'artillerie espagnole surtout, en 1595, fait pleuvoir une grêle de projectiles qui occasionnent aux bâtiments, déjà reconstruits en 1578, de nouvelles et coûteuses réparations. Pour y faire face, le chapitre de Notre-Dame lui destine les dotations d'un hospice situé à Crèvecœur et qui s'appelle « l'Hostel-Dieu de monsieur saint Antoine de Bohain. » Cette maison, qui disposait de riches revenus, était dirigée en octobre 1525 par « sœur Marie de Visbourg, prieure, humble et dévote religieuse du Tiers Ordre et pénitente de Monsieur Dominique ¹. » Supprimée en 1653, ses biens sont transportés à l'hôpital Saint-Jean.

Celui-ci, à différentes époques, reçoit de préférence les soldats, car Cambrai sera souvent théâtre de guerre. C'est que la ville est vraiment la clef des Pays-Bas espagnols dont l'acquisition semble nécessaire pour donner à la France ses frontières naturelles; Cambrai, que ses hautes murailles et son importante citadelle rendent invincible, à ce point que Boileau l'appellera, sans trop exagérer la métaphore, « des Français l'épouvantable écueil; » Cambrai, dont un autre poète du grand siècle, Racine lui-même, devenu historiographe de Louis XIV, dira plus tard que « les rois d'Espagne estimaient plus cette place sûre que tout le reste de la Flandre ensemble ². » Cambrai enfin, également bien placée pour briser l'effort de nos soldats dans leur marche envahissante vers le nord et pour causer à nos troupes de continuelles

1. *Archives hospit. de Cambrai*, 5 septembre 1653.

2. *Précis historique des campagnes de Louis XIV*, édition [des grands écrivains, t. v, p. 278.

alarmes en les coupant, vers le nord, de leur base d'opération¹. »

En 1649, en 1657, « ce boulevard de tout le pays bas du côté de la France au midy, » est investi, la première fois, par le comte d'Harcourt, la seconde par Turenne. Vingt ans après, le 22 mars 1677, Louis XIV est devant les remparts : les grands maréchaux dirigent les opérations du siège, et, le 27 avril, le gouverneur espagnol demande à capituler. On lui permet de sortir par la brèche, « tambour battant, mèche allumée par les deux bouts, enseignes déployées... Il y a cinquante chariots pour les blessés qui peuvent souffrir le transport². » Ceux à qui leurs blessures ou leur état de santé ne permet pas de suivre leurs frères d'armes sont transportés, dit un historien³, « à l'hôpital militaire de Saint-Jean, 6, rue de ce nom, desservi par les sœurs blanches Augustines. Ils y sont soignés aux frais de la ville et le nombre en est si grand qu'on doit suppléer par de nouveaux achats à l'insuffisance du linge pour le coucher⁴. » Plus tard encore, au lendemain de Malplaquet (1709), les soldats de Villars, blessés à l'exemple de leur général, seront conduits là par centaines et maternellement soignés par les sœurs de saint Augustin.

*
* *

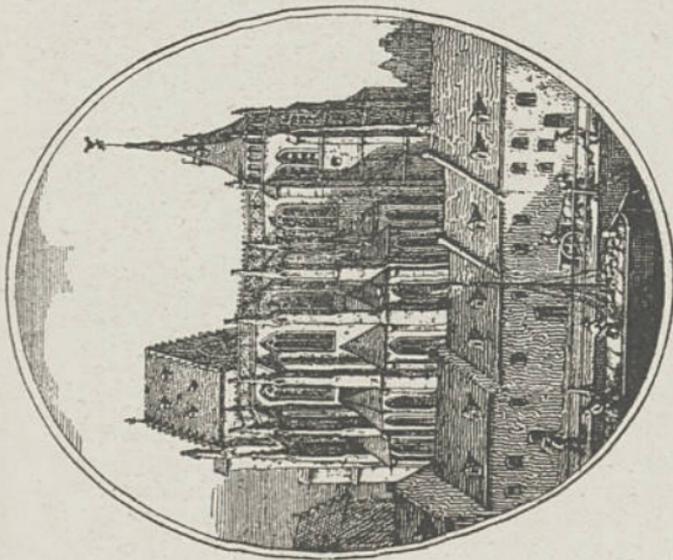
De la même règle relèvent, au moyen âge, les communautés de chanoinesses, dites Victorines, répandues dans bon nombre de monastères des provinces de Reims, Malines et Cambrai. Cette congrégation, d'une importance considérable, a son

1. J. P. Bègne, *Histoire de N.-D. de Grâce*, Cambrai, 1910, p. 142.

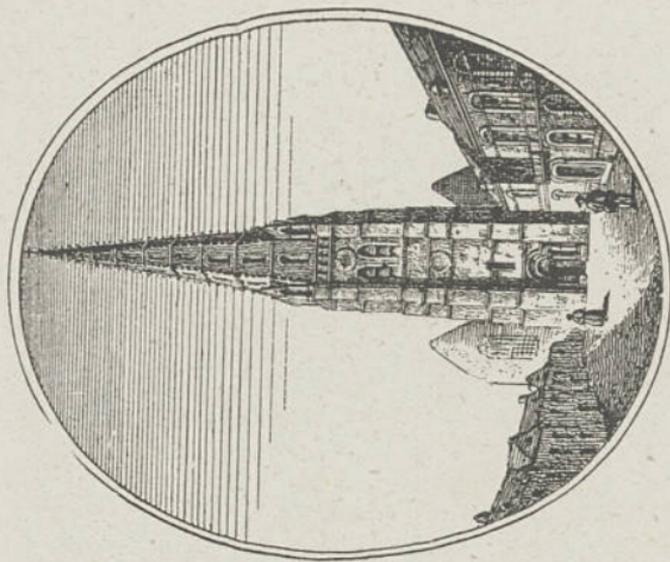
2. Dupont, *Hist. ecclésiastique et civile de la ville de Cambrai et du Cambrésis*, t. III, p. 160.

3. A. Durieux, *Le siège de Cambrai par Louis XIV*, Cambrai, 1877, p. 95, 96.

4. Cf. *Comptes de 1677-78*, f^o 75.



*La collégiale Saint-Pierre,
détruite à la Révolution.*



*L'église Saint-Sauveur,
A LILLE AU XVIII^e SIÈCLE.
et la tour décapitée par les obus autrichiens au
siège de 1792.*



SECLIN. — *L'hospice-hôpital*. La façade principale.
Aile gauche (1855). Aile droite (1633).

chef-lieu près de Cambrai, au milieu des grands marais de Proville et de Cantaing¹, dans l'abbaye de Prémy. Jean d'Antoing avait succédé sur le siège épiscopal à Roger de Wavrin. Les édifiants exemples de l'abbé Jean de Cantimpré faisaient l'admiration du peuple et des âmes ferventes; quelques jeunes filles, un jour, éprises de la sainte vie de l'homme de Dieu, avaient sollicité de l'évêque une retraite pour s'y sanctifier. Invitées à se rendre à ladite abbaye, elles ont prêté serment d'obéissance à l'abbé Jean qui leur assigna un oratoire particulier. D'abord annexées à l'abbaye de Cantimpré sous le titre de Notre-Dame de Saint-Jean l'Évangéliste, elles se sont rangées sous l'autorité de leur sœur Yvette qui devint leur prieure, « leur bâtit une église et, plus outre que l'abbaye, une maison². » C'est, dès 1193, le monastère Notre-Dame de Prémy, construit sur la paroisse de Fontaine-Notre-Dame, du consentement de l'évêque et du chapitre cathédral par lettres autographes d'octobre 1192. Elles s'y retirent seules, tout en restant sous la juridiction spirituelle et temporelle des frères de Cantimpré, jusqu'au jour où l'évêque Jean de Béthune, en août 1214, les en relèvera totalement.

Mais, dès leur prise de possession, elles ont reçu du chapitre le privilège de garder toutes les oblations qu'on peut leur faire. De son côté le curé de Fontaine-Notre-Dame leur cède aussi tous les droits qu'il a sur les nouvelles institutions, moyennant une rente annuelle de trois sous cambrésiens payables à Noël. Par lettres du 18 janvier 1194, Jean II, dit d'Antoing et le chapitre métropolitain confirment ces concessions.

Voici le moment venu d'ériger le monastère en abbaye, L'évêque veut remettre la crosse aux mains de la prieure.

1. De sa situation géographique lui est venu son nom de *Pratimedium*, Premy.

2. D'après Julien de Lingne.

mais Yvette refuse par humilité. Le choix et l'élection de l'abbesse appartient aux religieuses; elles la présenteront à l'évêque pour en recevoir l'investiture et la bénédiction. Les suffrages de la communauté désignent, en 1215, Euphémie, sœur de l'abbé de Cantimpré. C'est elle qui obtient du pape Honorius II, pour son abbaye, la protection du Saint-Siège; une bulle, donnée à Florentino le 6 août 1217, en fait foi; une autre, datée d'Aletrio, du 15 mars 1222, exempte les dames Augustines de Prémy de la dime des bestiaux et de celle des terres qu'elles cultivent à leurs dépens.

Cet établissement est bien, au dire des chroniqueurs, l'un des plus importants par sa richesse et par son étendue. Son église, avec ses sept chapelles, est l'une des plus belles et des plus spacieuses des Pays-Bas. Traversée par deux bras de l'Escaut, l'Escautin et le Chicoteau, cette immense propriété mesure près d'une lieue de tour et se trouve ceinte d'un mur de clôture si épais « qu'un chariot roulerait dessus. » Quel capitaine n'aurait la tentation d'en faire une forteresse ? « Il aurait suffi de remplacer par des soldats les saintes filles qui l'habitaient ¹. » C'est l'heure où Cambrai se trouve gouverné par un usurpateur impie qui promène partout la pioche dévastatrice. Il comprend sans peine l'usage que l'ennemi pourrait faire de Prémy. Le monastère tombe, en 1581, sous le marteau des démolisseurs, et les matériaux s'acheminent chaque jour, en tristes et longs convois, jusqu'à la citadelle construite en 1543 par Charles-Quint ². Exilées de leur demeure, les religieuses de Saint-Augustin se retirent dans le refuge qu'elles possèdent en ville dans la rue de l'Épée, mais, trop à l'étroit dans ce *Petit Premy*, comme elles l'appellent, six d'entre elles sont forcées d'aller mendier un asile à l'abbaye de Marquette où elles séjournent pendant quelque temps.

1. Eug. Bouly, *Dictionn. du Cambrésis*, p. 441.

2. Cf. Lettre de Charles-Quint pour l'érection de la citadelle, écrite de Valenciennes le 19 novembre 1548. (Cf. Bouly, *op. cit.*, p. 73.)

Bientôt l'archevêque et le magistrat cherchent un adoucissement à cette déplorable infortune; la diminution du nombre des lépreux soignés à Saint-Lazare rend sans emploi les édifices et les revenus de la fondation; une partie en est réservée aux Dames Augustines de Premy jusqu'au jour où viendra s'offrir à celles-ci, en 1596, l'ancienne maison des Bons-Enfants, propriété du chapitre. Elle leur est « cédée moyennant six mencaudées de terre qu'elles ont données pour le séminaire, » et elles s'y établissent en 1597¹. Là se continuera, pendant deux siècles encore, la pieuse mission des chanoinesses de Saint-Augustin. Achevée en 1764, leur église sera bénite le 14 juillet 1768. L'heure de la consécration, par une étrange coïncidence, le 20 avril 1788, sonnera presque les premières vêpres de la Révolution. Devenue domaine national, la nouvelle abbaye sera, comme les autres communautés, aliénée en 1792 et les religieuses dispersées.

BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales du Nord, Fonds Saint-Julien, Saint Vaast, Saint-Jean, etc.

Tranchant, *Mémoires sur les communautés de femmes qui existaient à Cambrai*, Bibliothèque Communale de Cambrai. Manuscrit n° 905.

Mme C. H. (Clément Henry), *Notice sur les communautés de femmes établies à Cambrai avant la Révolution* (dans *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, tome v, 1825), p. 141-201.

Dupont, *Histoire ecclésiastique et civile de Cambrai et du Cambrésis*, Cambrai, 3 volumes in-16.

Dubrulle, *Cambrai à la fin du moyen âge*, Lille, 1904, in-8°.

1. D'après Julien de Lingne.

CHAPITRE V

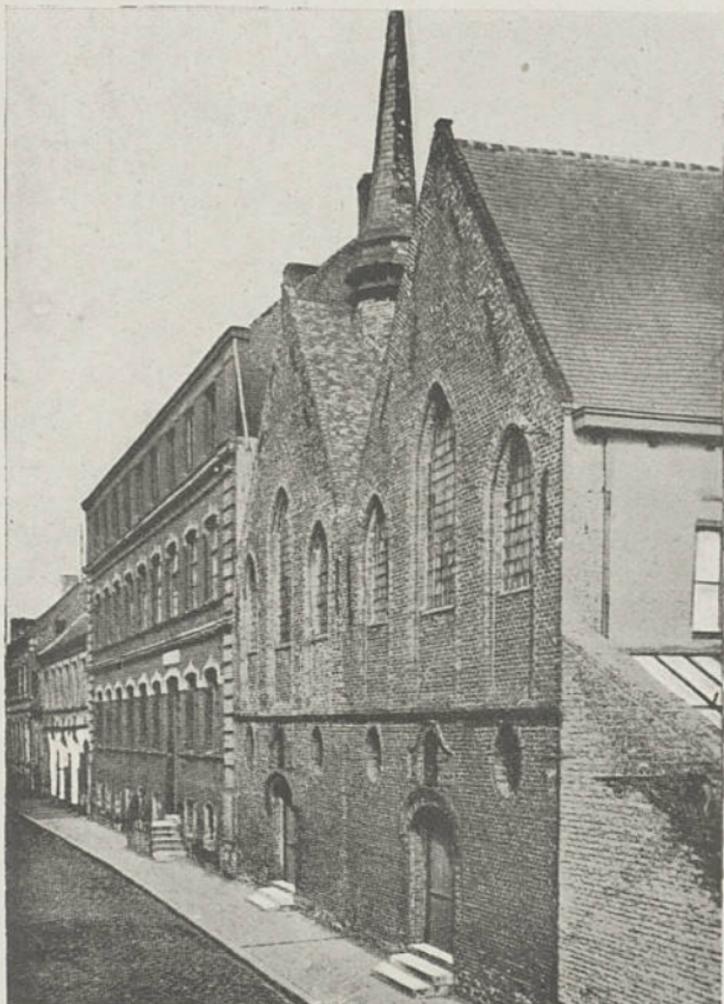
LES HOPITAUX DU CAMBRÉSIS : SAINT-JACQUES-AU-BOIS (1231); LE QUESNOY ET SIN-LE-NOBLE (1233)

Le « Couvent des sœurs Noires » à Cambrai, c'est, à proprement parler, l'hôpital de Saint-Jacques le Mineur, vulgairement appelé *Saint-Jacques-au-Bois*. La date de fondation n'en est pas connue. Le premier titre authentique est un acte par lequel Jacques d'Aubencheul et sa femme Alice, en 1266, font une donation confirmée par Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai¹. Dans cet hôpital, y est-il dit, on doit héberger, coucher et soulager les pauvres gens, pour Dieu, pour nos âmes après notre décès à tous deux, pour les âmes de nos ancêtres et aussi pour celles de tous les bienfaiteurs. » Primitivement destiné aux pèlerins, ce refuge est administré, jusqu'au xvi^e siècle, par des frères et des sœurs vêtus de blanc. Mais la misère les force d'abandonner le monastère.

C'est seulement en 1514 que l'évêque Jacques de Croy, d'accord avec le chapitre et le magistrat, y fait venir de Mons, de Binche, de Lessines et peut-être de Maubeuge, des Sœurs Noires de Saint-Augustin. La part des chanoines dans cette réorganisation est une offrande de cent écus²; la ville y contribue pour trois fois cette somme, à la condition que les « dix religieuses iraient soigner les pestiférés et logeraient des

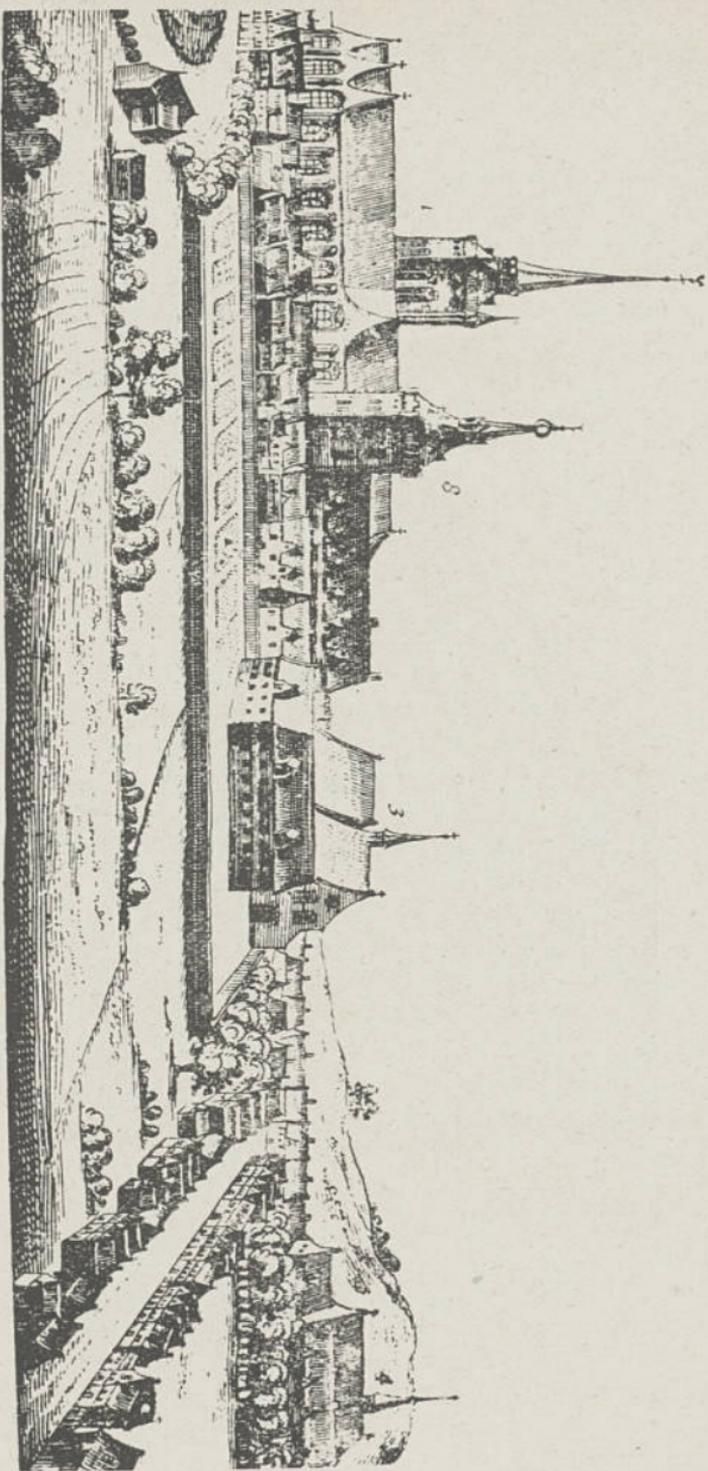
1. *Archives Communales de Cambrai*, cote xiv, boîte n° 4.

2. *Bibliothèque Communale*, Manuscrit 653, p. 43; 658, p. 43.



CASSEL. — *L'ancien hôpital et couvent des Augustines,*
fondé en 1255.

Le règlement de cette fondation est gardé aux archives communales ainsi qu'une lettre de Charles, duc de Bourgogne (Janvier 1472) concernant les chanoinesses de Saint-Augustin qui desservaient l'hôpital.



BAILLEUL-EN-FLANDRE AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE.

1. Église Saint-Wast. — 8. Hotel de ville et beffroi. — 3. Monastère des Capucins. — 4. Convent des Augustines hospitalières, dites *Sœurs Noires*.

pauvres passants; » pour lesquelles œuvres pieuses, ajoute Julien de Lingne, cinq muids de blé leur furent assignés par l'évêque sur les revenus du monastère Saint-Lazare ». L'évêque y ajoute cinq cents écus de ses propres deniers. Mais ces donations ne suffisent guère, et, dans les premiers temps de leur séjour à Cambrai, sous Anne Dufour qui est, en 1514, la première supérieure de la maison réorganisée, les sœurs en sont réduites à la mendicité. Elles sont chargées de recueillir les malades, les pestiférés, les voyageurs. Certains actes du chapitre métropolitain¹ leur attribuent aussi la garde des enfants trouvés; ce soin, jusqu'à cette date, restait à la charge d'une petite société d'hommes généreux qui administraient les fondations charitables, les *Grands Chartriers*. En recueillant, au début du xvi^e siècle, ce noble héritage de dévouement, les Augustines de Cambrai précèdent de cent ans le grand Vincent de Paul, qui, le premier, concevra la pensée de recueillir, à Paris, les innocentes victimes que la débauche ou la dureté de parents dénaturés expose à la mort dans les rues de la capitale. Avec ses religieuses de Saint-Augustin, Cambrai a résolument pris les devants. Quand s'abat sur la ville l'horrible épidémie de 1519 qui fait quinze cents victimes, les sœurs de Saint-Jacques-au-Bois se prodiguent au chevet des pestiférés; si grande est la contagion, disent les (vieilles chroniques, et si véhémement que toutes les « paroches (paroisses) faisaient procession en portant le corps de Jésus-Christ, en luy priant qu'il eût pitié de son pauvre peuple². » Trois ans se passent; la peste décime de nouveau la cité: « depuis le jour de saint Jehan jusqu'à l'issue de septembre 1522, il mourut en Cambray, de compte fait, huit cents personnes, tant grandes que petites, et plusieurs

1. *Chronique française des évêques de Cambrai*, Bibliothèque communale de Cambrai, manuscrit n. 739, fol. 26 et 26 verso. Cf. manuscrit n. 884, fol. 80.

bourgeois et marchands; et depuis septembre jusqu'à Noël, en mourut bien encore autant ¹. » En 1526, le choléra fait son apparition; il abat rapidement les tempéraments les plus robustes; on l'appelle, pour cette raison le « trousse-galant ». Cinq années durant, il ravage la ville et cette fois encore les Augustines de Saint-Jacques sont admirables de zèle et d'abnégation. En 1545, nouvelle peste. « Le mal survenu soudainement était si contagieux et s'étendit avec tant de rapidité que l'on dût construire une foule de petites maisons en bois, auprès du grand marais d'Escaudœuvres, aux portes de Cambrai, pour y transporter les malades. » Ce fut, dans le même temps que l'on installa un hôpital dans la maison appelée : « Tout-y-faut » (à cause de son délaissement et de son mauvais état), au faubourg Saint-Roch.

Après les épidémies voici la guerre; après la lutte entre Louis XI et Maximilien, entre Henri II et Philippe, éclate la rivalité qui met aux prises Charles-Quint et François I^{er}. C'est en vain que Cambrai, dès 1482, a obtenu de Louis XI des lettres de neutralité, qui lui permettent de rester en dehors des guerres livrées en Flandre. C'est en vain que Charles-Quint vient de confirmer ces heureuses dispositions, il viole le premier ses engagements et pénètre, en juillet 1543, dans le Cambrésis. Il ordonne à Cambrai l'érection d'une citadelle, impose à la ville une contribution de guerre de cent mille florins, payable en deux années. Ce sont nouveaux impôts; c'est la misère noire, et les sœurs de l'hôpital Saint-Jacques, avec toutes les autres communautés, ressentent le contre-coup de ces temps difficiles : elles retombent dans le plus complet dénûment. Que peut, en si triste occurrence, la rente annuelle de quarante écus qui leur est assignée « pour fournir à leur entretien comme à la nourriture des enfants trouvés ²? » Le nombre de ceux-ci s'est tellement multiplié

1. *Chronique française des Evêques de Cambrai*, Bibliot. communale de Cambrai, manuscrit n. 884, fol. 49 verso.

2. *Archives départementales du Nord*, Fonds Saint-Jacques.

et la vie est si chère, la disette est si grande¹ qu'il n'est plus possible aux sœurs de suffire à la charge; elles s'en ouvrent, le cœur gros, à l'évêque Robert de Croy et celui-ci se voit contraint de les décharger de cette œuvre pour la rendre aux *Grands Chartriers* avec la rente annuelle qui lui est assignée.

C'en est fait maintenant des libertés et de la neutralité cambrésiennes. Après avoir érigé la ville en fief dépendant de son empire romain germanique, Charles-Quint foule aux pieds toute promesse; il y établit son fils Philippe II. La domination espagnole tarit toutes les générosités. Mais depuis que la belle église Saint-Géry a disparu pour faire place à la citadelle, les habitants du quartier fréquentent la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques. Elle est petite, délabrée, il la faut agrandir, et l'évêque Robert de Croy, en mai 1545, en dépit de la misère du temps, fait commencer les travaux; le chapitre y contribue pour une modeste part et donne six florins². Grâce à de pieuses générosités, la chapelle s'achève et l'évêque l'inaugure en 1552 sous la dédicace de Saint-Jacques-le-Mineur. Les sœurs Augustines se sont à peine acquittées de leur dette quand tout à coup, le 31 août 1556, le jour même de la mort de Robert de Croy, un incendie consume tout leur dortoir. Les autres bâtiments peuvent être préservés : ils leur serviront de refuge durant trois années. Mais pareille situation ne peut se prolonger davantage et l'archevêque Maximilien de Berghes, avec l'aide du chapitre, en la personne de Christophe Asset, archidiacre de Valenciennes, fait reconstruire, en 1559, l'immeuble incendié³.

Cambrai se voit bientôt soumis à de nouveaux troubles; le siège commence le 20 septembre 1580. La disette est affreuse, le pain fait totalement défaut; à l'extérieur, les

1. Biblioth. communale, n. 659, p. 222.

2. Bibliothèque communale de Cambrai, n. 95, f° 102.

3. *Biblioth. comm. de Cambrai*, Manuscrit n. 905, f° 102.

assiégeants arrêtent tous les vivandiers ou fournisseurs de denrées¹. A l'intérieur, c'est le pillage organisé. Un usurpateur, en 1580, s'est emparé, par ruse, de la citadelle et de la ville; il en chasse le gouverneur espagnol. C'est Bauduin de Gavre, baron d'Inchy-en-Artois. Afin d'entretenir sa garnison, il crée de nouveaux impôts, fait main basse sur les deniers publics, sur le trésor des églises et des couvents². L'insatiable gouverneur exerce à l'hôpital Saint-Jacques sa royauté; mais il se heurte à l'énergique opposition de la prieure, Anne de Chastel³. Il la fait arrêter avec deux de ses plus anciennes religieuses et conduire à la citadelle. L'archevêque Louis de Berlaymont se trouve à Mons avec une partie de son clergé; en son absence, il appartient au chapitre d'élever la voix pour réclamer l'élargissement de ces pauvres filles; le 30 septembre, l'official et le ministre sont délégués auprès du tyran⁴. Peine perdue, le brutal gouverneur ne veut rien entendre; il garde les trois sœurs sous les verrous, et lorsque, l'année suivante, il cèdera lui-même la place à Jean de Montluc de Balagny, celui-ci n'ouvrira pas davantage les portes de la prison.

Le général comte de Fuentes, au nom du roi d'Espagne, cerne la ville, en 1595, avec une puissante armée; les obus pleuvent sur Cambrai et jettent partout la terreur, la ruine et la mort. Le 9 octobre, la ville se rend aux Espagnols. Peste, guerre et famine alternent pour la désoler. La fièvre ardente reparait : « Cette maladie pestilentielle, au dire des historiens, ne se peut raconter sans larmes; il y a huit cents maisons pestiférées et se passe plusieurs jours et nuits qui meurt cent dix, cent vingt personnes et dure calamité deux

1. *Mémorial* de certaines choses remarquables arrivées tant à Cambrai qu'aux lieux circonvoisins. *Bibliot. Communale*, Manuscrit n° 1017.

2. Eug. Bouly, *Histoire de Cambrai*, t. II, p. 72 sq.

3. 4 octobre 1592, 15 janvier 1605.

4. *Bibliot. comm. de Cambrai*, Manuscrit n. 905.

ans entiers¹. » La misère est atroce, chacun se déclare insolvable; en vain les Augustines de Saint-Jacques font appel à leurs débiteurs; leur situation budgétaire en est des plus précaires et force leur est « d'aller à la quête » de porte en porte dans la cité².

Cette lamentable détresse dure encore en 1626. Le bon archevêque François Vanderburch se laisse alors toucher par tant de dénûment; il fait un don d'importance qui apporte un peu de réconfort au sein de la pauvre communauté³. Mais la dure nécessité de vivre l'emporte sur les plus belles impulsions de la charité. Tant que dure la domination espagnole, ce ne sont, chez les Augustines de Saint-Jacques, que doléances et supplications. A diverses reprises elles sont contraintes d'hypothéquer leurs biens. Pour comble de malheur, des cavaliers espagnols, descendus dans un hôtel tout proche de l'hôpital⁴, apportent de nouveau la peste en 1664; le fléau fait dans Cambrai plus de huit mille victimes. Pour venir au secours des sœurs de Saint-Jacques et soulager leur détresse, des rentes sont constituées par des personnes charitables et aussi des fondations de messes et d'obits⁵.

C'est une éclaircie au milieu des ténèbres; c'en est une surtout que la délivrance de Cambrai qui, rendue aux Français, en 1677, va retrouver enfin le calme et la prospérité. Louis XIV y fait son entrée solennelle le 19 avril; s'il enlève à la ville ses libertés communales, il se montre généreux pour les établissements hospitaliers. Religieux et religieuses gar-

1. *Mémorial* déjà cité (*Bibl. comm.*, M. S., n. 670, f^o 37, 38, 90, 91).

2. *Archives départ. du Nord*. Dix-sept pièces, dont cinq paquets, montrent ces difficultés.

3. M. S., *Bibliot. Communale*, n. 87, p. 96.

4. *Bibliot. communale*. Manuscrit n. 844, f^o 350.

5. *Registre des recettes, Arch. départementales du Nord*, Fonds saint-Jacques. Docteur Coulon, *Monographie*, p. 88.

dent la pleine et paisible jouissance de tous leurs privilèges, exemptions, franchises et immunités¹.

En couronnant la guerre de Flandre, le traité de Nimègue, l'année suivante (1678), ramène pour un temps la paix. Mais les hivers rigoureux qui se succèdent, l'arrivée des Impériaux devant les murs de la ville, la rareté de l'argent au lendemain de la création du papier-monnaie et le désastre de la banque de Law réveillent la souffrance des communautés. Les sœurs de Saint-Jacques doivent solliciter du chapitre une nouvelle autorisation de mendier; une réponse favorable leur parvient sans tarder :

« Les vicaires généraux de son Éminence Monseigneur le cardinal Du Bois, archevêque, duc de Cambrai, certifions que les religieuses Augustines, dites sœurs noires de Saint-Jacques-au-Bois, en cette ville de notre diocèse, sont pauvres depuis leur établissement, ne subsistent qu'à peine du travail de leurs mains, et que leurs petits revenus sont encore diminués par des remboursements en billets et le malheur des temps, en sorte qu'elles nous paraissent mériter quelque part aux charités chrétiennes.

Donné à Cambrai au vicariat le vingt huit avril mil sept cent vingt trois.

Signé, † L. F. de Mornay.

Évêque d'Euménie, coadjuteur de Québec,
vicaire général de Cambrai². »

Fonds Saint-Jacques, pièce papier

Les revenus ne suffisent plus guère aux besoins croissant des malades. L'hôpital, après avoir servi quelque temps à loger les passants, obtiendra par lettres-patentes du roi, en 1771, la permission de se transformer en école payante, où

1. Cf. A. Durieux, *Le siège de Cambrai par Louis XIV*, p. 101 sq. Cf. aussi p. 219 sq.

2. *Archives départem. de Nord. Lille*, Fonds Saint-Jacques.

quelques sœurs enseigneront les rudiments de la grammaire, tandis que les autres iront à domicile soigner les souffrants. La pension des élèves et le salaire des gardes-malades ramènent un peu d'aisance. Le roi Louis XV, en confirmant l'établissement des Augustines et en les maintenant dans la possession de leurs biens, proclame hautement les services rendus par elles à la population¹ :

« Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Nos chères et bien-aimées les Religieuses de Saint-Jacques établies à Cambrai, nous ont très humblement fait

1. *Archives départementales*, Fonds Saint-Jacques. Original sur parchemin. Cet autre témoignage était rendu aux Augustines de Saint-Jacques, le 28 juillet par Charles Saint-Albin, archevêque de Cambrai : « A nos très chères filles en Jésus-Christ, les mère et religieuses de Saint-Jacques-au-Bois, ordre de Saint-Augustin de notre cité.

« Nous savons que vous vous distinguez au dehors par une grande simplicité, beaucoup de modestie et de retenue dans la conversation, un empressément charitable pour le service des malades sans y rien perdre de votre attention à la présence de Dieu qui vous faisait répandre partout une bonne odeur à Jésus-Christ; l'obéissance aveugle aux ordres des supérieurs, la charité des anciennes pour les plus jeunes, le respect des plus jeunes pour les anciennes, la charité réciproque des unes envers les autres, l'application à la prière et au travail, le silence et la solitude, l'attachement de chacune à son employ particulier, l'exactitude à en remplir tous les devoirs, l'esprit de pénitence et d'humiliation qui ne laissait rien d'impuni et faisait même le plaisir de celles qui commettaient les moindres fautes et en un mot le désir sincère de la perfection religieuse, l'amour et la pratique de la règle et des constitutions qui y conduisent sûrement, faisant de votre monastère un de ces jardins délicieux où l'esprit communique les plus tendres faveurs, où, éloignées du tumulte du siècle, une âme religieuse goûte à loisir le plaisir d'aimer Dieu. »

(*Archives départ.*, Fonds Saint-Jacques. Original sur papier, cachet en cire rouge recouvert de papier).

exposer que les biens qu'elles possèdent, suffisent à peine pour aire subsister leur communauté composée de 26 personnes; que le zèle avec lequel elles s'appliquent, tant au soin des citoyens malades qu'à la tenue d'écoles publiques et à l'éducation des pensionnaires, leur a déjà mérité la bienveillance de tous les ordres de notre ville de Cambrai où elles furent appelées dès 1512 par Jacques de Croy, qui en était évêque, et qu'elles espèrent que cette considération nous portera non seulement à les maintenir dans la propriété de leurs biens dont la plupart ont été acquis avant 1738, et pour lesquels elles n'ont jamais été inquiétées, mais encore à confirmer leur établissement.

« A quoi ayant égard et voulant favorablement traiter les exposantes, à ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons confirmé et, par ces présentes signées de notre main, confirmons l'établissement des exposans à Cambrai.

« Les maintenons dans la propriété et possession des biens qu'elles ont aquis ou qui leur ont été donnés ou légués depuis le 1^{er} janvier mil six cent quatre vingt un jusqu'à ce jour, en quoi qu'ils puissent consister, sans que elles puissent être troublées ou inquiétées....

« Car tel est notre plaisir.

« Donné à Versailles au mois de novembre l'an de grâce mil sept cent soixante onze et de notre règne le cinquante septième.

Signé, Louis. »

Encouragées par la sollicitude de l'archevêque et du roi, les Augustines de Saint-Jacques font l'acquisition, en 1777, d'un terrain tout proche de l'hôpital; elles y établissent, du côté de l'Esplanade, un cimetière entouré de murs. La création de l'hôpital général, quelques années plus tôt (1752), les a libérées de la séculaire mission qu'elles avaient de recueillir

les pauvres. Au nombre de vingt, devenues gardes-malades, elles resteront fidèles à leur règlement et à leur œuvre de dévouement.

*
* *

Cette règle et cette œuvre sont aussi, dès la première moitié du XIII^e siècle, dévolues aux Augustines noires qui tiennent les hôpitaux de Sin-le-Noble et du Quesnoy. Celui-ci n'est autre qu'une ancienne abbaye fondée sous le vocable de sainte Élisabeth par un chapelain du comte Bauduin le Magnanime¹. On y reçoit des pauvres, et des dames de la noblesse leur donnent des soins. Les bonnes comtesses Jeanne et Marguerite de Flandre étendent jusque-là, vers 1233, leur sollicitude. Elles y installent les sœurs de Saint-Augustin que, du consentement de l'évêque Nicolas de Fontaines, elles ont fait venir de l'abbaye de Prémy. Lorsque Le Quesnoy, comme les villes du Cateau et de Cambrai, apparaîtra à Charles-Quint comme destiné à devenir une forteresse, l'hôpital lui semblera nuire à la régularité des remparts; il sera rasé, remplacé par une citadelle, et les sœurs seront recueillies à l'intérieur de la cité. Mais, dès 1459, les Augustines y ont fait place à des béguines et plus tard à des sœurs grises de l'ordre de Saint-François.

Elles gardent plus longtemps l'abbaye *N.-D. de Beaulieu*, située aux portes mêmes de Douai. Les fondements en ont été jetés, non loin de la Maladrerie appartenant au grand prieuré de Flandre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem². Cette maison est devenue l'hôpital *Saint-Nicolas de Decby*. D'abord géré par des laïcs, il est ensuite confié aux religieuses qui, dès 1224, ont obtenu du pape Honorius III l'autorisation de vivre sous la règle de saint Augustin. C'est en 1233 que leur est donnée Alix, la

1. Il s'appelait Pierre Pitenz (Le Glay, *Cameracum cbristianum*, p. 277).

2. *Archives hosp. de Lille*, t. VII, B, n. 52; t. VII, D, 1.

première abbesse, et la succession dès lors est ininterrompue ¹. Nièce de l'évêque d'Arras, Adrienne Moulart gouverne la maison dans les premières années du xvii^e siècle; elle achète, dans l'enceinte même de Douai, le terrain nécessaire pour y bâtir un cloître. Elle s'y transporte, dès le 27 août 1622, avec toute sa communauté. La clôture y est adoptée quelques années plus tard. Éluë en 1769, la dernière supérieure, Anne-Joseph de Mortagne de Landas, se trouvera être en exercice lors de la suppression des couvents.

BIBLIOGRAPHIE

Docteur H. Coulon, *L'ancien hôpital Saint-Jacques-au-Bois de Cambrai*, Paris, 1899.

E. Le Glay, *Cameracum christianum*.

¹ *Cameracum christianum*, p. 293-295.

CHAPITRE VI

AU CATEAU : SAINT-SAUVEUR DE MONTAY (1311) ET L'HOPITAL DU SAINT-ESPRIT (1492)

A 24 kilomètres de sa ville épiscopale, sur les rives de la Selle et à l'orée du bois de Thiérache fréquenté par les bandes de pillards qui dévastent le pays, l'évêque de Cambrai Herluin, dès la fin du x^e siècle, fait construire la forteresse de Sainte-Marie¹. Autour de ce château se cristallise une sorte de bourg qui, jusqu'à la veille de la Révolution, sera ville d'Empire, au pouvoir direct des évêques-comtes de Cambrai. C'est là qu'à maintes reprises, au cours des siècles, ils trouveront un refuge contre la révolte et les excès de leurs sujets cambrésiens². De bonne heure ils y répandent les trésors de leur charité. Les pauvres lépreux y sont recueillis, dès le xiii^e siècle, dans une ladrerie placée à la porte Saint-Martin et sous le vocable de Saint-Sauveur. Le service y est assuré par des religieuses qui sont soumises aux trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, conformément à la règle de saint Augustin. L'évêque donne, toutes les trois semaines, un demi mencaut de blé³. Guillaume de Hainaut, vers 1296, y fonde par testament douze nouveaux lits⁴.

1. Cf. Balderic, *Chronique d'Arras et de Cambrai*, l. I, c. cxii.

2. Cf. Dupont. *Histoire ecclésiastique et civile de Cambrai et du Cambresis*, t. II passim. Cartulaire 3, f. 273.

3. *Archives département. Fonds, Cathédrale de Cambrai*.

4. Saint-Genois. *Monuments anciens*.

Quelques années plus tard, en 1311, l'hôpital est transféré dans un village tout proche, sur le territoire de Montay. C'est l'année même où les Catésiens voient se tenir chez eux un important concile provincial¹ et où l'évêque Pierre de Mirepoix, par lettres du 4 octobre², donne aux sœurs Augustines de nouveaux statuts; il les astreint, sauf dimanches et jours de fête, à l'abstinence et au jeûne quotidiens et place à leur tête une supérieure et un proviseur³.

Par sa position géographique entre les états du roi de France et du duc de Bourgogne, sur la route des armées qui, par la vallée de la Somme et de l'Oise, marchent sur Paris, le Cateau ressentira tous les contre-coups d'une politique troublée. Occupée, en 1475, par la garnison bourguignonne sous les ordres du prince de Chimay, la ville est la proie du pillage et de l'incendie; avec l'abbaye Saint-André, sept maisons seulement échappent au désastre. Pour réparer les ruines, des communautés sont forcées de vendre leur orfèvrerie. Quatre années s'écoulent; la mort emporte Charles le Téméraire; Louis XI fait occuper Cambrai et Le Cateau. Les églises et l'abbaye Saint-André sont pillées! Les bijoux sont transformés en une chaîne qui ornera le cou du gouverneur et dont le roi lui même pourra dire: « N'y touchez pas, elle est sacrée⁴. » A Jean de Bourgogne, fils de Jean Sans Peur, succède, en 1479, sur le siège de Cambrai, Henri de Berghes; il s'occupe de réparer les ruines et de faire régner,

1. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. xi.

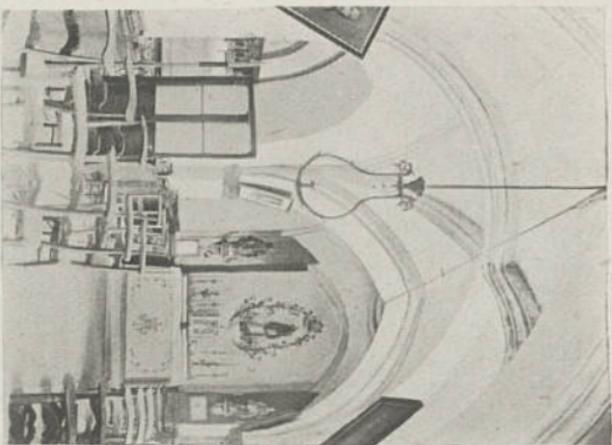
2. *Fragmentum litterarum Petri, episcopi Cameracensis, de Monialibus apud Montay*. (Cf. Méresse, *Histoire du Cateau*, p. 219-222.)

3. Dom André Potier, prévôt de l'abbaye Saint-André du Cateau, en 1648. *Historia chronographica oblatum Monasterii Sancti Andreae de Castello*.

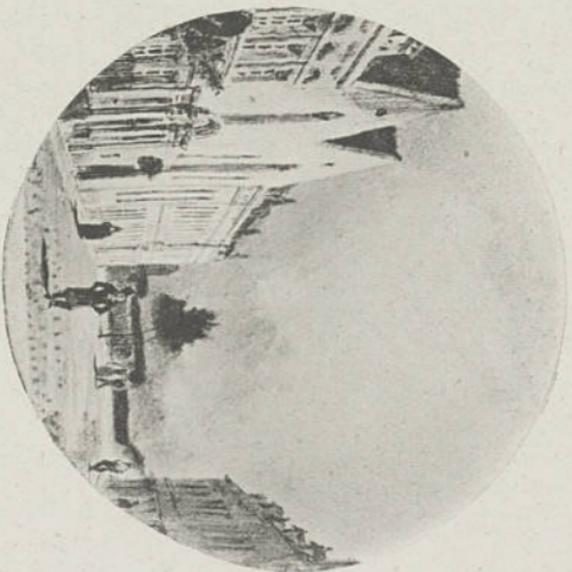
4. Cf. Charavay et Waessen. *Lettres de Louis XI*, Paris, 1883, in-8°, t. VII, p. 36 sq. Notes de Dom Potier. — Méresse. *Histoire du Cateau*, p. 36 et suiv.



L'hospice de Seclin. Les cloîtres.



L'oratoire de 1215.
(État actuel).



MILLE. — *L'hôpital Saint-Sauveur.*

La façade principale.

au Cateau comme à Cambrai, un peu de prospérité. Il s'applique à soulager les misères accumulées par les sièges et par l'état de guerre; il transporte dans la ville, près de l'église Saint-Martin, l'hôpital de Montay¹ qui sera désormais l'hôpital du Saint-Esprit. Il entoure cette œuvre d'une particulière prédilection, lui assure une communauté de Sœurs Augustines dont Jeanne Aucquière est la première supérieure; il lui donne de vastes édifices et de beaux revenus... Par un acte du 27 avril 1497, il lui assigne des propriétés nouvelles, une « maison sise au hameau de Pommereuil avec 93 mencaudées de terre labourable. » Il fait percer la rue de Berghes, afin de faire communiquer l'hôpital avec son propre palais. Dans son testament en date du 15 novembre 1501, il ordonne à ses exécuteurs de rédiger des statuts semblables à ceux de Valenciennes et de Louvain; et lorsque, le 7 octobre 1502, le bon évêque entrera dans l'éternel repos, son cœur, renfermé en un vase d'albâtre, sera placé dans la chapelle du Saint-Esprit.

La révolte qui éclate, en 1510, entre les maisons de France et d'Autriche va rouvrir l'ère des pillages et des incendies. Prise et reprise tantôt par les Espagnols et tantôt par les Français, la ville, en 1555, est mise à feu et à sang. Ce théâtre de tant de misères et de massacres est choisi, en décembre 1558, pour être le rendez-vous des plénipotentiaires qui traiteront la paix entre la France et l'Espagne². Le 2 avril, la paix est solennellement publiée au lutrin de Notre-Dame par les hérauts de Philippe II et de Henri II.

La Réforme protestante, aux xvi^e et xvii^e siècles, fait du Cateau son principal foyer d'influence. Nouveaux sièges, pillages, incendies³. Les sœurs de l'hôpital se montrent

1. Bruyelle. *Précis historique sur le Cateau-Cambrésis*.

2. Cardinal de Granvelle. *Mémoires*, t. xxxiv, p. 180-188.

3. Cardinal de Granvelle. *Correspondance, Collection des chroniques belges inédites*, Bruxelles, in-4^o, t. II, p. 205.

toujours fidèles à leur séculaire mission; la peste qui désole la ville en 1581¹ les trouve debout pour faire face à tous les besoins de la population, et lorsque la guerre de Trente Ans ramène son contingent de ruines et de larmes, elles se montrent plus grandes que l'infortune et sèment sans arrêt bienfaits et réconfort. Sur cette route de Picardie prédestinée pour être un champ de bataille, cette place, aux xvi^e et xvii^e siècles, reste la clef des états belligérants. Plusieurs fois encore, elle sera désolée, bombardée, transformée en désert. Rendue à la France par le traité de Nimègue, elle trouvera, dans la protection de Louis XIV et la prédilection de Fénelon², de quoi se préparer des jours meilleurs. Seul un conflit, survenu en 1744, entre l'échevinage et l'hôpital vient troubler la pieuse activité des religieuses et leur enlever le soin des pauvres. Il en résulte, parmi le peuple, des récriminations dont l'écho se retrouve, en 1789, jusque dans les Cahiers des Etats généraux. Faute de pouvoir poursuivre leur rôle charitable auprès des malades, les sœurs ouvrent dans l'ancien hôpital un pensionnat de jeunes filles et leur distribuent l'instruction.

1. Cf. Sully, *Mémoires*. Cardinal de Granvelle, *Correspondance*, t. IX, p. 10-12.

2. *Mémoire pour Mgr de Choiseul*, p. 294.

CHAPITRE VII

LES AUGUSTINES EN FLANDRE :

CASSEL (1072), COMINES (1196), BOURBOURC, GRAVELINES,
BERQUES, DUNKERQUE, BAILLEUL (1283), STEENVOORDE (1404)

La Flandre, au milieu du xi^e siècle, est en plein travail d'organisation. Le comte est devenu plus qu'un fonctionnaire : c'est un prince territorial qui se donne le titre de « procureur du royaume ». Il est, au dire d'un chroniqueur¹, « le premier entre tous par sa puissance et l'éclat de son antique origine, car il compte parmi ses ancêtres non seulement les chefs des Morins qui portent le titre de comte de Flandre, mais aussi les rois de France et de Germanie, et il n'est point étranger à la race des empereurs byzantins. Les rois eux-mêmes respectent sa grandeur, il fatigue l'orgueil des empereurs jusqu'au moment où il les force à lui abandonner une partie de leur propre territoire et à accepter une paix dont il a dicté les conditions. » Cette paix qui, selon le mot d'un historien², fait « des campagnes flamandes un paradis, » la voici troublée en février 1071. Par les vieilles chaussées romaines hérissées de postes militaires et de châteaux-forts, l'armée royale s'est de nouveau mise en branle; partie de

1. Guillaume de Poitiers.

2. Cité par Kervyn de Lettenhove. *Histoire de Flandre*, t. 1, p. 92.

Saint-Omer, elle marche sur Cassel¹. Là, sur la colline où s'élevait l'ancienne citadelle des Ménapiens et d'où l'on découvre, dit-on, trente-deux villes à clocher² s'est retranché le comte de Flandre, Robert le Frison.

Pour l'attaquer le lendemain, les milices se sont concentrées le 21 février à Bavinchove, au pied de la montagne. Mais soudain, dès avant l'aube, Robert avec ses ardentes troupes a dévalé la pente; il disperse un moment la coalition, et bientôt sa belle-fille épousera le jeune roi de France Philippe. Il faudra quelques années encore avant que le Flamand puisse de nouveau suspendre aux poutres de sa chaumière la lance et le bouclier, réapprendre l'art de dompter la terre et de lui faire produire de riches moissons. Mais, dès 1072, au lendemain même de la bataille, Cassel voit s'établir dans l'église paroissiale une collégiale consacrée au Sauveur et à saint Pierre avec un chapitre de vingt chanoines³. Sur cette fondation pieuse se greffe bientôt une œuvre charitable : un hôpital qui sera le premier de la région. Il est desservi par sept religieuses soumises à la discipline primitive de l'ordre de Saint Augustin. Elles doivent obéissance au chapitre de Saint-Pierre qui nomme leur supérieure et se réserve la répression des fautes les plus graves. Fondé par Robert le Frison, cet établissement de bienfaisance recevra pieusement en dépôt le corps de son fondateur († 1093); c'est seulement deux siècles plus tard, en 1290, que l'église sera construite et qu'un modeste tombeau, situé dans la crypte, recevra les reliques du vainqueur de Cassel⁴.

D'autres cités flamandes, et notamment Hondschoote avec son hôpital Saint-Julien, imitent le geste hospitalier du comte défunt. Elles font appel à des communautés d'August-

1. *Histoire manuscrite des comtes de Flandre*, f. 53, cf. Le Glay. *Histoire des comtes de Flandre*, t. 1, p. 119.

2. Sanderus, *Flandria illustrata*, II, p. 454.

3. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 122.

4. Le Glay. *Cameracum christianum*, p. 383.

tines noires. Mais la fondation de Bourbourg, l'hôpital Saint-Jean de Bergues et celui de Dunkerque sont dotés, au siècle suivant, par Marguerite de Constantinople; à Steenvoorde, l'hôpital de Notre-Dame des Sept-Fontaines sera fondé en 1404 par le seigneur Mathieu de Lucques; toutes ces maisons sont desservies par des chanoinesses régulières de Saint-Augustin. A Bergues, en 1480, le doyen de Saint-Martin, Philippe Van Haverskerque va fonder, à côté de l'antique hôpital Saint-Jean, un couvent d'Augustines noires, gardes-malades à domicile.

*
* *

La ville de Bailleul, dont plusieurs châtelains s'étaient illustrés aux croisades, avait depuis longtemps, comme tant d'autres, payé à la lèpre son tribut; elle avait eu, dès le XIII^e siècle, sa maladrerie, dirigée par des frères et des sœurs de Saint-Augustin¹. Le fléau une fois conjuré, les biens et revenus de la fondation passent à l'hôpital Notre-Dame, dont les Augustines reçoivent aussi la gestion. Aux termes du contrat passé avec le magistrat qui nomme leur gouverneur et leur chapelain² et qui leur assure leur traitement³, elles sont tenues « d'y garnir huit lits avec accessoires à la disposition des pauvres pèlerins et passagers; de leur fournir un fagot par jour à partir de la messe de Saint-Martin jusqu'au carême, de leur donner de la bière, des brosses et des chandelles, de recevoir les habitants frappés de la peste et en général tous ceux qui sont malades, les étrangers qui ont contracté la maladie dans la ville pourvu qu'ils ne soient ni ivrognes ni filous. »

Outre le service de l'hôpital, les Sœurs noires de Saint-

1. *Documents inédits relatifs à la ville et châtellenie de Bailleul* (I. de Coussemacker).

2. Sentences en date du 27 septembre 1531 et du 22 novembre 1544 (Registre des *Archives*).

3. Cf. *Comptes de la ville de Bailleul, 1556-1557*.

Augustin assurent les soins des malades à domicile, même en dehors de la cité; elles se doivent à toute réquisition des bourgeois de la cité, sans autre salaire que ce qui leur est alloué par charité. Elles ne peuvent excéder le nombre de vingt; elles n'ont le droit de rien acheter; il leur est alloué pour leur habillement cinq aunes de drap; si cette quantité ne suffit pas, le surplus doit être payé de leurs deniers. A l'église elles ont droit à une place gratuite; elles ne peuvent sortir que par deux; elles jouissent de l'exemption de l'impôt sur les bières et peuvent, une fois par semaine, faire une quête en ville pour leurs besoins matériels¹.

Par sa position stratégique sur la hauteur, à peu de distance d'Ypres, au seuil même de la plaine maritime, Bailleul apparaît, au cours des âges, comme la porte historique et la clef de la Flandre². Elle est investie à diverses reprises, huit fois ruinée par le pillage, la guerre et l'incendie. Devenue par ses draperies un centre de commerce intense, elle est occupée en 1478, par Louis XI et livrée aux flammes. Le couvent des sœurs Augustines noires disparaît dans le désastre et, pour le rebâtir, Philippe le Beau, duc de Bourgogne et comte de Flandre, leur fait, le 11 mars 1493, une importante donation³. Elles relèvent les ruines; plusieurs fois encore, et notamment au cours des guerres religieuses dont la Flandre est le théâtre, l'œuvre de résurrection est à recommencer.

Quand la peste, en 1646 et 1647, fauche à Bailleul 3 600 victimes, les sœurs de saint Augustin sont remarquables par leur esprit de sacrifice et d'abnégation; plusieurs d'entre elles meurent enveloppées dans la contagion. Le fléau passe. La pauvre cité reprend sa prospérité d'antan, quand soudain

1. *Archives de Bailleul*, 2^e registre aux privilèges, fol. 15.

2. Cf. notre étude : *Bailleul clef des Flandres*, dans la Revue, *Le Beffroi de Flandre*, n^{os} de novembre et décembre 1921.

3. Aux *Archives du royaume de Belgique* à Bruxelles. Recette générale des finances. Liasse intitulée : Acquits de Lille.

le 8 mai 1681, près du couvent des Augustines, le feu se déclare dans une brasserie; il gagne les toits de chaume et les masures en torchis, qui forment en grande partie la localité. Vingt-trois personnes périssent dans les flammes. Avec l'église paroissiale, l'hôtel de ville, le beffroi, l'hôpital Notre-Dame et le couvent des Sœurs noires ne forment qu'un monceau de cendres. Loin de se décourager, les bonnes filles de Saint-Augustin entraînent par leur exemple l'échevinage et les habitants à relever les ruines fumantes. Une requête pressante est adressée à Louis XIV et, sur le rapport de Colbert, ministre des finances, le roi cède à la malheureuse ville « pour le rétablissement des édifices publics consumés par le feu, » la moitié des droits domaniaux et seigneuriaux¹. Bientôt l'hôpital surgit du milieu des ruines et les vaillantes religieuses y reprennent, jusqu'à la Révolution, la tâche qui depuis le XIII^e siècle leur est confiée.

*
* *

Plus près de Lille, celles de Comines ont pris sur elles les devants; dès le milieu du XII^e siècle, cette petite ville, une des plus anciennes de Flandre, a imité la fondation de Cassel. Une charte de 1196 y parle d'un établissement qui fut fondé là, sur les bords de la Lys, par un seigneur de l'endroit pour les malades et pour les pèlerins. Il est propriété des religieuses Augustines. Elles en ont toute la direction; elles l'enrichissent au cours des âges, comme l'attestent les archives, par leur dot et par de pieuses donations. Elles doivent, d'après les nombreuses instructions des évêques de Tournai, recevoir et soulager les pauvres et les personnes misérables destituées de tout secours humain, principalement ceux que Dieu éprouve par les maladies corporelles et par

1. Extrait des registres du Conseil d'État, 29 novembre 1681 (*Archives de Bailleul*, 3^e registre aux privilèges, fol. 163).

la pauvreté¹. Elles contribuent puissamment à la prospérité de la maison².

Fondateurs de l'hôpital Notre-Dame, les seigneurs de Comines en sont, aux XII^e et XIII^e siècles, les grands bienfaiteurs³. En 1196, Bauduin lui donne six cents de prés pour en faire un jardin; il y ajoute, en 1122, les revenus de la Halle aux bouchers; il fonde, en 1123, la chapelle Saint-Jacques et donne à l'hôpital, en 1270, le marché où est situé la fontaine de Trespuis⁴. Les chartes constatent bon nombre de ces larges présents, qui tous sont faits en faveur des pauvres à la prieure et à la communauté. D'année en année on peut suivre l'accroissement des biens.

Comines est devenue au XIV^e siècle, à cause de ses draperies, l'une des cités les plus riches et, lorsque le pays se révolte contre Louis de Mâle, les troupes françaises volent au secours du comte de Flandre; elles ne manquent pas de mettre à sac tout ce qui se rencontre sur leur chemin. Neuf mille Flamands, partis d'Ypres pour venir à Comines, tentent de couper le pont sur la Lys. Ils font un plantureux butin et établissent à Douai, Lille et Tournai des marchés publics pour vendre à vil prix le fruit de la capture. Une pièce de drap ne coûte qu'un florin⁵.

Au début du siècle suivant, la ville est redevenue prospère. La haute masse du beffroi proclame de nouveau les libertés communales et le seigneur Jean de la Clyte se fait le protecteur des Augustines de l'hôpital. Il autorise les habitants à constituer une rente annuelle pour subvenir au paiement des dettes de la communauté. Les dettes, en effet,

1. Registre de l'hôpital, p. 22.

2. Derveaux, *Annales religieuses de Comines*, p. 127.

3. Jacques Leyrous, *La Flandre gallicane*, Manuscrit de la Bibliothèque de Lille.

4. Cf. Finot, *Inventaire*, Archives, p. III, B. 1-2.

5. J. Froissart, *Chroniques*, année 1382, f. 313-316; De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, p. 156 sq.

sont « devenues considérables à cause du logement des troupes, de la destruction des maisons par le pillage et les incendies ¹. »

Les religieuses peuvent ainsi réparer les bâtiments en ruines; leurs ressources toutefois sont encore insuffisantes. Justement vient à passer par là le légat du concile de Trente en France, Hugues, évêque de Préneste. Afin d'accroître les ressources de la communauté, il accorde « cent jours d'indulgence aux personnes qui visiteront l'hôpital Sainte-Marie de Comines en lui faisant des aumônes ². » Au milieu du xv^e siècle, l'hôpital est complètement reconstruit. Mais voici qu'à la fin du xvi^e siècle, la Réforme protestante étend sur le pays son réseau malfaisant. Après avoir de nouveau réduit en cendres la ville tout entière, Delanoue, surnommé *Bras de Fer*, chef des Malcontents, met le siège, en 1579, devant le château défendu par le sire de Bouvry ³. Après six semaines de vains efforts il tourne sa fureur contre les catholiques, chasse de l'église le prêtre, de l'hôpital les religieuses et convertit les deux édifices en casernes pour ses soldats. Obligé bientôt de capituler devant le comte de Mansfeld, le capitaine calviniste se retire en ne laissant que des ruines ⁴.

Les religieuses Augustines, alors au nombre de six, trouvent un refuge à l'hospice Comtesse de Lille; accueillies avec les plus grands égards par la communauté-sœur, elles y resteront cinq années ⁵. L'une d'elles y succombe en 1584; elle est enterrée dans le cimetière de l'hospice. A cette époque, les ruines de Comines se relèvent, les sœurs y rétablissent tous les services. Peu de temps après leur retour, le 30 novem-

1. Document de 1427, *Archives hospitalières*, c. 68.

2. *Archives hospitalières*, A-4, n. 1.

3. Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 66.

4. Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 62; Derode, *op. cit.*

5. Note conservée dans les archives particulières des Augustines de Comines.

bre 1597, les archives de Notre-Dame mentionnent une bénédiction de cloche célébrée avec une grande magnificence par Jean de la Couture, chapelain de l'hôpital¹, et Jean Fremault, curé de Comines.

En 1615, l'hôpital est debout. Les Pères jésuites rêvent de s'y introduire. Ils désirent fonder un collège dans la patrie du grammairien Despautère et l'occasion leur semble favorable d'obtenir la cession définitive de l'hôpital avec les revenus dont il jouit. Charles de Croy, prince de Chimay d'Arenberghes, successeur des barons de Comines, fait valoir les droits de ses ancêtres sur la dite fondation. Il adresse une requête au nonce apostolique et recourt à l'intervention de M. Maes, ambassadeur des archiducs à la cour de Rome, en faveur des sœurs Augustines². Celles-ci obtiennent du souverain pontife la reconnaissance et le maintien de leurs privilèges à condition de reconnaître l'autorité spirituelle de l'évêque de Tournai².

A diverses reprises, au cours des années précédentes, la peste s'est abattue sur la région; toujours elle fut enrayée rapidement, grâce au dévouement des sœurs; mais en 1578 l'une d'elles, sœur Marie Maertens, de Wervicq, a succombé victime du fléau. Moins de soixante-dix ans plus tard, en 1646, l'épidémie reparait en Artois, en Picardie et dans les Pays-Bas. A Comines, elle sévit pendant une année avec une extrême rigueur; en grande hâte, à l'extrémité du jardin, sur les bords de la Lys, on élève des cabanons pour y confiner les pestiférés; on enfonce en terre des bacs qui serviront de baignoires. Les sœurs de l'hôpital, en dépit de leurs soins, ne peuvent sauver la vie au P. Caudré, confesseur des religieuses, et au chanoine Cornélius Martin. Six Augustines, abattues à leur tour par la contagion, paient de leur vie leur inlassable dévouement.

1. *Archives hospitalières, A, 2.*

2. *Archives hospitalières de Comines, A, 4.*

3. *Ibid., A, 4.* Liasse de lettres, minutes et parchemins

Le grand siècle, témoin de tant de guerres, voit passer à Comines un flux et un reflux perpétuel d'armées. Ces troupes, souvent débandées ou indisciplinées, ravagent les villes ouvertes de la frontière du Nord. Turenne, en 1659, investit Comines. Il en déloge le prince de Ligne et l'oblige à battre en retraite par la route d'Ypres. Quelques années plus tard, l'invasion de la Hollande provoque une nouvelle guerre et l'hôpital Notre-Dame rend de grands services aux troupes de passage. Le 9 avril 1674, le maréchal d'Humières, au moyen de sept mines allumées en même temps, fait sauter les tours encore debout du vieux château, qui pourraient donner asile à l'ennemi en cas de retour offensif. Les bâtiments de l'hôpital, malgré leur distance, sont fortement endommagés par la violence de l'explosion. Le maréchal, en compensation des dommages, autorise les Augustines à prendre autant de briques et de matériaux que bon leur semblerait dans les ruines du château.

C'est peut-être le moment où l'hôpital Notre-Dame rend le plus de services et jette le plus d'éclat. La prieure Marie-Anne Farvacques (1768-1793) jouit d'une grande réputation pour sa science médicale; la preuve en est dans les nombreux certificats qui lui sont délivrés, celui notamment des habitants de Comines « contenant qu'elle a guéri, par la grâce de Dieu et par la vertu de ses drogues, plusieurs personnes demeurant en ladite paroisse passé longues années, tant de la fièvre quarte qu'autres accidents et maladie, sans qu'elle leur ait jamais rien demandé pour les médicaments, mais le tout fait et livré gratis et à l'honneur de Dieu. » En 1740, une horrible famine vient ajouter ses ravages à toutes les vicissitudes de la peste, de la guerre et de l'incendie. Mais la pieuse communauté poursuit, sans faillir, sa grande mission charitable. L'hôpital jouit, en dépit de tant d'obstacles, d'une merveilleuse prospérité. Il s'est développé au cours des siècles, et le terrier de tous les biens, maisons et rentes lui appartenant sera dressé en 1748 par le notaire royal de Lambin; il com-

prendra sept feuilles de plan donnant le détail et la description de toutes les propriétés¹.

Déjà l'orage révolutionnaire gronde dans le lointain; mais l'hôpital Notre-Dame de Comines continuera, dans la grande tourmente, de montrer avec fierté « la vieille structure de ses cloîtres, ses vitraux coloriés, ses caveaux aux nervures élégantes et hardies, sa belle chapelle au style ogival, ses salles couvertes de tapis anciens, ses superbes peintures et de remarquables boiseries, qui rappellent une époque de splendeur et la riche munificence des bienfaiteurs de cette maison². »

1. *Archives hospitalières*, B, 10.

2. Derveaux, *Annales religieuses de Comines* (1856), p. 125.

CHAPITRE VIII

A LILLE (1215)

L'HOPITAL SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE, DIT SAINT-SAUVEUR

Bouvines, 27 juillet 1214!... C'est la première des grandes victoires françaises¹; l'idée de Patrie en sort plus forte, et la joie la plus vive ébranle tout le pays². Mais avec l'aigle impérial, Ferrand de Portugal, comte de Flandre, est le vaincu de la journée. Prisonnier du roi de France, il est emmené à Paris et jeté dans la tour du Louvre, tandis que Jeanne de Constantinople multiplie en vain, auprès de Philippe-Auguste, les démarches pour obtenir la liberté de son époux³. De Lille, comme de Tournai, l'année précédente, la colère du roi n'a fait qu'une flambée⁴. La bonne comtesse s'est mise à secouer ce triste linceul de cendres; une cité neuve va surgir au milieu des ruines. Les maisons se relèvent, les rues s'alignent, les remparts se redressent. Au dehors de

1. Cf. Alain, *Bouvines* (coll. historique), *Les grandes victoires françaises*, Paris, 1913.

2. Cf. A. Luchaire.

3. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre et des Flamands au moyen âge*, t. 1, p. 328 sq.

4. Cf. *Chronique des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (éd. Francis Michel), p. 139. *Chronique rimée, de Philippe Musket*, vers 21, 143 à 21-149; Guillaume Breton, *Philippide* (livre IX); Derode, *Histoire de Lille*, t. 1, p. 211 sq. Van der Haer, *Les Caste-lains de Lille*, p. 78; Montlinot, *Histoire de la ville de Lille*, p. 92.

l'enceinte s'agrandit le faubourg qui s'est groupé depuis un siècle autour de l'église Saint-Sauveur ¹.

Dans cette résurrection d'une ville, les pauvres ne sont pas oubliés. Un bon chanoine, Jean Martin, du chapitre de Saint-Pierre, songe à leur consacrer, sous le vocable de son patron saint Jean l'Évangéliste, une partie de ses revenus ². Dès 1215 il inaugure près de l'église Saint-Sauveur, sur la grande voie qui mène à Valenciennes et en Terre sainte, un modeste refuge pour les pèlerins. Il y consacre son temps et ses ressources. La maison des pauvres, en 1217, est en mesure d'acquérir trois bonniers de terre et le chapitre y ajoute la jouissance perpétuelle d'un terrain voisin ³.

Les services rendus par cette institution poussent la comtesse Jeanne à lui donner de l'extension. « Ne respirant que l'air du paradis parmi les malheureux de la terre, elle pense appuyer la fortune de Lille sur les fondations religieuses ⁴. » Elle s'intéresse donc à la fondation de Jean Martin, y établit un autel dédié à saint Jean l'Évangéliste. L'un des deux chapelains établis par elle en septembre 1219 dans la collégiale Saint-Pierre sera chargé d'aller, trois fois la semaine, célébrer la messe au petit hôpital et d'y chanter, dimanches et fêtes, l'office canonique ⁵. L'évêque de Tournai, Wautier de Marvis, témoigne par des rentes et des libéralités, en 1226, l'intérêt qu'il porte à la fondation ⁶. Celle-ci ne tarde pas à acquérir, en 1232, un certain nombre de biens ⁷.

1. 3 mars 1144 (bulle du pape Célestin II), Cf. Brun-Lavaine. *Atlas de Lille*, in-folio, 1830, p. 16. Mgr Hautcœur, *Nécrologie de Saint-Pierre de Lille*, p. 317.

2. Buzelin, *Gallo-Flandria*, t. II; Mirocius, *Acta diplomatica*, t. II, p. 68.

3. *Cartulaire*, p. 129 (novembre 1217).

4. *Histoire des saints de la province de Lille*, p. 396.

5. *Archives hospitalières de Lille*, VI, A. 6; c. 1.

6. *Cartulaire*, p. 198.

7. *Ibid.*, p. 211.

Délivré, le 6 janvier 1226, d'une captivité de douze années, Ferrand de Portugal, après avoir participé aux œuvres charitables de la comtesse, succombe le 27 juillet 1233 à Noyon. Jeanne le fait inhumer à l'abbaye de Marquette qu'elle vient de fonder. Elle s'empresse d'employer au soulagement des infortunés l'argent que le comte leur a destiné par testament¹. En mémoire du défunt, elle fonde, au mois de décembre, un lit à l'hôpital Saint-Sauveur². Mais elle rêve d'une contribution plus vaste; elle va prendre sous son patronage l'humble fondation du chanoine et la développer au point d'en devenir la véritable fondatrice. Aux premiers jours de l'année 1234, elle écrit au chapitre de Saint-Pierre cette touchante adresse³:

« Jeanne, comtesse de Flandre et du Hainaut, à nos chers amis en Notre-Seigneur les doyens et chapitre de Lille, salut et dilection. Comme nous avons commencé de nos propres mains l'hôpital de Saint-Sauveur à Lille, et lui avons assigné tant les revenus du chapelain que d'autres encore, nous entourons d'une affection spéciale cette maison et ce qui lui appartient. Aussi, considérant qu'elle est située dans votre terre et votre patronat, nous prions votre charité, avec la confiance particulière que nous avons pour vous, de recevoir sous votre puissance et votre administration cet hôpital et tout ce qui s'y rattache. »

Le chapitre répond en cédant aux vœux de la princesse. Il dresse bientôt, pour Saint-Sauveur, un premier règlement :

« Nous instituons, dit-il, un de nos chanoines qui sera chargé, chaque mois ou plus souvent, de visiter l'hôpital, statuer sur ce qui serait à décider, après avoir pris conseil et délibération du procureur, des frères et des sœurs. Et pour que ce règlement demeure toujours en vigueur, auto-

1. Le Glay, *Hist. des comtes de Flandre*, t. I, p. 370.

2. Miræus, *Acta diplomatica*, t. III, p. 681. — *Archives hospitalières de Lille*, fonds VI.

3. *Cartulaire*, p. 216.

risons notre doyen et prévôt, à apposer son sceau à ces lettres. Les sœurs y ont aussi attaché le sceau de l'hôpital en signe d'assentiment¹.

Ces frères et ces sœurs qui vivent là dès 1233, côte à côte, en nombre égal, suivent la règle de saint Augustin. Sous leur sage direction, la maison prospère et s'agrandit. Trois années se passent; le service religieux est devenu plus assidu. Nommé, institué par le chapitre, le chapelain, en avril 1236, reçoit mission de chanter la messe et de réciter les heures chaque jour devant les pauvres malades, d'entendre les confessions et d'enterrer les morts².

La sollicitude de la comtesse Jeanne pour l'hôpital de Lille s'étend à ceux d'Ypres, de Bruges, d'Audenaerde, de Gand. A Lille même, en 1236, elle transformera en hôpital son propre palais³. Alliée en secondes noces à Thomas de Savoie, elle poursuit en Flandre son œuvre de sagesse et de charité; elle fonde partout des asiles pour les malheureux, octroie aux villes du comté privilèges, franchises, chartes de liberté communale, et meurt le 5 décembre 1244, bénie de tout son peuple. Sa sœur Marguerite lui succède, marche sur ses traces et lorsqu'elle-même s'éteint en 1279, c'est son fils Guy de Dampierre qui prend en mains les rênes du gouvernement. Il agrandit l'enceinte de Lille. Désireux d'épargner à l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste, les souffrances et les incendies que lui a valus jusque-là sa situation en dehors des remparts et qui ont dévoré ses chartes de fondation⁴, il englobe tout le faubourg à l'intérieur des nouveaux fossés, et près de l'hôpital il élève la porte Saint-Sauveur.

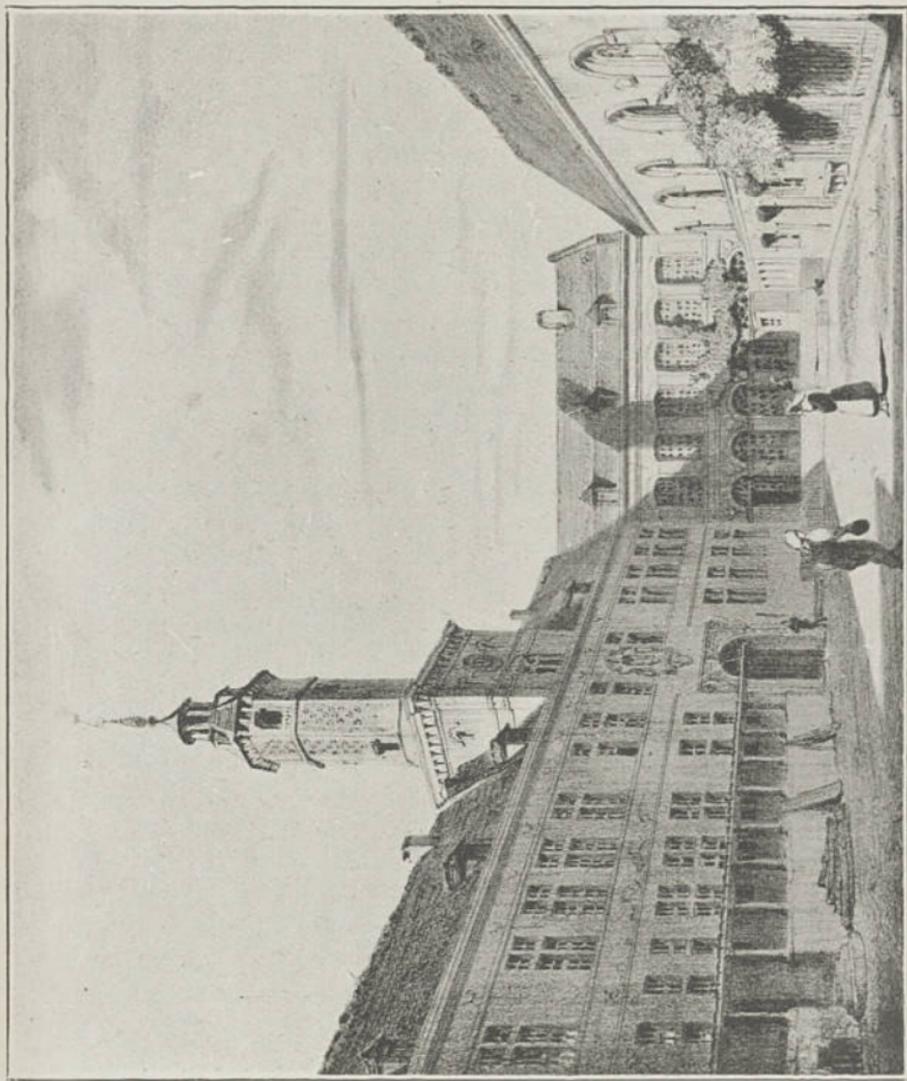
Mais pour éviter les perpétuels changements nuisibles au soin des malades, un statut nouveau est donné le 26 sep-

1. *Archives hospitalières de Lille*, Fonds VI, E, 1.

2. *Archives hospitalières de Lille*, p. 231-233, fonds VI.

3. Cf. plus loin chapitre IX.

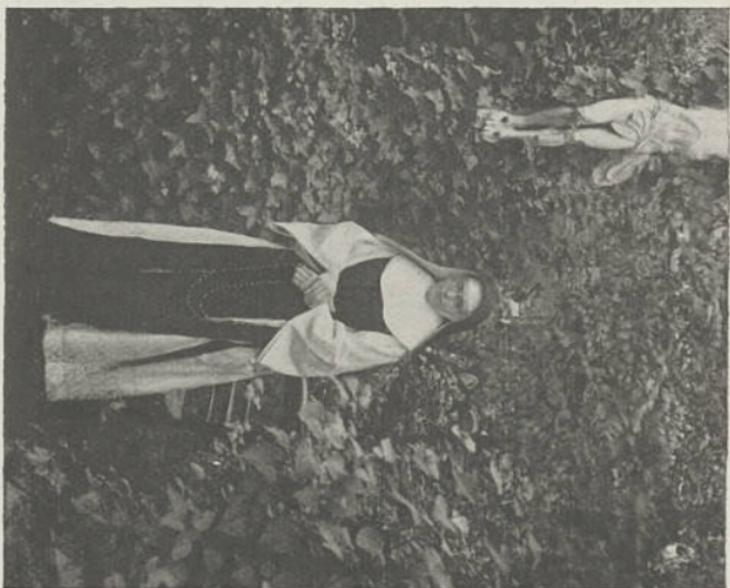
4. *Archives hospitalières de Lille*, Lettres-patentes de Louis XV, 30 août 1720.



A LILLE. — *L'hospice Comtesse au XVII^e siècle. (Cour intérieure.)*



LE CARDINAL GIRAUD,
archevêque de Cambrai (1842-50).



AU PIED DU CALVAIRE

tembre 1245 par une bulle du pape Innocent IV au personnel hospitalier. D'autre part les sièges et les faits de guerre, si fréquents à ces époques troublées, causent de grands préjudices. Afin d'en empêcher le retour, le roi Philippe-le-Bel, en 1301, octroie des lettres de sauvegarde pour les personnes et les biens de l'hôpital¹. Il les confirme en 1308, avec tous les privilèges antérieurs².

Les sœurs Augustines, aux différentes époques, obtiennent le renouvellement de ces droits avec bon nombre de franchises sur les objets de consommation. Philippe de Bourgogne, par lettres patentes de 1385 et de 1393, excepte la prieure et les religieuses de l'accise sur les vins, l'eau-de-vie, les bières, les graines et les bois³; il les déclare exemptes des droits de chaussée, de tous impôts de passage et de tonlieux. Saint-Sauveur compte alors une vingtaine de lits; les frères y sont au nombre de deux, les sœurs au nombre de six. C'est au cours du xiv^e siècle que le chapitre relève les frères Augustins des services hospitaliers; les sœurs y restent seules maîtresses, sous l'autorité d'une prieure perpétuelle⁴.

Leur vie d'abnégation et de dévouement entraîne bon nombre de jeunes filles à suivre leur exemple. Leur recrutement, dès la fin du xiii^e siècle, est si prospère que les Augustines de Saint-Sauveur ont pu facilement assurer la direction des trois hôpitaux d'un genre spécial, nés à proximité, dans les limites mêmes de la paroisse. Ils sont destinés à venir en aide aux bourgeois déchus. C'est qu'ils sont légion à cette époque, ceux dont la fortune consistait uniquement en immeubles ou en maisons; un passage de troupes, un siège, un incendie, si fréquents dans ces régions qui sont un perpétuel champ de bataille, ont suffi pour causer la ruine et jeter dans la misère ceux qui jusque-là vivaient dans l'ai-

1. *Archives hospitalières de Lille*, Fonds vi, A, 1.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, A, 2.

4. Cf. Houzé de l'Aulnoit, *L'Assistance publique à Lille* (1866).

sance. A ce genre d'infortune s'adressent les sœurs Augustines qui dirigent les hôpitaux Saint-Nicaise et de la Trinité¹.

La Flandre, en 1419, passe aux mains de Philippe III, auquel la mémoire du peuple aussi sera légère et donnera le surnom de *Bon*. A l'exemple de ses prédécesseurs, il adopte l'hôpital Saint-Sauveur et lui donne une marque retentissante de sa protection. Le 6 mai 1464, il fait publier, par toute la ville, les lettres de sauvegarde et les privilèges concédés à l'établissement².

C'est l'époque où le quartier devient plus peuplé; la superbe église gothique du XIII^e siècle³ s'enrichit d'année en année⁴. L'hôpital lui-même va suivre cet exemple. La prieure, afin de faire construire une nouvelle salle de malades, obtient de la ville la concession d'un terrain vague qui longe le cimetière paroissial⁵; et de son côté, Pierre Delfosse, le maître de ce temps, fait construire, avec ses propres ressources une chapelle de style ogival⁶. C'est là qu'est le siège d'un fameux pèlerinage à Notre-Dame de Lorette qui attire un grand concours de population et qui deviendra l'un des plus célèbres de la région. De nombreuses indulgences sont attachées au sanctuaire, en 1488, par les vicaires généraux de Tournai, par les évêques; plus tard, en 1562, le pape Pie IV y érige solennellement une confrérie; Grégoire XV, en 1623,

1. Cf. Folet, *Hôpitaux lillois disparus*, p. 22 sq. et *Souvenirs religieux de Lille et de la région*, juillet 1896. C'est en 1550 que, faute de revenus suffisants, ces hôpitaux cessent de fonctionner.

2. *Archives hospitalières*, Fonds VI, A. 1.

3. Dévorée par un incendie, mars 1896.

4. Cf. *Souvenirs religieux*, E. Mathieu, *La vie d'une église populaire : Saint-Sauveur de Lille*, 1914.

5. *Archives hospitalières de Lille*, B. 62.

6. C'est la chapelle encore existante bâtie tout à côté de l'oratoire primitif du XIII^e siècle.

Urbain VIII, en 1632, l'enrichissent de nouvelles faveurs¹.

L'œuvre se développe lentement, grâce aux largesses des princes et des rois, grâce à la générosité des habitants qui fondent des lits, des messes, des obits², grâce aussi aux dots apportées par les sœurs qui, généralement sorties de la classe aisée, consacrent au service de la misère leur fortune et leur vie. La prieure, depuis les origines et de concert avec le maître, est chargée de l'administration. Afin d'assurer aux religieuses une liberté plus grande méritée par leurs précieux et longs services, le roi d'Espagne, Philippe IV, sanctionne, le 6 mars 1650, la séparation du temporel et du spirituel³. Mais c'est seulement le 14 octobre 1686 que la communauté, par un acte capitulaire, charge la dame prieure de s'occuper du temporel; les comptes, à partir des premières années du xviii^e siècle, seront rendus par la prieure, et les biens totalement gérés par elle. C'est elle qui nomme aux emplois médicaux⁴.

Les heures les plus critiques de l'histoire trouvent les sœurs toujours à leur poste de dévouement. Lorsque Louis XI, après s'être emparé de Tournai, Courtrai, Douai, vient, le 10 août 1667, mettre le siège devant Lille, c'est à Loos qu'il établit son quartier général; mais Turenne se porte à Fives et le marquis d'Humières à Hellemmes. C'est donc de ce côté, vers Saint-Sauveur, que sera donné le grand assaut. Face au bastion de la *Noble-Tour*, tout proche de l'hôpital, la tranchée est ouverte par les Français le 18 août. Les boulets pleuvent dru sur les remparts et sur l'hôpital où sont recueillis, au cours du bombardement, les bourgeois de la milice et les canonniers blessés. La ville capitule; le roi y fait son entrée et prête, à l'église Saint-Pierre, le serment de maintenir tous les privilèges de la cité.

1. *Archives hospitalières de Lille*, Fonds vi, C. 2.

2. *Archives hospitalières*, Fonds vi, B.

3. *Archives hospitalières de Lille*, vi, E. 1.

4. *Archives hospitalières*, Fonds vi, B. 37.

Il garde à Saint-Sauveur comme aux autres institutions la possession de ses franchises, privilèges et propriétés. Il fait perfectionner par Vauban, en 1671, le système définitif de défense de la place : du côté de Saint-Sauveur et de la porte de Fives, le rempart est mis en état de porter le canon. On aménage en 1673, tout proche de l'hôpital, le *Réduit*, avec des casernes pour loger deux cents hommes et les officiers de quatre compagnies d'infanterie¹. L'aménagement du bastion de la Noble-Tour force les religieuses à sacrifier une partie de leur jardin. Vauban reconstruit à ses frais la muraille de clôture, et les religieuses, en 1686, s'engagent, par reconnaissance, à recevoir à perpétuité dix soldats malades de l'armée royale. La protection du roi se manifeste surtout par son édit de décembre 1698² qui incorpore à Saint-Sauveur les biens de l'hôpital d'Anstaing³, les quatre maladreries de la Bonne-Maison⁴, de Pont-à-Marcq⁵, de Canteleu⁶. Singulièrement enrichies par une appréciable addition de revenus, les sœurs de Saint-Sauveur ne se contenteront plus de l'unique salle de malades dont elles ont disposé jusque-là; avec l'autorisation du magistrat, elles acquièrent, le 26 juin et le 18 août, près du cimetière de la paroisse, le terrain nécessaire à leur entreprise et font construire le long de la rue Saint-Sauveur, en briques et pierres de taille, un édifice orné d'une façade monumentale⁷. Le nombre de lits se trouve augmenté d'une vingtaine et dix sœurs composent la communauté. A leur tête, la prieure

1. Lettre écrite par M. de Louvois à Vauban le 4 juin 1673. Cité par M. Albert Croquez dans son ouvrage : *La Flandre wallonne sous Louis XIV*.

2. *Archives hospitalières de Lille*, fonds vi, f. 3.

3. Fondé à trois lieues de Lille.

4. Cf. D^r Folet, *Hôpitaux lillois disparus*.

5. Fondé au xiii^e siècle.

6. Cf. D^r Caplet, *La peste à Lille au xvii^e siècle*.

7. Cf. *Archives hospitalières*, Lille.

conserve l'administration intérieure. Seule, elle rend les comptes entre les mains du trésorier et du doyen de chrétienté, délégués l'un par la généralité de Lille, et l'autre par l'évêque de Tournai.

De nouveau Lille est investie le 12 août 1708 et défendue par le comte de Boufflers. Le siège se prolongera jusqu'au 22 octobre et l'hôpital Saint-Sauveur rendra de grands services à la garnison. Les sœurs augmentent le nombre des lits jusqu'à 60 et y recueillent les soldats blessés; « tout le monde, jusqu'aux dames, écrit Boufflers au duc de Bourgogne¹, veut avoir sa part au service du siège; les plus qualifiées d'entre elles servent les malades et les blessés dans les hôpitaux... »

Après la guerre, la banqueroute. Sitôt l'avènement de Louis XV, les billets de la banque de Law font leur apparition. Un édit royal de 1715 oblige les administrations publiques à ne conserver qu'une somme maxima de 50 livres et de convertir le reste en papier-monnaie. A l'heure du désastre, les religieuses de Saint-Sauveur, comme les autres, voient engloutir le plus clair de leur avoir. Mais voici bien un autre fléau : tandis que la peste ravage Marseille, une étrange maladie, la *suette*, répand la terreur parmi les Lillois. Le quartier Saint-Sauveur, où il fait si pauvre, est particulièrement éprouvé. L'hôpital regorge de contagieux : il y faut dresser des lits supplémentaires et les seize sœurs se montrent tellement à la hauteur de la tâche que le roi, par lettres-patentes du 23 août 1720², leur adresse un témoignage des

1. Lettres du 20 septembre 1708.

2. L'original sur velin se trouve aux *Archives hospitalières de Lille*, fonds vi, A. 1, *Lettres-patentes du roi Louis XIV données sur avis conforme du Conseil d'Etat* (21 juin 1720), pour confirmer tous les droits, privilèges, prérogatives et exemptions accordées aux prieure et religieuses de l'hôpital Saint-Sauveur par les comtes et comtesses de Flandre et les ducs de Bourgogne (23 août 1720). *Arrêt de la Cour du Parlement de Flandre, à Douai et ordonnance du*

plus élogieux : « Cet hôpital, écrit-il, a toujours été d'un grand secours pour le public et pour les troupes, car il y a la moitié des lits affectés ou occupés par nos soldats, qui sont bien médicamentés et nourris gratuitement à notre décharge; les malades de la ville y sont de même traités et servis avec beaucoup de soins et de charité. »

Les frais de secours et d'entretien sont alors totalement couverts par les revenus de la fondation. Mais de nouvelles dépenses sont nécessaires; quelques bâtiments menacent ruine; comment remédier aux fissures du budget? Pour l'équilibrer, en 1727, la communauté va recourir au roi. Dans un énergique Mémoire¹ adressé au ministre, la prieure résume la situation : « Votre Grandeur, dit-elle, attribuerait peut-être la décadence de leurs biens à une mauvaise économie, si les suppliantes ne lui rappelaient la seule et unique cause de leur misère. Toute leur consolation dans ce malheur est que les batailles de Ramilly, Audenaerde, Malplaquet, les sièges de Menin, Lille et Douai sont les époques où cette maison a glorieusement commencé sa ruine, en se livrant, tout entière, au delà de ses forces, au service des troupes du monarque qui la protégeait. »

La réponse royale ne se fait pas attendre; elle est accompagnée d'un secours de trente mille livres, qui aidera les sœurs à reconstruire l'aile gauche de la cour d'honneur. Mais la guerre, en 1744, ne tarde pas à désoler nos provinces, et de nouveau ce sont d'interminables convois de blessés. Les officiers anglais et français blessés, le 11 mai 1745, à la journée de Fontenoy sont l'objet de soins maternels; les religieuses n'épargnent rien pour remplir le plus sacré des devoirs ainsi qu'elles l'écriront elles-mêmes, un peu plus tard, dans une supplique au ministre de la Guerre : elles ne pourraient

bureau des Finances de la Généralité de Lille prescrivant l'enregistrement des dites lettres-patentes à leur greffe respectif (7 oct. 1720 et 27 oct. 1721).

1. *Archives hospitalières de Lille.*

« déployer une telle sollicitude sans le zèle et l'amour de la patrie qui leur fait abandonner leurs affaires pour voler au secours des fidèles serviteurs du roi ¹. »

Trois années durant ², nombre d'officiers trouvent à Saint-Sauveur la plus reconfortante hospitalité. Aussi Louis XV accorde-t-il aux religieuses, le 1^{er} avril 1767, une indemnité de 350 livres pour les soins prodigués par elles aux soldats français. L'état de guerre, en multipliant la misère et les épidémies, engage les religieuses à doubler les secours et les rations. Le nombre des soldats malades ou blessés ne fait que s'accroître et les comptes de la prieure se soldent par un déficit. Les ministres de la *Bourse des pauvres*, en chacune des sept paroisses de Lille, font entendre leurs doléances : « Nombre de lits, des hôpitaux Saint-Sauveur et Comtesse fondés pour les pauvres malades de la ville, sont souvent occupés par des soldats, cavaliers ou bas-officiers des troupes du roi, et manquent par conséquent au soulagement des pauvres malades dont les paroisses sont surchargées. » Le besoin se fait donc sentir d'ouvrir un refuge pour les soldats malades ou blessés. Le comte de Muy, qui commande en Flandre, publie, le 17 octobre 1772, une ordonnance relative à leur hospitalisation : « Nous prions, dit-il, les dames supérieures desdits hôpitaux Saint-Sauveur et Comtesse de n'en plus recevoir et nous les remercions des bontés qu'elles ont eues pour eux ³. »

L'ingratitude, hélas! est une plante humaine; l'heure va sonner où elle sera cultivée autour de l'hôpital. Certains soupçons prennent naissance et des griefs s'élèvent au sujet des comptes de la prieure; deux commissaires sont désignés, l'un par le roi, l'autre par l'évêque de Tournai, pour contrôler la gestion; ils rédigent un rapport qui pulvérise les critiques.

1. Requête au comte d'Argenson, *Archives hospitalières de Lille*.

2. De 1744 à 1746.

3. *Archives hospitalières de Lille*, fonds, vi, H. I.

« Toute la ville, dit-on, est aux pieds des religieuses et leur rend justice, parce qu'elle les connaît pour charitables, soigneuses et sans l'ombre de prétentions. Un étranger, un inconnu tombe dans les rue, il se présente à l'hôpital, on le reçoit sans autre examen. Un ouvrier tombe d'un bâtiment, il se casse la jambe ou un autre membre, on l'apporte à l'hôpital et il y est reçu sans autre titre que sa blessure, et dans le même moment, tous les secours lui sont administrés... Qu'a-t-on à se plaindre lorsque les religieuses reçoivent tous les malades qui se présentent sans distinction ? Il n'échet pas d'augmenter le nombre des lits, car outre que les revenus sont à peine suffisants pour la tenue de l'hôpital dans l'état où il est, c'est qu'aussi le nombre des religieuses serait insuffisant pour veiller et soigner les malades aussi bien qu'elles le font. Le service se fait avec soin, avec ordre, avec précaution et aussi la plus grande exactitude. Les personnes qualifiées de cette ville, tous les corps de judicature rendront aux religieuses justice qui leur est due!... »

A peine ces nuages sont dissipés que d'autres apparaissent plus sombres, plus menaçants : voici déjà les signes avant-coureurs de la Révolution.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives hospitalières de Lille*, Lille, Danel, t. II, p. 89-133.
Étude sur le fonctionnement de l'assistance publique à Lille (Lille, Massart, 1902).
Houzé de l'Aulnoit, *De l'assistance publique à Lille*, l'Hôpital Saint-Sauveur (Lille, Danel, 1866).
Vicomte de Melun, *Des fondations charitables de la ville de Lille*. (Annales de la Charité, 1845 et 1846.)
Leleu, *L'assistance publique à Lille depuis le XI^e siècle*.
X. Renouard, *L'assistance publique à Lille de 1527 à l'an VIII*.
A. Lemay, *Étude historique et pratique sur l'assistance publique en France* (Lille, Robbe, 1912).
Les Hôpitaux et Hospices civils de Lille (Lille, Dubar, 1912).

CHAPITRE IX

A LILLE : L'HOSPICE COMTESSE (1237)

Jeanne de Flandre est, aux yeux de l'histoire, la personnification de la charité. L'hôpital Saint-Sauveur, depuis près de dix ans, répand ses bienfaits lorsque, en 1226, la bonne comtesse rêve une autre fondation. A quelque distance de Lille, en pleine campagne et sur le territoire de Marquette, elle achète un terrain pour édifier une abbaye de l'ordre de Cîteaux; sa pensée première est d'y annexer un hôpital, comme elle l'a fait déjà pour les Bernardines de la Biloke, à Gand. En 1230, elle dote ce nouveau refuge et le consacre à Notre-Dame; mais à peine est-il achevé qu'il s'y présente une foule incalculable de pauvres, de malades et de pèlerins... Cette affluence trouble la vie contemplative des sœurs et l'office divin. « Jeanne, dit un vieil historien ¹, Jeanne, qui vient là de temps en temps goûter les délices de la vie cachée, reconnaît par expérience que Marie a choisi la meilleure part et, pour laisser la même jouissance à ses filles bien aimées, elle les doit délivrer des *fascheries* d'une vie trop active. » Elle ne peut toutefois se résoudre à priver les pauvres et à les faire souffrir du changement. « Laisant les dames aux champs, elle transporte l'Hôtel-Dieu dans la ville en son propre palais. » Par une charte de février 1237, elle décharge

1. Mirœus, *Acta diplomatica*, t. III, p. 98 sq. — Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 435 sq.

du soin des malades et des revenus qui leur étaient réservés le monastère de Marquette. Elle promulgue l'acte de fondation¹. Ainsi naît l'hôpital Notre-Dame de Lille; dès 1245, il recevra de la reconnaissance populaire le nom qu'il gardera au cours des âges : l'hôpital *Comtesse*.

Le préambule de la charte suffirait pour montrer quel esprit de foi et de charité anime le zèle de la fondatrice :

« Le Seigneur devant, au jour du jugement, dire à ceux qui auront abondé en œuvres de miséricorde : J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, etc., j'ai désiré ardemment participer à cette bénédiction et résolu de fonder à Lille un hôpital pour les indigents dans ma propre maison, en l'honneur de la glorieuse vierge Marie. A cet effet, pour le salut de mon âme, pour le bien de mes prédécesseurs et successeurs, et surtout pour le repos de mon illustre seigneur et époux Ferrand, de glorieuse mémoire, je donne à perpétuité, etc... Comme mon intention est que cet hôpital serve surtout aux pèlerins et aux voyageurs infirmes, je veux qu'on ne reçoive que le plus petit nombre de personnes, principalement frères et sœurs nécessaires pour le service des pauvres. Que l'intention de ceux qui auront la direction de cet hôpital soit avant tout de recevoir le plus possible de pauvres malades gardant le lit et le faire volontiers en s'efforçant de pourvoir charitablement à leurs besoins, étant certains que plus ils admettront de pauvres infirmes pour l'amour de Jésus-Christ, plus ils verront prospères leurs biens temporels². »

Deux ans plus tard, en 1239, Jeanne avec Thomas de Savoie, son second époux, confirme la fondation de l'hôpital Notre-Dame et trace les règles de sa gestion. Il leur semble préférable de s'adresser aux chanoines de Saint-Pierre qui déjà prennent soin de l'hôpital Saint-Sauveur : « Pour tout cela, nous avons bon espoir et mettons une grande confiance

1. *Archives hospitalières de Lille*, t. I, n. 4343, etc.

2. Buzelin, *Miræus*, *op. cit.*, d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 617.

dans les vénérables et bien-aimés membres du chapitre de Lille, que toujours nous avons trouvés pleins d'empressement et de zèle pour les œuvres pies. En conséquence, nous confions à perpétuité le gouvernement de cet hôpital avec tout ce qui lui appartient, à ce même chapitre et à quelqu'un que nous désignerons chaque année, nous et nos successeurs, vers la fête de saint Jean, pour tenir notre place. Le chapitre, de son côté, devra nommer à la même époque, comme son représentant, un chanoine prêtre que nous postulerons, nous et nos successeurs. » La nouvelle fondation sera donc régie par deux *proviseurs* ecclésiastiques renouvelés chaque année, l'un désigné par le comte de Flandre, l'autre par le chapitre de Saint-Pierre. Réunis à l'abbé de Loos, ces proviseurs nomment et peuvent révoquer au besoin le *maître*; cet officier ecclésiastique est chargé d'administrer le temporel avec les frères et sœurs les plus anciens et les plus expérimentés.

Avec l'autorisation du pape Innocent IX, la Communauté reçoit, en 1244, la règle de saint Augustin¹. Grâce aux revenus constitués par la fondatrice sur les taxes de la halle de Lille, grâce à la concession faite par elle de plusieurs moulins, l'hôpital est en pleine prospérité quand meurt la bonne comtesse².

Marguerite, sa sœur, devient, après elle, souveraine de la Flandre et du Hainaut. Elle confirme, en 1245, la fondation nouvelle et ajoute aux donations précédentes le droit d'exiger une redevance de tous les moulins que l'on construirait à l'avenir dans les environs de Lille. Les quatre frères qui veillent au spirituel, ne tardent pas à s'effacer à la fin du xv^e siècle pour faire place uniquement aux dix religieuses Augustines sous la direction de la prieure³. Suivant le désir

1. Bulle du 26 septembre 1244. Cf. Hautcœur, *Cartulaire*, p. 297.

2. Le 5 décembre 1244.

3. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, n. 610, 798, etc.

exprimé par la fondatrice¹, « les règles sont fidèlement observées, les affaires toujours conduites selon Dieu. »

C'est en 1260 que l'hôpital obtient une chapelle; par un bref du 11 mars adressé à l'évêque de Tournai², le pape Alexandre IV cède à la requête de la communauté. « Les sœurs sont éloignées de l'église-mère et les inondations les empêchent souvent de s'y rendre pendant l'hiver pour y assister aux offices divins, y recevoir les sacrements et y enterrer les morts. » Autorisation leur est donnée d'avoir une chapelle dans leur maison et d'y faire bénir un cimetière. De nombreuses indulgences sont accordées par les évêques de Tournai à tous ceux qui fréquentent la chapelle, y assistent à l'office et à la prédication³. Le plus étrange des privilèges n'est-il pas celui qui est accordé au maître et aux chapelains d'appliquer une indulgence plénière à tous ceux qui meurent dans l'hôpital ? Aussi voit-on, dans les débuts, les personnes les plus distinguées de la ville s'y faire transporter, en cas de maladie, pour jouir de cette faveur⁴. A l'exemple des papes, les ducs de Bourgogne, archiducs d'Autriche, rois d'Espagne et les divers souverains aux mains desquels passe la Flandre ne ménagent guère les marques de leur protection.

Les rois de France surtout multiplient les franchises et les exemptions d'impôts⁵. Mais autant que les privilèges, voici les malheurs qui fondent sur la maison. En 1468, le lundi de la Semaine sainte qui tombe, cette année, le 11 avril, un incendie éclate en pleine nuit. Les bâtiments de la communauté, la chapelle, le clocher, l'hôpital et les maisons voisines sont la proie des flammes⁶. Les frères, les sœurs, sauvent les

1. Document daté de 1239; cf. Hautcœur, *Cartulaire*, p. 241.

2. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, p. 79.

3. *Id.*, t. 1, n. 17, 132, 334, 551, 637, etc.

4. Tiroux, *Histoire de Lille*, p. 210.

5. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, n. 4033⁸⁹.

6. *Ibid.*, 4397.

malades à grand'peine. Le feu gagne la bibliothèque où sont conservés les livres de comptes et les archives, si riches en précieux manuscrits. L'aumônier, Frère Jean Delerente, avec son domestique Ernoul Baes, veut arracher au fléau les titres et papiers qui lui sont confiés : ensemble ils accourent à la librairie, ils arrivent à sauver les principales pièces, mais tous deux périssent victimes de leur dévouement. Pour réparer le désastre on fait appel à la générosité publique. Les Frères Mineurs du couvent de Lille se répandent dans les églises de la ville pour y donner quatre sermons de charité¹.

Voici la peste. En multipliant ses ravages, elle remet en évidence ce principe que, dès le XIII^e siècle déjà, la lèpre avait merveilleusement illustré : de la seule charité chrétienne procèdent les intentions les plus sublimes en faveur des malheureux. Elle inspire aux sœurs de Saint-Augustin de braver tous les dégoûts et tous les dangers, de se séquestrer avec les contagieux. En 1469, le fléau sévit avec une particulière acuité; les lazarets ne suffisent plus. A Comtesse, un frère Augustin, Jehan le Grant, trépassa de la pestilence². En 1575, nouvelle épidémie : les malades sont si nombreux que Guillaume de Graveline, chirurgien de l'hôpital Comtesse, reçoit une indemnité supplémentaire pour le surcroît de travail qui en résulte³. En 1596, ledit hôpital s'infecte en recevant des pestiférés⁴; pour récompense il obtient la décharge des vingtièmes, des impôts sur le vin et sur la mouture des grains⁵. La communauté reste à l'abri de la contagion; aussi la prieure, avec le chapelain, le maître et quelques sœurs, font-elles un pèlerinage de reconnaissance

1. *Archives hospitalières de Lille*, 1, 4399.

2. *Ibid.*, 1, 4401.

3. *Ibid.*, 1, 4536.

4. *Ibid.*, 1, n. 1450.

5. *Ibid.*, 1, 1451-1453. — *Archives communales de Lille*, c. 12^f D. 2.

au sanctuaire de Notre-Dame de Halle, puis à Chièvres et à Saint-Adrien ¹.

Le xvi^e siècle s'achève à Lille au milieu d'une grande épidémie. En 1598, le Riez de Canteleu, avec sa maladrerie, est totalement encombré d'*bobettes* ². Après une accalmie, les années 1603 et 1617, marquent une recrudescence. Elles ouvrent aussi pour l'hôpital Comtesse une ère de conflits administratifs avec le magistrat ³. « Les pestiférés y restent installés dans l'infirmierie jusqu'au 26 novembre 1618, où la contagion prend fin. Somme toute, leur nourriture et leur entretien a coûté à l'hôpital, plus de 24 000 livres sur lesquelles 300 florins seulement ont été payés par le magistrat ⁴. »

Les témoignages sont légion qui prouvent le zèle déployé, aux diverses époques, par les sœurs Augustines de l'hôpital Comtesse. Les chanoines de Saint-Pierre, en 1651, les proclament « modestes, vertueuses et surtout charitables envers les pauvres malades; » les échevins déclarent que « le peuple de Lille a toujours reçu de l'hôpital Notre-Dame qu'on dit Comtesse, grand soulagement par le zèle dont les religieuses d'iceluy ont toujours été portées à l'assistance des malades; » elles « les ont toujours reçus en si grand nombre avec une louable charité, particulièrement les soldats blessés au siège des villes voisines. » A leur tour, les conseillers de bailliage de Lille certifient que les maître, prieure et religieuses de Comtesse « sont personnes vivant en gens de bien et avec très bonne réputation, s'acquittant de leur devoir avec tout honneur, douceur et diligence en recevant et traitant avec

1. *Archives hospitalières de Lille*, t. I, n. 4548.

2. On appelait ainsi les baraquements de bois destinés à recevoir les pestiférés (Cf. Caplet, *La peste à Lille au XVII^e siècle*).

3. Cf. Caplet, *La peste à Lille au XVII^e siècle*, p. 78-79. *Archives hospitalières*, t. I. 1451 et suiv. 4321, 1453.

4. Delille, *Médecins lillois du temps passé*, t. II, p. 45. *Archives hospitalières*, I, 4321.

sollicitude des malades qui y sont en très grand nombre, de sorte que leur vie et charitables actions servent d'exemple et d'édification à chacun ¹. »

Chez elles, en effet, comme à Saint-Sauveur, sont ordinairement soignés les soldats malades ou blessés de la garnison. Leur nombre s'accroît avec celui des combats livrés ou soutenus par les armées du roi. Louis XIV reçoit plusieurs requêtes, des médecins ou chirurgiens : « Depuis dix-huit ans, lui écrit Jean Prudhomme le 23 novembre 1657, en qualité de docteur j'ai continuellement servi les malades et blessés reçus à l'hôpital dit Comtesse en la ville de Lille. Pendant ce temps et notamment depuis la perte d'Arras, le nombre desdits malades et blessés aurait été si grand qu'il aurait, bien souvent, surpassé de la moitié et plus celui des lits ordinaires du dit hôpital, aux sièges de la Bassée, Armentières, Comines, Ypres et Courtrai, aux attaques faites par les ennemis sur ladite ville de Lille en 1641 et 1645, et dernièrement par l'admission qu'on aurait faite de plus de quatre-vingts Irlandais malades, nouvellement arrivés pour le service de Sa Majesté ². » Le chirurgien Pierre Janssens, fait écho à la plainte de son collègue; il remontre, à son tour, que le nombre des malades est considérablement augmenté depuis qu'il exerce à l'hôpital Comtesse : « Au lieu que ci-devant un chirurgien seul suffisait avec son valet, il m'est à présent besoin et nécessaire de vaquer à leur cure et sollicitude avec cinq valets presque toujours occupés, pour prévenir et remédier aux accidents extrêmes qui surviennent aux blessures et y exercer les opérations les plus hautes de ma profession. » A chacun de ces vaillants serviteurs, le roi accorde une augmentation de pension de cent florins : il les exempte du logement des gens de guerre et du guet ³. Dix ans plus tard,

1. Février ou mars 1651, *Archives hospitalières*, t. 1, liasse n. 4322.

2. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, liasse 4326.

3. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, liasse 4326.

plusieurs commandants de compagnie rendent un solennel hommage aux dames religieuses de l'hôpital Comtesse, qui ont reçu et soigné cent cinquante blessés de l'armée royale¹. Le comte de Vivonne, colonel des Croates de Sa Majesté, certifie, le 9 avril 1665, que « les dames religieuses de l'hôpital Comtesse ont charitablement assisté, soigné et alimenté de tout ce qui leur a été possible un grand nombre de cavaliers malades de son régiment depuis leur entrée à Lille et continuent encore leurs soins charitables envers ces infirmes sans aucune prétention de récompense ni de paiement. » Un colonel d'infanterie, avec treize capitaines, atteste que « les dames religieuses de Comtesse sont seules dans cette ville qui assistent les soldats malades à la décharge du roi et qu'ils y sont toujours en grand nombre et bien alimentés². » Louis XIV lui-même, par lettres patentes de 1683, retient à perpétuité soixante et un lits au moins pour les soldats malades de la garnison³. Quelques années plus tard « en considération des soins donnés aux soldats malades de Sa Majesté, » il attribue aux sœurs un revenu annuel de cinq mille florins sur la dîme des villages de Wytschaete et de Kemmel⁴.

A diverses reprises, au cours de l'histoire, l'hôpital Comtesse, avec les autres fondations pieuses et charitables, concourt largement à la défense du pays : chariots, chevaux, secours en argent, « dons en courtoisie », vivres pour les armées⁵. C'est parfois une contribution financière pour la construction des remparts ; ainsi les livres de compte, en 1670, signalent une part importante prise à « l'achèvement du bastion au faubourg de la Barre et dans les frais de retran-

1. *Archives hospitalières de Lille* (octobre 1667).

2. *Ibid.* (3 et 4 janvier 1669).

4. *Ibid.*, t. 1, 2710 (23 novembre 1688).

4. *Ibid.*, t. 1, 2875 (5 septembre).

5. *Archives hospitalières de Lille*, t. 1, 4428, 4433, 4521.



MÈRE MONIQUE LEROY,
supérieure générale
de la congrégation des Augustines de Cambrai (1845-1895).



LE CARDINAL RÉGNIER,
archevêque de Cambrai (1859-81).

chements¹. » C'est l'époque où, joyeuse, la population lilloise, délivrée du joug espagnol, s'est précipitée en masse entre les bras de la France. Maître de la ville, Louis XIV charge Vauban de l'agrandir et de la fortifier. Louvois s'occupe de la partie financière, Vauban de la partie technique, et tous deux viennent souvent visiter les travaux. L'un et l'autre, aux environs de 1680, échangent avec la sœur Marie-Magdeleine, prieure de Comtesse, une correspondance que les archives gardent jalousement. La lettre de Vauban surtout est précieuse; elle est peut-être l'unique spécimen de style épistolaire qu'on ait conservé du grand homme² en dehors de ses lettres d'administration³.

Le maréchal de Boufflers, aux derniers jours de 1708, soutient glorieusement le siège de Lille contre le prince Eugène et les armées coalisées; le 14 août, la place est complètement investie : l'ennemi attaque les ouvrages avancés de la porte de la Barre, voisins de l'hôpital Comtesse. L'assaut est repoussé avec vigueur. Les alliés mettent alors en batterie quarante mortiers, vingt obusiers, cent vingt pièces de canon. Le 6 septembre, la Porte d'Eau et le bastion de la Madeleine sont complètement ruinés. Les incendies éclatent autour de l'hôpital; celui-ci est sérieusement endommagé; il menace de prendre feu sous le bombardement. Le bon peuple et les bourgeois réussissent à le préserver. Mais les dépendances et les biens subissent des pertes considérables.

« La cense du Metz est brûlée, les murailles rasées pour en faire des retranchements; vingt maisons sont mises en ruines par les bombes et les boulets; la cense de la Vaquerie à Saint-André, que traversent les tranchées ennemies, est totalement détruite; sur quatorze moulins, cinq sont abattus, leur reconstruction ayant coûté 30 000 florins;

1. *Ibid.*, t. I, 4652.

2. Cf. Albert Croquez, *Louis XIV en Flandre*, Paris, 1920.

3. Cf. D. Halévy, *Vauban*, Paris, 1923, *Arch. hosp.*, t. I, 2706 et 2708, et deux réponses de Louvois (2709 et 2752).

enfin plus de 30 000 florins sont nécessaires pour réparer les dégâts que le siège a causés aux bâtiments mêmes de l'hôpital¹».

C'est le 22 octobre seulement que Boufflers, après une résistance héroïque de trois mois, consent à capituler. Il tient quarante jours encore dans la citadelle, il épuise vivres et munitions et ne se rend qu'à la dernière extrémité. Il faudra quatre années à la France avant d'être délivrée par Villars et par le canon de Denain (1712).

Pendant les années qui suivent, les sœurs de l'hôpital Comtesse méritent bien de la patrie :

« Au mois de mai 1744, écrit la prieure dans son *Journal*, deux commissaires de guerre vinrent me demander, avec une lettre de M. de Séchelles, notre intendant², si je voulais bien recevoir les officiers blessés ou malades selon la paie du roy qui était un écu de quarante-huit patars, ou si je voulais leur céder une partie de notre maison pour qu'ils en prissent soin eux-mêmes. J'ai répondu que si ces messieurs voulaient de nos services, nous serions charmées de nous sacrifier pour les troupes du Roy... Nous les eûmes donc gratis cette année-là, au nombre de quatre-vingt-quatorze. J'ai fait augmenter les lits... Le Roy est venu à Lille cette année et la suivante. Au mois d'avril 1745, M. de Séchelles vint me demander si on pouvait compter encore sur nos bontés et sur le même nombre de lits, pour les officiers blessés ou malades, comme nous avons fait la campagne dernière. A quoi j'ai répondu qu'oui, y étant engagée d'honneur. Nous fûmes cependant obligées de les augmenter jusques au nombre de cent vingt, à cause de la bataille de Fontenoy qui se donna le 11 mai 1745. On ne s'attendait pas à cette bataille parce qu'on faisait le siège de Tournai. Le lendemain, 12 mai, tous nos lits furent remplis. Heureusement que le jour de la bataille, j'avais engagé quatre maîtres

1. *Archives hospitalières de Lille*, 3106.

2. Jean Moreau, seigneur de Séchelles, intendant de la Flandre wallonne.

chirurgiens selon la taxe du roy, à qui j'ai donné 50 écus à chacun par mois, et 100 livres de France au garçon. Le nombre de blessés a été si considérable¹ qu'on a été obligé d'envoyer dans tous les villages quérir tous les chirurgiens qu'on pouvait trouver. Comme on ne s'attendait point à cette bataille, on n'avait point pris ses précautions. Nous ne l'avons su ici certainement que quand on commençait à se battre. Un grand nombre de seigneurs de la cour vinrent voir nos officiers, entre autres M. le Maréchal de Noyelles. Il leur dit, étant dans l'hôpital, que le roy l'avait envoyé leur demander s'ils étaient bien et s'il ne leur manquait rien; que les intentions de Sa Majesté étaient qu'on eût bien soin d'eux et aussi de ses ennemis. Nous eûmes de cette campagne plus de deux cent cinquante officiers; il en est mort trente-trois. Les croix de Saint-Louis durent être renvoyées au major du régiment². »

Au chevet de ces blessés, les dix-neuf Augustines³ que compte alors Comtesse, comme celles de Saint-Sauveur, rivalisent de zèle; une fois de plus, elles justifient l'éloge que faisait d'elles un jour l'intendant de Flandre : « Dans l'hôpital Comtesse, il est d'usage de recevoir et soigner gratuitement les soldats malades ou blessés au service du roi et ceux de la garnison de Lille, et cela a lieu au contentement et à la satisfaction de toutes les personnes qui se sont trouvées en place dans cette province⁴. »

De nos jours encore, les noms des glorieuses victimes, gravés sur les pierres tumulaires de la chapelle redisent à leur manière le dévouement des gardes-malades qui ne purent les arracher à la mort.

1. Lille reçoit six cents blessés de la glorieuse journée.

2. *Archives hospitalières de Lille*, 1^{er} registre 4396, folio 39 verso et 40 recto.

3. *Archives hospitalières de Lille*, 1, 3458. Elles seront 22 en 1754 et 23 en 1758 (1, 3592 et 3650).

4. Attestation d'Antoine François de Méliand, le 1^{er} octobre 1718 (*Archives hospitalières*, 1, 3105).

CHAPITRE X

AUTOUR DE LILLE :

LES FONDATIONS D'ORCHIES (1242) ET SECLIN (1246)

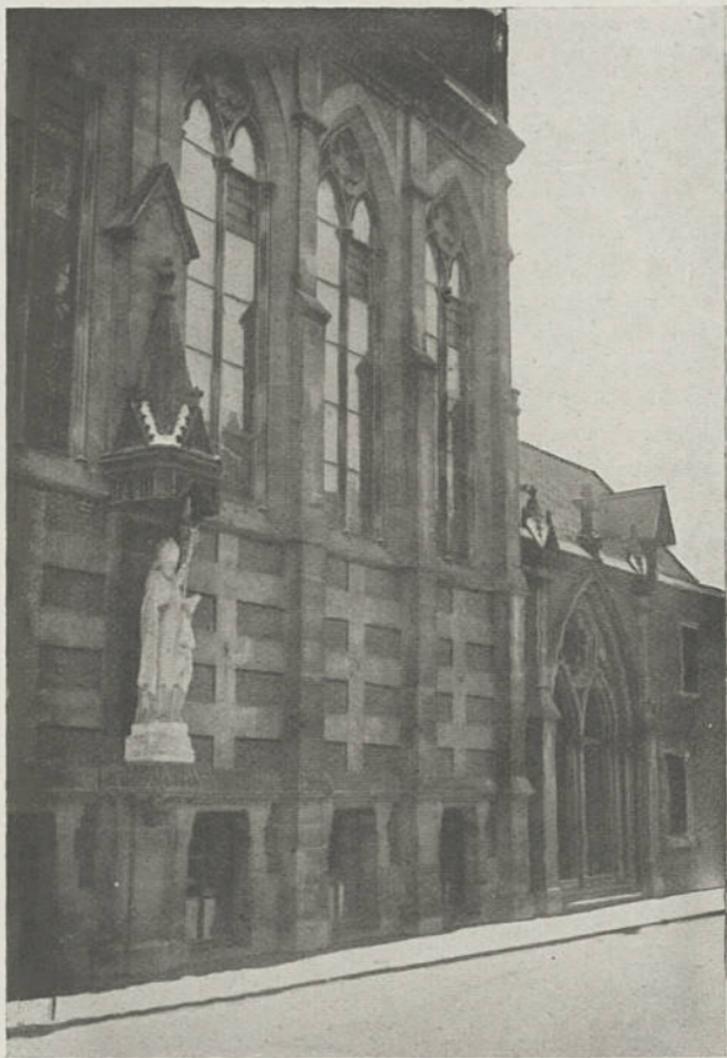
Au cœur même du Pévèle, à mi-route entre Douai et Tournai, dans la petite ville d'Orchies, Jeanne de Constantinople a jeté les bases d'un modeste hôpital où les sœurs Augustines, d'accord avec le magistrat, soignent les pèlerins et les pestiférés¹. Sa sœur, Marguerite de Flandre, devient, en 1232, veuve de Guillaume de Dampierre et construit, pour sa retraite habituelle, une maison près d'Orchies. Là, sur les bords de l'Orque, près du moulin de Théon, elle a fait bâtir en l'honneur de Notre-Dame, un monastère cistercien qui dans l'histoire s'appellera *Théomolin*. Le nombre est considérable des vierges qui se présentent pour y prendre le voile et les premières années du nouveau cloître sont d'une incroyable prospérité. Mais cette époque troublée réserve aux religieuses mille difficultés. La comtesse, pour y mettre fin, se décide à transférer l'abbaye à quelque distance de là, dans une solitude où la vie contemplative sera plus aisée². Totalement évacué, l'édifice, en 1257, est cédé par Marguerite à l'hôpital fondé

1. Mgr Hautcœur, *Histoire de l'Abbaye de Flines*, p. 39, n. 1. — *Cartulaire*, p. 939. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 375. — François Piétin, *Chronique*.

2. Mgr Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, p. 15-40. — Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 229-sq. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 324 sq.



La Maison Mère des Augustines de Cambrai.
La grande chapelle.



La Maison-Mère.

Cour d'honneur, chapelle et statue de saint Augustin.

naguère par sa sœur¹. La translation se trouve confirmée, en 1264, par l'évêque de Tournai; il donne à Théomolin les statuts de l'hôpital Comtesse de Lille. Il commet le doyen de la collégiale Saint-Pierre et le maître de l'hôpital Comtesse de Lille, pour être proviseur et visiteur de la fondation d'Orchies². Il y consacre dans leur mission les frères et les sœurs de l'ordre de saint Augustin³. Les rois donnent gain de cause aux requêtes de la communauté; Philippe le Beau, en 1505, confère au maître de Comtesse le droit de la visite annuelle⁴; il rappelle que la gestion doit être, selon les premières règles, confiée à un chanoine de Lille conjointement avec le maître de Comtesse⁵. Le frère Gilles Lecat, religieux de l'abbaye de Cysoing, expose au roi que les religieuses de l'hôpital de Théomolin ont de tout temps prêté leurs vœux aux maîtres dudit hôpital Comtesse, sans contredit et entre autres celui d'obéissance, observé inviolablement⁶.

Théomolin, vers la fin du xvi^e siècle, possède quatorze lits⁷. En 1538 et 1540, pour la grande infection qui lors était audit Orchies, on en augmente le nombre considérablement⁸. Par le règlement du 4 juillet 1605, les échevins portent que les religieuses seront tenues de recevoir en leur hôpital « les malades d'infection, pauvres et riches d'Orchies, à leur mandatement. »

Pendant près de deux siècles encore, jusqu'à la Révolution⁹

1. Mgr Hautcœur, *Cartulaire*, p. 940-941; *Histoire de l'abbaye de Flines*, p. 39 sq. — La charte de cession est du 3 novembre 1257.

2. L'évêque Jean Bucheul, le 18 novembre 1264, cf. *Cartulaire*, p. 943.

3. *Archiv. hospit. de Lille*, t. 1, n. 80.

4. *Ibid.*, t. 1, n. 95.

5. *Ibid.*, t. 1, n. 830.

6. *Archiv. hospit. de Lille*, t. 1, n. 2424, 4327.

7. *Ibid.*, t. 1, n. 1320.

8. *Ibid.*, t. 1, n. 4328.

9. Cf. *Souvenirs religieux de Lille et de la région*, août 1896, p. 119. *Archiv. hospit.* t. 1, n. 4328 et 4329.

dans ces vieux murs d'abord sanctifiés par la prière des filles de saint Bernard, va se poursuivre l'œuvre charitable des filles de saint Augustin.

*
* * *

Avec raison le chroniqueur a comparé Marguerite de Constantinople à la fleur dont elle portait le nom ¹. De la ville d'Orchies, où après 1232, elle abrite son double veuvage, la charitable comtesse répand à profusion ses bienfaits. A dix-huit kilomètres de sa retraite s'élève, au cœur même du Mélançois, l'antique cité de Seclin que l'armée de Philippe-Auguste, en 1214, a réduite en cendres et que Guillaume le Breton appelait déjà *Grave Seclinium*. Là mourut pour la foi, vers la fin du III^e siècle, saint Piat, l'apôtre et le premier évêque de Tournai. Saint Éloi, vers 659, pour abriter les reliques du martyr, y construisit une église que bientôt Dagobert II érigeait en collégiale ². A l'ombre du chapitre, comme pour la plupart des institutions du même genre, est vite né un petit hôpital desservi par les frères et les sœurs de saint Augustin ³. C'est là que la bonne comtesse, vers 1246, a résolu de créer un second hôpital plus considérable; elle le fonde « pour le soulagement des pauvres en l'honneur de la vierge Marie. » Elle donne à cet effet « en perpétuelle aumône sa maison qui est près de Seclin avec les terres et prés qui

1. Philippe Mousket, *Chronique rimée*, vs. 24-515 :

Et l'ot a Margerie.
Qui biele estoit con margerie.

2. Le tombeau de saint Piat, qui remonte à l'an 287, est le plus ancien sarcophage gallo-romain de la Gaule-Belgique et le sanctuaire construit pour l'abriter expliquerait l'étymologie de Seclin: *Sacellinium*, Cf. S. Pruvost, *S. Piat, martyr*, Lille, 1923.

3. Cf. Leuridan, *Hist. de l'hôpital de Seclin*, p. 35 *9.

avoisinent les fonds¹. » Elle aussi fait appel à des religieuses Augustines² et dès janvier 1246, le prévôt de la collégiale permet de célébrer dans le nouvel établissement l'office divin, d'y recevoir les oblations, d'en bénir le cimetière, d'y sonner les cloches, d'y enterrer les morts³...

A ses premières libéralités, Marguerite en ajoute bientôt d'autres. La plus importante après la propriété même de Seclin est le don d'une terre située à Vieux-Berquin et d'une partie des revenus prélevés sur la forêt de Nieppe; mais la plus curieuse est une rente annuelle de quinze mille harengs à prendre sur les revenus du port de Mardyck⁴. Assez fréquentes en ces siècles de foi en faveur des abbayes et des hôpitaux, ces sortes de donations sont motivées par la loi de l'abstinence alors rigoureusement observée. D'année en année les dots des religieuses, diverses rentes héritières et foncières vont développer la richesse de l'hôpital⁵. Mais dès l'origine une grande partie des revenus provient de l'exploitation des terres et de la ferme, des jardins et de la bergerie : « les deniers en procédant venoient à tant moins de la dépense totale⁶. » Les archives permettent de suivre, année par année, depuis 1432, jusqu'à la fin du xviii^e siècle, la progression constante des recettes et des dépenses de la maison. Les finances y sont en assez bonne situation, hormis les périodes de guerre et d'épidémie⁷.

C'est que l'hôpital Notre-Dame subit le contre-coup des

1. *Archives hospitalières Seclin*, B. 4.

2. *Archives hospitalières*, B. 1, C. 2.

3. La preuve en est dans un acte d'octobre 1251. *Cartulaire*, n. 29. *Archives E*, 1.

4. *Archiv. hospitalières de Seclin*, B. 6. et Th. Leuridan, *Annales du Comité flamand de France*, t. xvii, p. 349; t. xix, p. 143. *Histoire de l'hôpital de Seclin*, p. 48-68.

5. Cf. Th. Leuridan, *Histoire de l'hôpital de Seclin*, p. 34-50.

6. *Ibid.*, p. 94-109.

7. Cf. Leuridan, *op. cit.*, p. 110-113.

calamités qui s'abattent sur le pays. Dès 1341, un siècle à peine après sa fondation, Philippe de Valois constate que les guerres, tant présentes que du temps passé, ont causé de grands dommages, il proclame la nécessité de confirmer les privilèges accordés par la fondatrice ¹. En 1384, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, prend possession du comté de Flandre. Il prend solennellement sous sa protection la communauté de l'hôpital, l'église, les terres, et commet pour certain et spécial gardien « le gouverneur de Lille présent et à venir, afin de sauvegarder tous les droits, usages, franchises et les défendre de toutes injures, violences, griefs et molestations. » Il autorise l'hôpital à mettre des panonceaux à ses armes sur les granges, manoirs, terres, possessions. D'autres lettres de sauvegarde sont accordées à Seclin, en même temps qu'aux hôpitaux de Lille et d'Orchies, en 1596 et 1600, par le cardinal-archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas.

Situé sur la grande route de Lille à Douai, Seclin est un lieu de passage forcé pour les armées espagnoles et françaises qui vont assiéger ou secourir ces places; son hôpital aussi, grâce à sa belle apparence et à sa réputation de grande richesse, doit héberger troupes, états-majors et généraux. De multiples documents, revêtus de signatures autographes, redisent le passage et la reconnaissance des plus célèbres capitaines du grand siècle. Ils « retracent pour ainsi dire toutes les péripéties militaires que traversa la Flandre wallonne pendant plus de cent ans ². »

Dès la fin du xiii^e siècle et au début du xiv^e siècle, « la maison fut arse (brûlée) et les biens gâtés par les ennemis. » Le roi de France, en 1340, pour l'aider à réparer les dégâts causés par l'incendie, décharge la fondation d'une rente annuelle qu'elle lui doit ³. Un siècle plus tard, charpentiers,

1. *Archives hospitalières de Seclin, E, 1.*

2. Finot, *ibid.* (Introduction, p. xxvii sq.).

3. *Archives hospitalières, Cartulaire, n. 79.*

maçons, couvreurs de tuiles ont réparé les dommages ¹. Avec les guerres se succèdent les passages d'armées. « Depuis dix-huit ans, dit un acte du 2 mai 1614, les maître, prieure et religieuses de l'hôpital ont tant fait par leur travail et diligence que, peu à peu, avec la grâce de Dieu, ils avaient réparé et restauré les ruines d'icelle maison et edifices, mesmement l'avoient augmenté d'autres ouvrages très utiles et nécessaires ². » Ces ouvrages sont même si « nécessaires » que le maître et les religieuses, en 1633, reconnaissent « le besoin de rebâtir au dit hospital une église et maison pour recevoir, coucher et solliciter (soigner) les pauvres malades qui journellement y arrivent, menaçant icelle église et maison de ruine par leur caducité très grande, tombant bien souvent en divers endroits quantité de comblages et autres bois démanchés et pourris, mettant ainsi en risque tant lesdits maistre, prieure religieuses et malades y gisans, que d'autres, de blessures et grands inconveniens ³. »

Les invasions de l'ennemi provoquent, au xvii^e siècle, de multiples dégâts. La campagne de Flandre soumet l'hôpital à un double pillage; il est la proie, en 1657, des soldats du duc de Wurtemberg et, l'année suivante, de l'armée de Turenne. Il regorge d'occupants et de malades au point d'en être réduit à une véritable invasion. En moins d'une année, il donne asile à « quatre à cinq cents malades qui ont resté dans ledit hôpital depuis le commencement du siège de Lille (1667-68) sans nombrer ceux qui ont resté pendant que la peste étoit dans la maison ⁴. » Une autre pièce du 30 mai 1669 nous apprend que, depuis le même siège de Lille, les sœurs Augustines de Seclin ont reçu plus de huit cents malades ou blessés » qu'on a traités et pansés sans en avoir tiré aucune récompense sauf l'exemption des logements de soldats au refuge

1. *Archives hospitalières*, Registres 2 et 3.
2. *Cartulaire*, n. 331.
3. *Cartulaire*, n. 378.
4. *Archives hospitalières*, *Cartulaire*, n. 496.

ou pied-à-terre que la communauté possède à Lille en la rue d'Amiens¹. »

L'adversité menace la fortune de la France. Après la funeste journée de Ramillies (mai 1706) où Malbrough met en déroute cent mille Français, le vaste camp de Frelinghien concentre sous ses tentes le dernier espoir de la patrie. Louis XIV voit se lever contre lui toute l'Europe coalisée. Aux premiers jours d'août 1708, les alliés investissent Lille et pillent la région. Pour l'édification de la postérité, le maître de l'hôpital, Maximilien Prévost, consigne les tribulations qui assaillent la maison. De la sorte, il nous conserve le souvenir des événements qui signalèrent, si l'on peut s'exprimer ainsi, la partie extérieure du siège de Lille, c'est-à-dire tous ces menus faits de guerre, *fouagements*, comme on disait alors, escarmouches, tentatives de ravitaillement, etc..., qui accompagnaient l'investissement d'une place importante. Il entre dans les plus grands détails, non seulement au sujet des pertes en grains, fourrages, bestiaux, vin et bière, etc..., essuyées par l'hôpital et par la ville de Seclin, mais encore sur les courses faites par les détachements des troupes alliées dans les villages voisins pour les rançonner et sur les petits combats livrés par eux aux cavaliers français qui tenaient encore la campagne dans cette région. Sans avoir un intérêt de premier ordre, ce récit mériterait cependant d'être publié, car il complète ceux que nous avons du siège de Lille.

Il débute en faisant remarquer que « de mémoire d'homme, au dire de nos anciennes religieuses, il n'est point arrivé de désastre semblable à cet hospital, soit par rapport aux pertes, soit à l'égard de la longueur du temps; les deux pillages causés par les troupes de Wittenberque et celles du maréchal de Turenne n'étaient rien en comparaison de celui-ci. Les pertes extérieures ne peuvent pas être entièrement expliquées tant elles sont considérables, mais les intérieures que

1. Th. Leuridan, *Hist. de l'Hôpital de Seclin*, p. 80 sq.

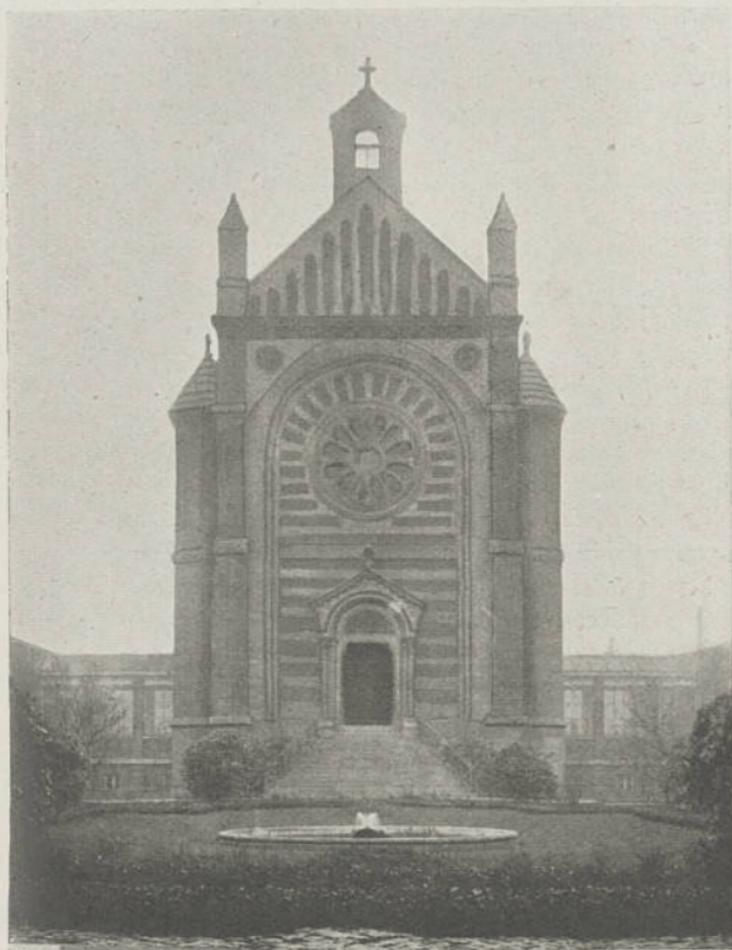
nous avons souffert par les frayeurs, les perplexités et les appréhensions de perdre ce qui nous restait avec l'honneur des religieuses, et d'estre dépouillez comme quantité d'autres, estoient bien plus accablantes, ainsy qu'il est aysé d'en juger par la suite de cet escrit; jour et nuict on estoit dans une continuelle inquiétude sans pouvoir paisiblement reposer. Mon dessein n'est pas de faire icy un journal particulier de ce long siège; cela n'estant pas mon affaire, je ne dis que ce qui est arrivé à nostre maison et lieux circonvoisins. Cependant il convient sçavoir en général que la ville de Lille fut investie le treiziesme d'aoust 1708; la tranchée fut ouverte le 22^e dudit mois; on a tiré les premières volées de canon sur la place un quart d'heure après sept heures. Lorsque cet orage se préparait, pour conserver ce que nous avions sauvé à Lille et ce qui nous restait icy qui estoit le principal, il fut question de partager la communauté. Sœur Marie-Antoinette, sœur Marie-Augustine, sœur Marie-Josèphe, sœurs Angélique, sœur Marie Louise et sœur Jeanne-Françoise furent envoyées au refuge pour avoir soin de tout ce qu'il y avoit. Il sembloit à ces six bonnes religieuses qu'elles étoient comme sacrifiées pour le service de la maison. Quelques-unes d'entre elles témoignèrent tant d'appréhension qu'il leur sembloit que c'estoit leur dernier jour. Mais la suite a bien fait voir que les dix qui estoient restées à la maison, y compris les deux novices, n'estoient pas moins exposées qu'elles, soit que l'on considère tous les périls qu'elles ont généreusement essayés pour la conservation de la maison pendant le logement de quatre généraux de l'armée française et quantité d'autres, soit pour le travail extraordinaire pour servir à boire et à manger à une infinité de personnes, et enfin à l'égard des blessés et malades qu'il a fallu veiller toutes les nuicts pendant plus de deux mois de suite, et comme leur nombre estoit petit, le travail estoit plus grand et plus fréquent et accablant. Pour prévenir les inconvénients on tâcha d'avoir des sauvegardes dès le moment qu'on jugea le siège de Lille comme assuré. On commença par une garde

du prince d'Orange qui estoit logé à l'abbaye de Marquette; puis nous eûmes un blanc de monsieur d'Aversquerque, un blanc du prince Eugène avec une sauvegarde de Westerloo et un blanc et sauvegarde de milord duc de Malboroug, lesquels ont cousté des sommes immenses, comme il est déclaré dans ce compte, estans nourris au vin et à la sausse avec leurs chevaux ¹. »

Au mois de septembre suivant, en pleine nuit du 11 au 12, la ville de Seclin, devient la proie d'un feu mis à dessein par les Hollandais. « Il serait impossible, ajoute le maître dans son journal, d'exprimer les désordres, larcins et foules des peuples qu'on fit plusieurs jours de suite audit Seclin. Parmy cette confusion, toutes sortes de gens se fourraient dans nostre maison, tous nos ouvriers avec leurs femmes et d'autres inconnus, et pendant ce vacarme plusieurs qui pensent toujours à mal faire nous ont dérobé deux grands chaudrons à la cuisine, sans qu'on eût pu sçavoir ce qu'ils estaient devenus. » Comme au temps des Grandes Compagnies, on vit les habitants, poussés par la misère, ne pas craindre de se joindre aux pillards étrangers qui les avaient dévalisés pour dépouiller à leur tour leurs compatriotes. D'autres ayant pu soustraire aux recherches des voleurs quelque argent, le consacraient à acheter à vil prix le produit de la rapine des soldats. Le mal devint tel que le pasteur de Seclin, qui s'était réfugié à l'abbaye de Phalempin au plus fort de la tourmente, crut devoir revenir le dimanche 30 septembre pour prêcher contre le larcin « et avec raison car c'estoit chose inouïe comme ceux de Seclin dérobaient l'un sur l'autre, dans l'église et ailleurs. »

Après avoir mis le feu à Seclin, les Hollandais en furent débusqués par l'armée de France qui se saisit de la ville, « et de toutes ses avenues et de deux de nos sauvegardes restés de huit susmentionnez, et après les avoir retenus jusqu'au

1. J. Finot, *Arch. hospitalières de Seclin*, Introduction, p. xxx-xxxI.



A LILLE. — *Hôpital de la Charité. La chapelle.*



S. G. MONSEIGNEUR CHOLLET,
archevêque de Cambrai.

(Photographie due à l'obligeance des Sœurs de Ste-Thérèse d'Avesnes).

lendemain sans leur donner à manger, ils furent renvoyez avec leurs chevaux avec un tambour français. Le 12 septembre, au matin, l'on vint marquer nostre maison pour y loger le marquis de Saint-Frémont, le comte d'Albergothy, messieurs de Coigny et de Sênelay et une grande quantité d'autres qui se fourrèrent partout, tellement que les quartiers vieux et nouveaux, la grande cuisine, la grande salle, l'ouvroir mesme des religieuses estoient occupez; il ne restoit pour nostre logement que les réfectoire et dortoir et le quartier des chapelains qu'ils n'osèrent prendre de crainte des balles de canon, selon que j'ay pu prévoir ¹. »

Lorsque le 15 septembre, la ville de Lille capitule et que l'armée française bat en retraite, le maître et la prieure de Seclin se rendent à Marquette et à Mons-en-Bareuil qui sont les quartiers généraux de l'armée hollandaise, afin d'obtenir la sauvegarde en faveur de leur maison. A partir de cette époque, l'hôpital reçoit une foule de soldats et de civils ². Au lendemain de Fontenoy, nouvelle affluence de soldats malades ou blessés : il est possible d'en compter 263 depuis le 12 mai jusqu'au 21 septembre 1747 et d'évaluer à 8.413 le nombre des journées d'hospitalisation ³.

D'un commun accord, les chefs militaires se plaisent à rendre hommage aux soins donnés par les Augustines de l'hôpital de Seclin ⁴. Les sœurs elles-mêmes ne craignent pas « d'appeler à témoins tout ce qu'il y avait d'officiers de la garnison de Lille et autres lieux, pour dire qu'elles s'acquittaient journallement de leurs devoirs avec tout le soin et l'application imaginables même au péril de leurs vies, qu'elles se sacrifiaient charitablement jour et nuit pour l'assistance

1. J. Finot, *Archives hospitalières de Seclin*, Introduction p. xxxii.

2. *Ibid.*, F. I.

3. *Ibid.*,

4. *Cartulaire*, n. 527-528.

actuelle, la nourriture et le service en général, surtout des pauvres soldats malades qui leur sont incessamment amenés et dont pas un, étant guéri, n'est jamais sorti que satisfait du bon traitement reçu¹. »

Le marteau révolutionnaire respectera demain l'hôpital de Seclin, palais princier dont la façade magnifique et l'avenue font un petit Versailles et sur lequel veillera un jour la statue de Marguerite de Flandre, sa fondatrice². Au souvenir des mille vicissitudes et des bienfaits sans nombre qui, depuis sept siècles, avec la blanche silhouette des sœurs Augustines, ont passé sur ce coin de terre charitable et dans ses beaux cloîtres gothiques³, peut-on ne pas laisser les regards, avec l'âme, se reposer délicieusement comme dans un cadre de douce pérennité?

BIBLIOGRAPHIE

J. Finot, *Inventaire des archives hospitalières d'Orchies*.

J. Finot et Vermaere, *Inventaire sommaire des archives communales de Seclin*, Lille, 1888.

Th. Leuridan, *Histoire de Seclin*, t. III, *Cartulaire de l'hôpital Notre-Dame*. — *Histoire de l'hôpital Notre-Dame*, t. IV, Roubaix, 1905.

J. L'Hermitte, *Un hôpital au moyen âge : L'hôpital Notre-Dame de Seclin aux XIII^e et XIV^e siècles*, Lille, 1899.

1. *Cartulaire*, n. 540.

2. C'est en 1880 que fut inauguré ce monument de la reconnaissance publique.

3. Cf. Mgr Dehaisnes, *Le Nord monumental et historique*, p. 79.

CHAPITRE XI

A LILLE :

LES AUGUSTINES NOIRES (1423) ET L'HOSPICE GANTOIS (1462)

A ROUBAIX :

L'HOPITAL SAINTE-ÉLISABETH (1466)

C'est l'an du Christ 1441, vers la mi-février : Lille en Flandre célèbre, suivant l'usage, la splendide fête de l'*Épinette*, dont le nom reste un souvenir de la Terre sainte et un hommage à la Passion du Sauveur. Cette chevaleresque institution donne lieu, chaque année, à un tournoi et à un splendide cortège que préside Sa Majesté le roi de l'*Épinette*, élu par les magistrats et choisi parmi les plus honorables bourgeois de la cité. L'élu de cette année de grâce, sous le règne du grand duc de Bourgogne Philippe le Bon, c'est un marchand d'albâtre, Jean de la Gambe, ordinairement appelé, du nom de Gand, sa ville natale : Jean Gantois. Vêtu de satin blanc, couronné d'un superbe diadème et monté sur un fringant coursier, il tient à la main le rameau d'épine en argent, sceptre traditionnel de son éphémère royauté. Et quand vient le soir, le héraut de la bonne ville, cambré dans sa dalmatique écarlate où miroite un lis d'argent, annonce, à sons de buccine, la fin de la joute et l'ouverture, en la halle échevinale, de la grande représentation : le *Mystère de la Passion*, joué au naturel par une société de rhétorique. Les trompettes et les fanfares ont déchaîné les hurrahs du populaire qui couvre de ses flots pressés la place du Grand Marché. Et tandis que se

déroulent les phases du Mystère, le roi de l'Épinette écoute vibrer jusqu'au fond de son être les appels de la divine charité. L'heure est venue, avec le crépuscule, où la procession chatoyante de soie, de velours et d'or se dirige vers la rue Saint-Pierre, au couvent des Dominicains. Là réside, dans un reliquaire précieux, l'insigne relique que la comtesse Jeanne elle-même a reçue de saint Louis. Devant cette Épine qui ensanglanta le front du Sauveur, Jean de la Gambe sent son cœur se dilater dans une effusion d'amour pour Dieu et pour le prochain : la résolution germe en lui de consacrer au soulagement de toutes les misères la fortune que la Providence lui a donnée.

Vingt années ont passé depuis l'inoubliable fête, et voici qu'une horrible famine désole la région; mauvaise conseillère, la faim pousse le peuple à dévorer jusqu'aux semences, espoir de l'avenir. L'hôtel de Jean Gantois, rue des Malades¹, est assiégé par une nuée de mendiants pâles et décharnés. Hélas! tous les greniers sont vides; mais aura-t-il le cœur de repousser loin de son seuil cette pauvre femme qui sollicite la charité d'un peu de blé? Il appelle son domestique et lui ordonne d'aller voir au grenier :

« Mon bon maître, répond le vieux Pierron, j'ai balayé moi-même tous les restes; il n'y a plus rien!

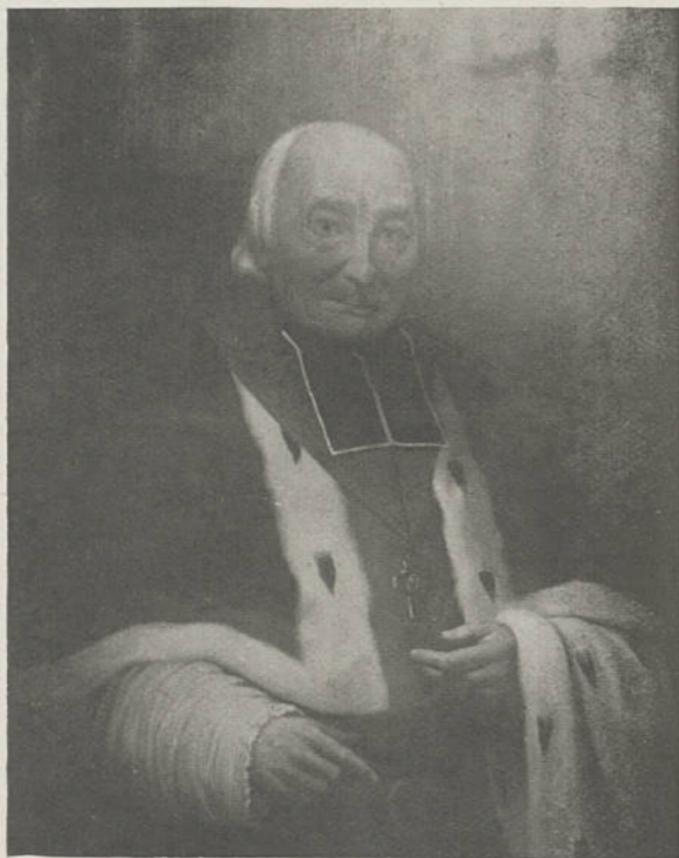
— N'importe, balayez une fois encore et donnez à cette femme les quelques grains de blé que vous récolterez. »

O surprise! Au sommet de l'escalier qu'il vient de gravir en maugréant, la porte de chêne résiste à la poussée; les grains de froment, s'amoncellent sous les combles et ruissellent abondamment sur le palier².

Bientôt se lèvent sur la Flandre des jours plus favorables

1. Aujourd'hui, rue de Paris.

2. Buzelin, *Annales de la Flandre gallicane* (Douai, Marc Nyon, 1625), livre IX, p. 443; *Un manuscrit de l'Hospice Gantois* (Communication de M. Edm. Leclair, p. 105-109).



LE CHANOINE B.-F. BONCE (1795-1876),
vicaire général de Cambrai,
supérieur de la Congrégation des Augustines de Cambrai.

A LILLE. — *Hôpital de la Charité* Façade : pavillon central.



et Jean Gantois n'oublie pas le prodige dont il a été favorisé. Une hantise l'obsède : il est, autour de lui, tant de vieillards qui n'ont pu mettre de côté assez d'économies pour vivre à l'aise. Son grand cœur lui inspire d'assurer à un certain nombre d'entre eux le vivre et le couvert de leurs vieux jours, et dans son âme germe la volonté de transformer en hospice sa propre habitation. Par un acte authentique du 22 novembre 1466, il place son hôtel sous le vocable de saint Jean-Baptiste et le lègue aux malheureux. Treize lits attendent les sexagénaires les plus pauvres et les plus débiles qu'on puisse rencontrer dans les rues de la ville ou dans la châtellenie; de larges dotations du fondateur vont assurer aux pensionnaires le pain quotidien.

Mais au service de ces vieillards il veut un essaim de religieuses. A Lille, à cette époque, les communautés ne manquent pas et la vieille rue des Ensacquiées¹ est occupée tout entière par des couvents; ce nom lui est venu des sœurs Noires qui s'y sont établies en face des Récollets vers 1423 et qui, fixées à Lille depuis 1327, au nombre de sept, veillent les malades et ensevelissent les morts². Ce sont des Dames de saint Augustin, venues de l'Hôtel-Dieu de Valenciennes. C'est à ces gardes-malades que Jean de la Gambe va remettre sa fondation; il en obtient huit et il établit une « provision », comme il dit, pour leur « entretienement spirituel ».

Confirmée en 1466 par testament et confiée « perpétuellement aux sœurs de Monsieur Saint Augustin³, » la donation consiste en quinze hectares de terre situés à Esquermes, treize marcs de rente, plusieurs dîmes et la maison du fondateur. Elle est ratifiée par Philippe, duc de Bourgogne et

1. Récemment encore rue des Fleurs, aujourd'hui boulevard Carnot. Cf. Edm. Leleu, *Notre vieux Lille*, p. 53.

2. Montlinot, *Hist. de Lille depuis sa fondation jusqu'en 1434*, Paris, 1734, 1764, ch. XII.

3. *Arch. hospît.*, t. II, n. VIII, A, 1.

approuvée par l'évêque de Tournai¹ qui donne aux religieuses leurs constitutions².

Les Augustines qui desservent les autres hôpitaux de Lille sont soumises à l'administration séculière qui régit Comtesse et Saint-Sauveur. C'est le maître de Comtesse qui, de tout temps, célèbre les funérailles des religieuses de Gantois³.

La description des lits offerts aux vieillards témoigne qu'au xv^e siècle on traitait beaucoup mieux les pauvres en Flandre qu'au xviii^e les malades à Paris⁴. Gratifié bientôt de legs considérables⁵, l'hospice Gantois devient le refuge et le patrimoine des familles qui ont essuyé des revers de fortune; on y reçoit des Dames *tablières* moyennant une modique pension. C'est au début du xvii^e siècle que les hommes n'y seront plus admis.

Nobles et bourgeois constituent des rentes supplémentaires. Les sœurs, au jour de leur profession, apportent une dot assez rondelette⁶, plusieurs chanoines de Saint-Pierre donnent chacun trois mille livres pour des fondations de nouveaux lits⁷. De grandes tables de marbre blanc diront aux âges futurs la longue litanie des bienfaiteurs. « L'impression dominante que l'hospice Gantois laisse aux visiteurs, est celle que l'on éprouve en présence des reliques des choses saintes. On salue religieusement ces murailles d'où paraissent avoir suinté, durant le cours des siècles, quelques gouttes de bonheur à tant d'infortunés qui, abandonnés à eux-mêmes, n'auraient connu que le désespoir⁸. »

1. *Arch. hospit.*, t. II, n. VIII, A. 3.

2. *Ibid.*, VIII, E. 1.

3. *Archives hospit.*, t. II, n. VIII, C, 1 (avril 1663).

4. *Annales de la Charité*, 1845, p. 547.

5. *Arch. hospit.*, t. II, n. VIII, A, 3^{sq}.

6. *Ibid.*, t. II, n. VIII, B. 12 (23 janvier 1488; VIII, F. 1 (1673-1679)).

7. *Arch. hospit.*, t. II, n. VIII, B. 17 (16 mars 1676); 19-28 janvier 1700).

8. G. Lamotte, *loc. cit.*



La petite communauté d'Augustines noires qui, dès le xv^e siècle, présidait aux destinées de l'hospice Gantois, n'avait, au début, ni église, ni protecteur. C'est Philippe, l'évêque de Tournai, qui leur permit de célébrer la messe chez elles. En reconnaissance des services rendus, le magistrat leur donne, en 1460, un petit héritage et quinze cents florins pour achever leur couvent¹. A voir ces pieuses filles se répandre dans Lille au chevet des malades, Isabelle de Roubaix, veuve de Jacques de Luxembourg, conçoit, en 1488, le dessein de fonder à son tour un hôpital sous le vocable de Sainte-Élisabeth, et d'engager quelques-unes d'entre elles à s'en charger². Elles prennent possession en 1494³. La munificence de la fondatrice fournit abondamment à l'entretien des douze vieilles femmes qu'on y recueille et de la nouvelle communauté⁴. Ses chartes de donation se succèdent sans relâche « pour que les sœurs et pauvres dudit hôpital demeurent en sûreté⁵. » Elle y fonde les heures canoniales avec un certain nombre de religieuses pour faire célébrer le service divin. Lorsqu'en mai 1502, elle y rendra le dernier soupir, la chapelle de l'hôpital Sainte-Élisabeth recevra sa dépouille. De généreux bienfaiteurs continueront, jusqu'à la Révolution, ses pieuses libéralités et lorsque, en décembre 1788, se répandra le bruit qu'un changement se prépare à Roubaix comme à Lille dans l'organisation de la municipalité,

1. Montlinot, *op. cit.*

2. Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, Roubaix ancien et moderne p. 53 sq; p. 366, note.

3. Épitaphe d'Isabeau de Roubaix, cf. Leuridan, *Sources de l'histoire de Roubaix*, p. 295. Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 85.

4. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 177.

5. Th. Leuridan, *Sources de l'histoire de Roubaix*, Roubaix, 1882, p. 279; p. 287 sq.

les électeurs pourront ajouter qu'en fait de traditions ils n'acceptent tout au plus que les chartes de la comtesse Jeanne de Flandre et d'Isabeau de Roubaix, attendu que ces titres municipaux et ces fondations charitables sont « les seules où le consentement du peuple fût intervenu... »

BIBLIOGRAPHIE

- Archives hospitalières de Lille*, Fonds XIII.
Annales de la Charité, année 1845.
Ed. Le Glay, *Cameracum christianum*.
Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix, Sources de l'histoire de Roubaix*.

CHAPITRE XI

DANS LA TOURMENTE : FLEURS DE SANG

(1789-1800)

Dès les premiers symptômes de l'orage qui va de fond en comble bouleverser l'Église de France, un cri d'alarme a été jeté par Mgr le prince de Rohan qui occupe, à Cambrai, le siège de Fénelon. « L'époque de la régénération du royaume, a-t-il écrit le 12 septembre 1789, est devenue celle d'un désordre presque universel... Les asiles de la piété sont réduits en cendres ou livrés au pillage. Les vénérables religieux qui avaient sauvé l'indigence des rigueurs du dernier hiver, ne trouvent qu'une sauvegarde impuissante dans les bienfaits de leur charité et sont contraints la plupart de chercher leur salut dans la fuite... »

Après avoir, en février 1790, supprimé les vœux monastiques, l'Assemblée Constituante promulgue, le 24 août, la loi de la Constitution civile du clergé. Avec deux mille de ses prêtres et religieux, l'archevêque de Cambrai refuse le serment : il est déclaré déchu de son siège et, le 20 mars 1791, dans l'église Saint-Pierre de Lille, Claude Primat, curé de Saint-Jacques à Douai, est élu évêque constitutionnel du Nord. Sacré à Paris le 10 avril par un prélat schismatique, il arrive, le 16, à Cambrai et prend possession de la métropole. Sur les églises et couvents les scellés sont posés; trois sanctuaires seulement restent ouverts au culte : la petite chapelle

des Augustines de l'hôpital Saint-Julien remplace, pour les offices, la cathédrale convertie en magasin. Devenu hôpital de galeux, l'archevêché échappe à la ruine, ainsi que les églises Saint-Aubert et Saint-Sépulcre, transformées l'une en magasin, l'autre en temple de la déesse Raison. Les confessionnaux sont transportés sur les remparts en guise de guérites. En échange d'une liasse d'assignats, les cloches sont brisées pour être converties en monnaie. Afin de remédier davantage encore à la pénurie du trésor public, l'argenterie des chapelles est expédiée sur Lille à l'hôtel de la Monnaie.

Après avoir résidé à Mons, l'archevêque de Cambrai choisit pour résidence Munster, la « ville des évêques ». A son exemple les prêtres réfractaires préfèrent l'exil à la trahison; un certain nombre auront en partage le bain ou la guillotine. Les biens du clergé sont confisqués, vendus à l'encan comme biens nationaux, et cette opération est, au dire de Taine, « si mal conduite qu'au bout d'un an, du trésor énorme amassé par quarante générations pour les pauvres, pour les malades, il ne reste plus de quoi payer une tasse de bouillon dans un hôpital. »

A Saint-Jacques-au-Bois les Sœurs Augustines sont déposées de leurs biens et chassées de la maison où depuis des siècles elles ont sauvé la vie à tant de malheureux. Celles de Saint-Julien et Saint-Jean continuent leur mission de dévouement; mais bientôt, plus rigoureuse que la Constituante, l'Assemblée législative, en août 1792, dissout toutes les corporations religieuses, « même celles uniquement vouées au service des hôpitaux. » Les gardes-malades obtiennent toutefois de rester, mais « à titre individuel¹ ». Les Augustines demeurent donc, à l'abri du vêtement séculier; mais la suppression du noviciat les dépouille de toute faculté de recrutement.

La terreur règne dans Cambrai, la sépulture des archevêques est violée, leurs restes outragés, parsemés sur la voie

1. Décret du 18 août 1792, articles 1-2.

publique¹. La *loi des suspects* entre en vigueur. Un sixième de la population est condamné à la détention; les couvents deviennent des succursales de la prison. Un convoi de religieuses est dirigé sur Compiègne : ce sont, — avec une Ursuline, Jeanne-Christine de Thiefferies, — vingt-deux sœurs du couvent des Anglaises et cinq sœurs converses.

Mais la guerre ne chôme pas moins que la persécution. Le 16 avril 1792, les hostilités sont ouvertes; le Nord est envahi. Les environs de Valenciennes sont occupés par les Autrichiens; des chocs terribles se produisent entre les deux armées. L'ennemi reçoit sans cesse des renforts du camp de Solesmes. Aux portes de Cambrai se présentent chaque jour des convois de blessés; il faut leur trouver place dans les hôpitaux « défanatisés » : Saint-Jean est devenu l'*Hospice de la Montagne*, Saint-Julien l'*Hospice de Mars*, et les Augustines sous l'habit séculier, pour leur prodiguer les meilleurs soins, y entassent de leur mieux tous ces pauvres soldats.

Le bonnet rouge est devenu de mode et même de rigueur; lorsqu'au nouvel hospice de la Montagne, les délégués se présentent pour faire observer la loi, ils se heurtent à la sœur pharmacienne qui s'est coiffée d'un bonnet phrygien. Elle les salue du titre ronflant de « *citoyens* » pendant que, par les souterrains, la communauté s'éloigne et se peut mettre en sûreté dans les environs de Marcoing. Dans ses rangs se trouve sœur Bernardine Rousseau. Fille d'un médecin de Berlaimont, elle avait dix-huit ans lorsqu'en 1780, elle obtint de se faire présenter par lui comme postulante Augustine à la supérieure de l'hôpital Saint-Jean. Les sœurs l'aiment pour son exquise charité, pour sa prévenante bonté; les malades l'admirent pour sa vigilance attentive et délicate. Professe le 9 mai 1782, elle s'est constamment dévouée jusqu'à ce jour aux œuvres de sa congrégation, elle continue de se dévouer au service de ses sœurs dans l'exil. Elle les accompagne à

1. Thénard, p. 96 sq.

Valenciennes, puis à Mons. Elle y reste pour veiller, durant onze nuits consécutives, une d'entre elles qui tombe de lassitude; elle la voit mourir pieusement dans ses bras. Alors seulement elle rejoint la communauté, qui a trouvé un refuge à Lessines au monastère des Augustines. Mais les armées de la République, dans leur avance, les talonnent bientôt. Fuyant au hasard devant l'invasion, la pauvre sœur se confie à la Providence; recueillie dans une famille pauvre aux environs d'Ath, elle s'y dévouera, cinq années durant, au soin des malades et des émigrés. Et lorsque les Augustines de Cambrai, après un séjour de plusieurs années en Angleterre, rentreront dans leur patrie, elles ne pourront reprendre possession de l'hôpital Saint-Jean. C'est à Boulogne, où elles seront appelées pour diriger un nouvel établissement, que la sœur Bernardine Rousseau retrouvera ses consœurs¹.

Autant que celles de Cambrai, les Augustines du Cateau restent fidèles à leurs vœux de religion. C'est en vain que la Constitution prétend leur ouvrir toute grande sur le monde et la liberté la porte des hôpitaux de Saint-Lazare et du Saint-Esprit. Sur leur refus de prêter serment, elles sont destituées de leurs fonctions. En vertu du décret du 14 décembre 1791, elles sont remplacées par les citoyennes Bonnaire et Turbot²; mais dès le 4 février la municipalité ordonne la fermeture des hôpitaux; mesure illégale qui soulève des protestations et qui fait retirer les administrateurs du district de Cambrai.

Parmi les Augustines restées au Cateau, les élections se font suivant les nouveaux décrets. Éluë supérieure de la communauté du Saint-Esprit, la sœur Casiez dicte aux sœurs ce règlement qui est conforme à la loi du 14 octobre 1790 et qu'elle déposera solennellement au greffe de la mairie :

« L'an 1792 le 28 avril, Nous supérieure, économé et ci-

3. Cf. J. Destombes, *Vie des saints et de personnes d'une éminente piété du diocèse de Cambrai et d'Arras*, t. III, p. 255 sq.

4. *Archives du Cateau*, Période révolutionnaire. Instruction 2.

devant religieuse du couvent du Saint-Esprit au Cateau vivant en commun, en conformité des décrets de l'Assemblée nationale qui l'a ainsy permis et autorisé, avons délibéré entre nous les genres des offices auxquels nous étions cy-devant assujetties et qui par les dits décrets y sommes assujetties :

« Sçavoir :

« Que depuis Pacques, chaque année, nous nous rendons en notre oratoire tous les jours à *quatre heures et demie* du matin pour y psalmodier matines, laudes et primes jusqu'au jour de tous les saints exclusivement. Et que depuis cette dernière époque jusqu'au Pacques de chaque année nous nous rendons en temps d'hivers en notre dit oratoire pour y psalmodier les mêmes offices à *cinq heures* du matin.

« Que notre messe de tous tems de l'année se célèbre à huit heures. Que nous allons à notre dit oratoire en tous tems de chaque année psalmodier tierce et sexte à onze heures de la matinée. Que l'heure de notre dîner tant en hiver qu'en été est fixée à onze heures et demie du matin. Qu'immédiatement au sortir du dîner nous allons à l'oratoire récitant les grâces et cette prière finie nous psalmodions l'heure de None. Qu'à trois heures de relevez, en tous temps de l'année, nous nous rendons en notre dit oratoire, et y psalmodions les vespres. Que l'heure de notre souper aussi tant en été qu'en hiver est à six heures et demie du soir. Que les jour des jeûnes notre collation se fait à la même heure.

« Et qu'enfin en tous temps de l'année sitôt le souper ou collation finie, nous nous rendons en notre oratoire où étant nous y psalmodions les complies. Que cet office fini, chacune de nous se retire en son quartier.

« C'est ce que nous avons exécuté en tous temps et que nous exécutons depuis les décrets qui nous permettent la vie commune, ce que nous affirmons sincère et véritable audit

Casteaux du jour, mois et an susdit. (Suivent les signatures)
20 avril 1792¹. »

Dans les deux couvents, vers la fin juillet, des commissaires dressent l'inventaire de l'argenterie et la font transporter à Cambrai avec tout ce qui peut servir au campement des troupes. Le farouche Deborie installe un comité de surveillance et la ville s'appelle désormais « Fraternité-sur-Selle ». Déjà les uhlands ont fait une apparition; voici, le 10 août, l'armée autrichienne; elle prend, pour onze mois, possession de la cité. Églises, hôpitaux, monastères sont occupés par les troupes. Les sœurs veillent au chevet des blessés, mais lorsque, en avril, la place sera rendue à la France, elles redoubleront de soins auprès des Français.

A Lille aussi, les esprits se sont enflammés; l'année 1792 imprime à la Révolution un caractère des plus violents. Le 19 août, dans cette ville située à l'extrême frontière et ceinte de solides remparts, le maire André déclare la patrie en danger². Aux premiers jours de septembre, l'armée du prince de Saxe-Teschén se concentre sur la vieille cité: tout fait prévoir un siège dont l'issue peut décider du sort de la France. La double chute de Longwy et de Verdun³ a fait naître le doute: si Lille vient à se rendre, le cœur de la patrie reste découvert à la portée du glaive ennemi. Le 23, l'état de siège est proclamé; le 26, la tranchée est ouverte du côté de Fives et les batteries autrichiennes sont postées à quatre cents toises de l'hôpital Saint-Sauveur. Aux sommations faites à la garnison, le 29, par un parlementaire ennemi, le général Ruault, qui commande la place, oppose de superbes refus. Le même jour, un effroyable tonnerre secoue la ville; les obus autrichiens embrasent l'église Saint-Étienne dont la flèche flamboyante dessine une immense pyramide de feu⁴. Le bombar-

1. *Archives du Cateau.*

2. Eug. Debièvre, 1792, *La guerre dans les environs de Lille.*

3. Les 23 août et 2 septembre.

4. Eug. Debièvre, *op. cit.*, p. 138 sq.

dement fait rage; aux premiers jours d'octobre, les gerbes de boulets rouges se concentrent autour de l'église Saint-Sauveur : la flèche est abattue, « cette belle flèche gothique en pierre blanche, travaillée à jour, qui s'en allait dans la nue, droite et confiante comme la prière de l'ouvrier. » Plus de cinq cents maisons du quartier sont réduites en cendres¹; deux mille sont ébranlées par les chocs de l'artillerie². Un drapeau noir flotte sur l'hôpital tout proche, afin de le protéger; mais les obus incendiaires ne le respectent guère plus que l'église. Seul le concours dévoué de la population empêche le feu de se propager; dans les salles de malades, le zèle vigilant des Augustines écarte les plus grands malheurs et d'elles, comme des autres citoyens de Lille, on pourra dire : « Elles ont bien mérité de la patrie. C'est à l'histoire qu'il est réservé de leur donner le prix de leur dévouement³. » Lorsqu'après un suprême effort de rage impuissante, l'ennemi bat en retraite, elles trouvent encore, avec leurs sœurs des hospices Comtesse et Gantois, le moyen de secourir les nécessiteux, de leur distribuer des vêtements et du pain.

L'édifice est dans un tel état de dévastation qu'elles se décident à faire parvenir une requête à la municipalité : « Les bâtiments, disent-elles, et notamment l'hospice réservé aux malades ont été ravagés par les bombes et les boulets ennemis au point de rendre une partie inhabitable. La pluie pénètre dans les salles; les vitres cassées y causent un vent et un froid non seulement insupportables dans l'état de maladie et de convalescence, mais encore dans celui de santé... Il est

1. Archives hospitalières de Lille : *Mémoire justificatif* rédigé par la Commission des Hospices le 22 floréal, an V. — Délibération du 7 pluviôse et décision du ministre de l'intérieur (20 germinal-15 avril 1797).

2. *Ibid.*, *Lettre des administrateurs aux représentants du peuple* (28 vendémiaire, an V).

3. *Ibid.*, p. 150; p. 199.

instant de remédier aux dégâts occasionnés à cet hôpital de charité¹. »

Les indemnités dues pour cause de bombardement servent aux réparations d'urgence. Mais à plusieurs reprises déjà, les commissaires du district ont fait mine d'exiger des Sœurs les registres afin de contrôler toutes les dépenses et d'effectuer eux-mêmes les recettes. De « l'hospice Sauveur », comme on dit à cette époque, de « l'hospice des Vertus républicaines ci-devant Gantois », la loi du 17 août chasse les religieuses. Elles sont remplacées par des infirmières laïques et les comptes remis aux mains d'une administration. Dès l'expulsion des sœurs, les seize fondations les plus anciennes de la charité lilloise sont fondues en quatre : les malades et les revenus de Comtesse passent à Saint-Sauveur² : « Pain, aliments, chauffage, literies, vêtements, luminaire, remèdes, tout, oui, tout manque à la fois³. »

A Seclin, les événements sont encore plus précipités. La communauté, dès 1791, a été privée de la jouissance des biens de l'hôpital Notre-Dame qui, par cette mesure, est devenu un hospice civil. Mais jusqu'en 1793, les vingt sœurs y sont maintenues. Alors seulement leur refus de serment les force à quitter la maison qu'elles occupent depuis la première moitié du XIII^e siècle. Le nouvel économiste⁴ défend avec chaleur la cause de l'humanité souffrante : La maison, pense-t-il, ne peut être « bien desservie que par des personnes dévouées par religion et par charité au service des pauvres malades⁵. »

1. Lettre des Commissaires du département du Nord, lue par Vergniaud, le 6 octobre 1792, à la séance de la Convention.

2. C'est l'hommage même qui fut rendu aux défenseurs de Lille par le président de la Convention.

3. *Archives hospitalières de Lille*, Fonds VI; Houzé de l'Aulnoit, *De l'assistance publique à Lille*.

4. Joseph Thuillier.

5. D'après le Registre aux vêtures (Cf. Th. Leuridan, *Hist. de l'hôpital de Seclin*, p. 214).

Il obtient qu'on rappelle les anciennes sœurs. Elles rentrent au nombre de sept et sous l'habit séculier¹.

D'un bout à l'autre du département, les Sœurs Augustines, volontaires de la charité, gardent leur poste tant qu'elles le peuvent. L'État sans doute s'est emparé, par décret, des anciennes fondations pieuses et de tout ce qu'elles-mêmes y ont ajouté depuis des siècles. Elles ont vu çà et là fermer leurs chapelles; presque partout elles ont vu convertir leurs couvents en hôpitaux militaires : avec le dévouement dont est marquée chaque page de leur longue histoire, elles y soignent les soldats blessés de l'armée qui défend la frontière contre la coalition.

A Bailleul, le 13 août 1793, les Augustines Noires sont arrachées de force à leurs blessés militaires, aux malades qu'elles soignent en ville. Elles sont emprisonnées comme rebelles à la loi. Trois d'entre elles, vieilles et caduques, sont abandonnées sur place; les douze autres sont conduites sous bonne escorte à Béthune, et de là dirigées, par Arras et Doullens, sur Amiens. C'est seulement en octobre 1794, après quatorze mois de sévices barbares et de cruel emprisonnement, qu'elles seront, par la chute de Robespierre, rendues à la liberté².

A Comines aussi, dès 1792, fonctionne, sous la présidence d'un moine défroqué, le Comité de salut public. Prêtres, moines, religieuses sont restés inébranlables dans leur foi. Revêtues de l'habit séculier, les Augustines de l'hôpital ont refusé de prêter le serment. Leur supérieure, Sœur Anne-Marie Farvacque, âgée de soixante-huit ans, déclare obéir à sa conscience : ses quatre sœurs font la même réponse. Elles sont ignoblement chassées de la ville et c'est dans l'exil que va

1. Ce sont les sœurs Augustine Roger, Ernestine Chieux, Marguerite Desgardin, Monique Panien, Benoîte Tédrel, Louise Mortelcque et Amélie de Tourmignies.

2. Cf. J. Ficherouille, *Bailleul, Pages de l'histoire locale* (1898), p. 288-280.

mourir, dans la fleur de ses vingt-huit ans, la sœur Christine de la Cœuillerie. En compagnie de la sœur Anne Vander-vyck, de Bergues, une autre religieuse de la même communauté, Henriette Debuchy, de Lille, cherche un asile sur la terre hospitalière de Belgique où, depuis la fuite de Louis XVI à Varennes, villes et campagnes sont emplies d'émigrés, nobles, prêtres, religieuses. Ensemble elles ont pu atteindre la ville d'Ypres. Elles y ont rejoint de nombreux proscrits qui se croient en sûreté sur le territoire des Pays-Bas. Là, s'est réfugiée de même, pour y faire l'école, l'ancienne supérieure de l'hôpital de Cassel, la Mère Gryson, en religion Mère Marie-Barbe, d'Hazebrouck.

Mais voici l'invasion des armées de la République : Ypres est occupée par les soldats de *Sambre-et-Meuse*. « Par ordre du commandant de la place, pour être conduites à l'accusateur du tribunal criminel révolutionnaire, » les deux Augustines, transfuges de Comines, sont appréhendées par des soldats de Jourdan, transformés en limiers de la police républicaine¹. Avec elles sont arrêtés onze prêtres et trois religieuses : Sœur Marie-Barbe et ses deux prétendues servantes : Sœur Régina Beck, d'Hazebrouck, et Sœur Marie-Angélique-Scholastique Minne, de Cassel. Après un jugement sommaire, la petite troupe est dirigée sur Arras. Là, depuis plusieurs mois, le célèbre Joseph Lebon « fonctionne révolutionnairement. » Dans sept prisons il a réparti la « prêtraille » avec des femmes, des jeunes filles, des vieillards, des enfants. Il les destine aux massacres « dont il se fait une fête et qui lui tiennent lieu de partie de plaisir³. »

Au nombre de ces maisons d'arrêt, il en est une qui reçoit de préférence les victimes les plus proches de l'échafaud :

1. Cf. F. Magnette, *Les émigrés français aux Pays-Bas*, 1789-94.

2. D'après un curieux opuscule de Montgey et Poirier, intitulé : *Les angoisses de la mort, ou idée des borreurs des prisons d'Arras*, Paris, 1797.

c'est la prison des Baudets, appelée par le peuple « l'antichambre de la mort ¹ ». Près de huit cents malheureux y sont enfermés : il en est de tout âge et de toutes conditions. Il y a là plusieurs religieux de Flandre et des prêtres du clergé séculier². Parmi ce troupeau lamentable se trouvent aussi, depuis le 5 avril, quatre Filles de Saint-Vincent de Paul, de la Maison de Charité d'Arras. Elles ont entendu chaque jour le lugubre appel des condamnés; chaque jour, elles ont vu partir pour l'échafaud plusieurs victimes. — Un dimanche soir, le 7 messidor (25 juin), les quatre Sœurs d'Arras entendent retentir leurs noms dans le silence de la prison : leur tour est donc venu de marcher à la mort. « Au grand trot, » comme l'a mandé Caubrière, le convoi se dirigera sur Cambrai, où elles seront; le 26 juin, selon leur prophétie, « les dernières victimes ³ ».

Les Sœurs Augustines et les prêtres qui, dans la même prison, partagent leur captivité, ne leur survivront que quatre jours. C'est le 13 messidor (30 juin). Déjà, le matin même, on a condamné à mort et exécuté sur la place un religieux et trois chapelains de la cathédrale qui, rentrés en France après la prise de Tournai, ont « continué de dire la messe, de con-

1. Pierre de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, 1921, t. III, p. 460.

2. Parmi eux se trouvent quatre Récollets de Cassel : Jean-Antoine Pellaert, 60 ans, de Bailleul; Jean-Louis Verstook, 39 ans, de Sainte-Marie-Cappel; Pierre-Jacques Leys, 60 ans, de Terdeghem; Pierre-Jean Montagne, 70 ans, de Renescure; un Carme déchaussé de Saint-Omer : Pierre Joseph Charlet, 59 ans, né à Lille.

3. Elles ont été proclamées bienheureuses en même temps que les douze Ursulines de Valenciennes, martyrisées en octobre 1794. (Cf. L. Misermont, *Les Filles de la Charité d'Arras* (Collection : *Les Saints*); un autre volume publié à Cambrai, contient nombre de documents très précieux; Chanoine Loridan, *Les Ursulines de Valenciennes avant et après la Terreur*.)

fesser, et de se livrer à d'autres pratiques superstitieuses. » L'après-midi, vient le tour des onze prêtres et des cinq religieuses arrêtées à Ypres quelques jours auparavant.

Ils sont amenés dans la ci-devant cathédrale où l'on a convoqué le peuple en séance extraordinaire, et qui, à la place de l'église Saint-Géry, vient d'être convertie en temple de la déesse Raison. Une estrade est dressée au milieu de la nef : on y fait monter les accusés. Guilluy préside, entouré de Richard et de F. Caron, assesseurs ; mais les juges ne sont pas en nombre suffisant pour délibérer. Voici justement le citoyen Rouvroy, membre du tribunal civil : il est conduit là par la curiosité de son commis, qui se trouve être un ancien récollet et qui désire savoir s'il n'y aurait point, au nombre des prévenus, un religieux de sa connaissance. On le distingue dans la foule ; on lui crie : « Rouvroy, Rouvroy ! il faut qu'il avance ou la guillotine ! » Il demande de quoi il s'agit ; un juré lui fait signe d'avancer, le président lui ordonne de siéger comme juge.

« En vain, raconte-t-il lui-même, je fis quelques objections ; on n'en voulut point entendre ; il fallut me placer... L'accusateur public fit lecture de l'acte d'accusation et conclut à la peine de mort. Je m'écriai qu'il fallait les interroger. Le président dit que ce serait trop long ; que c'était une affaire faite.

— Convenez-vous, leur demanda-t-il, être les auteurs des sermons que vous prêchiez ?

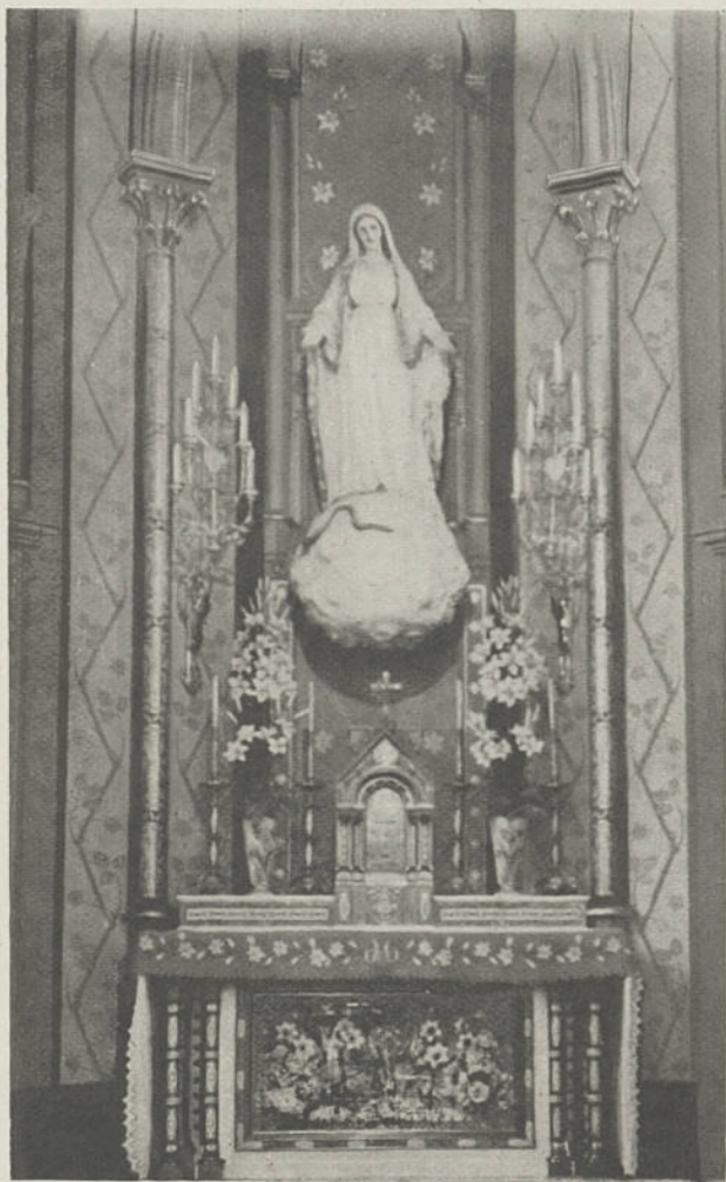
Ils répondirent : Oui. Les femmes furent regardées comme complices¹ ».

On accumule contre eux tous les lieux communs ordinaires : hostilité au serment, distribution de libelles, prières et invocations fanatiques, secours aux émigrés... L'interrogatoire n'est pas long : en deux heures tout est expédié. Aussi bien l'acte d'accusation porte que « les accusés s'étaient constam-

1. Deramecourt, *Le clergé d'Arras sous la Révolution*, III, p. 236.



S. G. MONSEIGNEUR QUILLIET,
évêque de Lille.



*A la Maison Mère des Augustines de Cambrai.
L'oratoire de Notre-Dame.*

ment montrés contraires aux lois émanées de la représentation nationale, notamment à celle du serment; ils avaient quitté le sol de la liberté pour habiter l'air impur des lieux où règne le despotisme,... cherché par des libelles atroces et fanatiques à anéantir le bienfait de la Révolution..., et, dans leurs prières et invocations fanatiques et superstitieuses, conjuré le secours de leur Dieu contre le peuple Français... »

« — Vivrez-vous, demande le juge aux inculpés, vivrez-vous bien en France sans roi ?

— Oui, répondent-ils.

— Mais vivrez-vous sans pape ?

— Non. »

Ce « non » fatal vaut aux prêtres, comme aux cinq Augustines, l'arrêt de mort¹. La vénérable supérieure de Cassel, Mère Gryson, a beau se déclarer seule responsable des actes de ses consœurs; une même sentence enveloppe, avec elles, les onze prêtres et religieux qui ont partagé leur détention. Ils sont entassés dans la fatale charrette. Le cortège se met en marche aussitôt au milieu des insultes de la populace. Jusqu'à la place des exécutions les courageuses victimes chantent l'office des morts².

Et le lendemain, de la plume d'un citoyen de Béthune, le juré Clément, tombera cet éloquent compte rendu, dont l'original repose aux Archives nationales³ :

« Arras, 13 messidor, an II : Dans la séance d'hier soir, nous avons eu de quoi rire. Seize c..., tant mâles que femelles, nous

1. A. Paris, *Hist. de Joseph Le Bon et des tribunaux révolutionnaires*, p. 567; *Archives départem. du Pas-de-Calais*. Série L. District d'Arras.

2. Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution; Réponse à la défense de Joseph Lebon*, p. 45; A. Paris, *La Terreur dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, Histoire de Joseph Lebon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, Arras, 1864.

3. Sous la cote F⁷ n. 46157

furent présentés, savoir : 6 récollets de la maison de Saint-Omer, de Lens et de Cassel; 3 carmes de Cassel, 3 vicaires, une religieuse d'Hazebrouck et 3 servantes de ci-devant prêtres. Ce qu'il y a eu de plus intéressant, c'est qu'ils voulurent bien renoncer au roi, mais pour le pape cela ne fut pas possible; ils dirent tous : « Nous mourrons dans la religion catholique, apostolique... Notez qu'ils furent tous guillotiné en habits pontificaux... (Signé :) Clément. »

CHAPITRE XIII

L'UNIFICATION (1845); MÈRE MONIQUE

Le Nord, à l'aube du XIX^e siècle, relève peu à peu les ruines dont l'ouragan révolutionnaire a jonché le sol de la patrie. C'en est fait maintenant des bulletins de gloire qui galvanisaient le patriotisme et stupéfiaient l'Europe. En abattant d'un coup de foudre le trône impérial et le génie de Bonaparte, la bataille de Waterloo a répandu, par tous les hôpitaux du département, des centaines de soldats français. Il s'y est joint, en grand nombre, des blessés des garnisons étrangères dont la France, en vertu des traités, doit subir l'entretien.

Rétablies dans leurs antiques maisons que le cyclone a respectées, les Augustines de Cambrai, Lille, Comines, Seclin, prodiguent aux vaincus de 1815 les mêmes soins qu'ont prodigués leurs sœurs du siècle précédent aux vainqueurs de Fontenoy et de Denain. A Seclin notamment se trouvent hospitalisés de nombreux Saxons. Leur roi, Frédéric-Auguste, en décembre 1818, afin de marquer sa reconnaissance aux gardes-malades, envoie à la Prieure une riche bague, garnie de diamants, que la communauté possède encore avec toute la correspondance relative à ce royal présent.

Au milieu des ébullitions politiques qui marquent la première moitié du siècle, les Augustines sont uniquement à leur mission de charité. Comme l'ange de la mort, le choléra-morbus, au début de l'année 1832, poursuit à travers le pays sa marche fatale. Il fait à Paris 6 000 victimes; il gagne Cambrai, Lille, où les sœurs combattent le fléau. L'épidémie, à

Lille, atteint en août sa plus grande intensité : en la seule journée du 25 on signale 56 nouveaux cas. C'est le 17 octobre seulement que la contagion cesse; sur 1 731 malades elle laisse un total de 955 morts et met en relief le dévouement des Augustines de l'hôpital Saint-Sauveur où la proportion des morts est de 22 pour cent.

C'est l'occasion de constater, dans les services hospitaliers du département, certains inconvénients réels et de souhaiter, au lieu de communautés isolées, cette cohésion de forces qui coordonne les efforts en facilitant secours et réquisitions. Aussi vient-il à la pensée du préfet du Nord, en 1844, de tenter une réunion des maisons dirigées par les sœurs Augustines : il voit dans l'exécution de ce projet « un résultat avantageux à son autorité, une facilité plus grande d'administration ¹. » Il s'en ouvre donc à Mgr Giraud, archevêque de Cambrai. Celui-ci, de son côté, n'a pas laissé d'étudier le problème. Abandonnées chacune à ses propres forces, les maisons recrutent difficilement leur personnel; l'éparpillement de l'autorité a même laissé glisser quelques abus. « La fusion proposée peut faire perdre les droits assurés à chaque établissement par les ordonnances royales et par la tradition. » Mais s'il peut y avoir des avantages au point de vue administratif, il n'y en a pas moins « dans l'intérêt de la perfection religieuse et sous le rapport spirituel ². » L'archevêque, en juin 1844, sonde les intentions des évêques limitrophes d'Arras et d'Amiens; il leur soumet le projet de réunir, en congrégation unique à supérieure générale, les religieuses Augustines des trois diocèses et charge l'abbé Wicart, son vicaire général, d'une mission semblable auprès des communautés. Problème grave et délicat! Où serait le siège de la congrégation nouvelle? La maison mère ne sera-t-elle pas réclamée à la fois par Cambrai, Arras, Amiens?... Si les

1. D'après une lettre de M. le vicaire-général Wicart.

2. *Ibid.*

frontières diocésaines semblent ne pas se plier aisément à l'exécution du projet, il paraît plus facile de résoudre les objections présentées, dans le sein d'un même diocèse, par les différentes maisons. Mieux vaudrait établir, au lieu d'une seule, trois congrégations diocésaines. C'est en 1845 que Mgr Giraud entreprend de réaliser l'œuvre pour le diocèse de Cambrai.

Dans la ville épiscopale, et de concert avec l'autorité civile, il se met en quête d'un terrain. Sur l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-Jean qui, depuis le XI^e siècle, était desservi par les Augustines et dont la Révolution n'a guère laissé subsister que des débris, il requiert, sur l'Esplanade, quelques hectares et de vieux bâtiments en ruines. Il faut maintenant une supérieure générale : où la trouver ? Le regard du prélat se promène sur les différentes maisons qui composeront le nouvel institut. Il a bien remarqué naguère à Lille, dans le vieil hospice Gantois, une pieuse et modeste religieuse qui, par obéissance, passe la plus grande partie de ses journées à préparer la cuisine et qui, malgré son surmenage, trouve encore le moyen d'aider aux gros travaux du ménage et d'être, aux heures de récréation, habile dentellière et savante brodeuse, aimable et joyeux boute-en-train. Sur la pauvre cuisinière de Gantois, sur la sœur Monique, va se porter le choix épiscopal.

* * *

C'est à Lille, au sein d'un foyer foncièrement chrétien, que Clémence-Julie Leroy a vu le jour, le 21 juin 1814. Au pensionnat d'Amiens où elle fit son éducation, toujours elle s'est distinguée par son bon esprit, son intelligence, sa remarquable aptitude aux travaux manuels. Rentrée de pension, elle s'est initiée, sous la conduite de sa mère, aux ouvrages domestiques et au gouvernement d'une maison. Mais dans cette âme d'élite le Maître des cœurs fait entendre sa voix. Sur les conseils de son directeur, la jeune fille confie à ses

parents le rêve qu'elle a formé. Son père, désirant la sanction du temps, lui demande d'ajourner de deux années son départ, et quand, au soir de ces deux années d'épreuve, elle révèle la fermeté de sa décision, ses parents la conduisent à l'hospice Gantois. C'est le 7 octobre 1837 que, dans un généreux sacrifice, ils se séparent de leur enfant. Cette petite postulante de vingt-trois ans trouve là une vénérable supérieure, sœur Marie-Joseph Bonnier, dont le grand âge n'a point affaibli les facultés ni l'esprit religieux. Elle a été du nombre des religieuses qui furent dispersées par la tourmente révolutionnaire et qui reconstituèrent sous la direction de sœur Marie-Barbe Courouble, la communauté de Gantois.

Clémence Leroy a vite donné la mesure de ce qu'on peut attendre de son noble caractère et de son exemplaire vertu. Le 25 décembre, elle reçoit le saint habit et le nom de sœur Monique. Elle est admise à la profession, après un an de noviciat, le 8 janvier 1839. Chargée du service de la cuisine, elle y fait l'admiration de tous. Elle espère vivre et mourir dans l'obscurité de cet emploi et de la maison qu'elle a choisie. La Providence en a décidé tout autrement. Depuis ses vœux, six années à peine se sont écoulées, lorsqu'un jour, mandée près de son archevêque, elle apprend de lui la haute et difficile mission qu'il entend lui confier. Son humilité proteste : elle n'a jamais rêvé autre chose que d'être et de mourir cuisinière. Elle s'écroule sous la révélation, qui lui est faite, de cet avenir et de cet inconnu où l'on veut la jeter. Mais par le premier pasteur du diocèse n'est-ce point la volonté divine qui lui est intimée? Elle prononce donc son généreux *fiat*.

La nouvelle est communiquée à toutes les maisons qui lui seront soumises. La réforme soulève partout un certain émoi. A Saint-Julien de Cambrai, malgré les procédés obligeants de la bonne sœur Maxellende; à Seclin où plusieurs années seront nécessaires pour dissiper toutes les difficultés; à Comines où l'opposition ne cédera qu'en 1866 devant la patience et la délicatesse de la réformatrice, la persuasion

poursuit lentement son œuvre et finit par sonner le ralliement. Où la soumission est la plus spontanée, c'est à Lille, à l'hospice Gantois où l'on a particulièrement connu la sœur Monique, et à Saint-Sauveur où la prieure, Henriette Frutsaert, jouit d'une influente considération. Elle-même présente Mère Monique à la communauté réunie :

« Mes sœurs, dit-elle, nous nous sommes faites religieuses pour nous abandonner totalement au bon plaisir de Dieu, en voulant tout ce qu'il voudrait. Puisqu'il veut que nous ayons une Mère générale, je déclare me soumettre avec une confiance toute filiale à cette décision. Je suis prête à faire tout ce que notre bonne Mère exigera de moi. Je reconnais son autorité. Et vous, mes chères sœurs ? »

Pénétrées par l'accent d'humilité de leur prieure, les sœurs sont unanimes à répondre qu'elles veulent l'imiter en tout. Mère Monique accepte leur promesse avec un réel bonheur et s'en retourne à Cambrai préparer le nouvel établissement. Son vertueux père l'aide énergiquement de sa bourse et de ses conseils. C'est le 8 décembre 1845, en la fête de l'Immaculée Conception, qu'après avoir fait une retraite au couvent du Sacré-Cœur où se trouve une de ses sœurs, elle ouvre le noviciat. Il y entre deux postulantes et une novice venue de Gantois.

Mgr Giraud leur donne comme directeur un prêtre de grand savoir et de haute vertu : l'abbé Benoit-Félicien Bonce, ancien supérieur au grand séminaire; il a fait connaître parmi le clergé les doctrines de saint Alphonse de Liguori, qu'il a lui-même adoptées pour règle dans la conduite des âmes. Il est, depuis trois ans, supérieur de la Maison Saint-Charles, retraite des prêtres infirmes et siège des Missions diocésaines. C'est lui qui, durant trente années, sera le guide, le père et l'appui de la nouvelle congrégation.

Combien pénibles sont les commencements ! Dans les vieux bâtiments délabrés de Saint-Jean, tout est à faire. Il faut mettre la main à tout, faire mille métiers. Souvent les res-

sources manquent, et les sujets aussi... On couche sur la dure, heureux encore quand on peut disposer d'une paillasse pour y prendre un peu de repos. La nourriture est des plus frugales; rarement de la bière, jamais de vin. On vit d'aumônes; l'abnégation des postulantes se prête à merveille à tant de privations et de sacrifices. Dieu, qui en est témoin, y répond par ses faveurs : au mois de mars de l'année suivante, la petite communauté est passée au chiffre de neuf. Le 14, dans une modeste chambre convertie en chapelle, on célèbre la première vêture; quelle simplicité, quel dénûment, mais aussi quel ineffable bonheur! Monseigneur l'archevêque de Cambrai, qui de tout son pouvoir a béni et protégé cette renaissance, s'est fait représenter par son frère, l'abbé Giraud, vicaire général. Il a lui-même désigné l'orateur de ces fiançailles solennelles : c'est le célèbre orateur qui prêche la station de carême à la cathédrale, l'abbé Théodore Ratisbonne. Celui-ci donne à sa parole une telle onction surnaturelle que le souvenir en restera longtemps gravé dans l'esprit des assistants. Après le *Te Deum* d'action de grâces, la novice va remercier le prédicateur et solliciter de lui son nom de religion. Le Père réfléchit un instant; c'est l'époque où lui-même prépare la floraison d'un ordre : les sœurs de Notre-Dame de Sion. Converti à la foi catholique, il vient d'obtenir, quelques années auparavant, la conversion miraculeuse de son frère Alphonse et il donne à la jeune novice le nom de sœur Marie-Alphonsine.

À mesure que s'accroît le petit groupe, les ressources de la charité deviennent insuffisantes. Les habitants de Cambrai réclament, pour leurs malades, des veilleuses de nuit. La bonne aubaine! Travailler dur pendant le jour, et puis rester debout la nuit, travailler encore... C'est pour le Maître! Et depuis lors, chaque soir, les Augustines s'envolent de la ruche-mère. Elles portent dans leur sac un ouvrage de couture, qui demain doit être livré à tel ou tel magasin. La nuit se passe au chevet des malades, à prier, à travailler. Le matin, quand

on est de retour, quelle joie d'offrir à la Bonne Mère la « surprise » fraîchement confectionnée ! Et l'on se remet à l'œuvre comme si l'on s'était reposé toute la nuit. Ce dévouement sans mesure se puise et se renouvelle au contact de l'infatigable supérieure. Elle est toujours la première au travail. Debout à trois heures du matin, elle arrose le jardin ; elle taille guimpes, bandeaux, vêtements pour ses filles. Aussi bien l'un des moyens d'introduire l'unité parmi les maisons qui depuis des siècles sont distinctes et autonomes, n'est-ce pas le costume ? Il s'agit d'imposer à toutes la même coiffe, le même voile. En compulsant une série de gravures représentant tous les ordres depuis le VIII^e siècle, Mère Monique a choisi celui qui paraît à la fois le plus beau, le plus commode et le plus ancien. A ces modifications elle apporte le tact et l'affectueuse énergie qu'elle sait mettre en toutes choses.

Les temps sont durs cependant : souvent l'on manque du nécessaire. Qu'importe ! La Providence veille et c'est elle qui envoie, au moment le plus critique, le secours attendu. Plus tard, en pleine prospérité, Mère Monique pourra dire : « Courage, mes enfants, vous avez ici tout ce dont vous avez besoin. Ah ! certes, il n'en était pas de même là-bas, au vieux Saint-Jean ! Bien souvent, pendant que nos sœurs, pauvrement nourries, frottaient le linge dur et ferme, j'allais leur porter quelques pommes de terre à la pelure, bien chaudes, afin de les réchauffer et de les reconforter un peu... »

L'admirable femme ! A la fois supérieure, économe, lingère, maîtresse des novices, elle est aussi la reine et l'âme de cet essaim ; elle lui communique cette énergie, inspirée par la foi, qui ne se lasse jamais du sacrifice et se dépense sans jamais compter. De son côté, l'archevêque soutient ses chères filles. Il les visite, les encourage et son bonheur est au comble quand il découvre, dans un coin de la pauvre chapelle, un objet nouveau.

En septembre 1846, l'arrivée de deux jeunes filles d'Arleux a porté à neuf le nombre des novices. L'aube de l'année sui-

vante a vu célébrer une seconde vêtue. L'heure est venue, pour les abeilles laborieuses, d'essaimer au loin. Un riche bienfaiteur du Cateau, M. Charles Seydoux, quoique protestant, appelle les Augustines à la direction d'un hôpital et pour la visite des malades indigents. Elles y font leur entrée le 23 mai 1850. Le curé de Crèvecœur, près Cambrai, l'abbé Robert, lègue à la commune sa maison, à condition que les sœurs Augustines, dont le dévouement au cours du choléra de 1849 est resté présent à l'esprit de la population, y tiennent à perpétuité une école pour les enfants pauvres. Ouverte le 8 février 1851, l'école est dirigée provisoirement par une vieille demoiselle munie du brevet. N'ayant point, parmi ses filles, d'institutrices à présenter pour cette direction, Mère Monique prépare elle-même ses examens. Munie de son diplôme et tout en rentrant chaque soir à la maison mère, elle dirige et fait les classes jusqu'au jour où la Providence lui envoie, en la personne de Marie-Michelle Lefebvre, une sœur capable de la remplacer. A cette œuvre bientôt s'ajoute un pensionnat qui, depuis 1859, recevra chaque année quatre-vingts pensionnaires et qui, fermé par la guerre de 1870, sera transformé en orphelinat.

Cette même année 1859 voit les Augustines de Cambrai s'établir aussi dans le département de l'Aisne. La ville de Saint-Quentin les appelle pour ouvrir une salle d'asile et pour installer, dans une dépendance de l'école, des sœurs gardes-malades à domicile¹. Elles sont, vers la même époque, chargées de la cuisine et de l'infirmerie au petit séminaire de Cambrai. C'est en 1853 que l'autorité civile sanctionne l'existence de la nouvelle congrégation. Napoléon III, par un décret du 14 janvier, lui reconnaît une existence légale; il autorise les sœurs à enseigner « partout où elles seront appelées. »

1. Cf. Poindron, *Vie de M. Ch. Tavernier, curé-archiprêtre de Saint-Quentin*, 1866, p. 349.

Cette approbation officielle ouvre à la jeune communauté des horizons pleins de promesses. Bientôt les besoins qui partout se font sentir réclament un plus important recrutement. A Lille, en octobre 1853, la commission administrative des Hospices demande une trentaine de sœurs Augustines pour l'hôpital Saint-Sauveur et l'hospice Gantois. Elle s'engage à payer annuellement « pour l'entretien et le vestiaire de chacune d'elles une somme de 200 francs. » Elle leur promet de les considérer toujours « tant en santé qu'en maladie, non comme mercenaires, mais comme filles de la maison ¹. »

Bientôt les immeubles de la maison mère ne suffiront plus. On songe, en 1856, à faire de nouvelles acquisitions, quand survient une invasion du choléra. Les sœurs Augustines répondent à l'appel angoissé des communes voisines et transportent en ambulance un quartier de leur maison. Plusieurs d'entre elles volent au secours des Augustines d'Arras qui desservent l'hôpital militaire de Boulogne : trois d'entre elles y succombent dans ce double exercice de la charité. L'année suivante, nouvelle épreuve. Une sœur de Saint-Quentin apporte à Cambrai le germe du typhus ; la contagion s'empare de la maison mère et s'attaque à vingt-cinq religieuses : plusieurs en sont victimes. Tout occupée à soigner ses filles mourantes, Mère Monique a bien vite épuisé ses dernières économies. Et le fléau, en disparaissant, fait place à l'extrême dénuement. Comment faire face aux besoins de l'heure et aux paiements convenus ? La maîtresse des novices, sœur Marie-Lucie Goguillon, communique alors au petit troupeau son génie inventif et son dévouement sans limite. Jeunes et vieilles rivalisent de zèle à confectionner des chemises pour les magasins ; il y en a depuis dix jusqu'à soixante-quinze centimes. L'ardeur déployée à cette tâche permet au moins d'assurer le pain de chaque jour. Mais chaque jour aussi, la maison mère devient trop étroite pour les recrues qui

1. Articles 6 et 9.

s'y pressent. L'heure est proche où il faudra quitter cette vieille et chère maison de Saint-Jean, où depuis tant de siècles ont vécu les Augustines et dont les ruines furent le berceau de la nouvelle congrégation. L'esplanade, promenade favorite des enfants, s'est augmentée d'attractions de tous genres; elle ne réserve plus le recueillement indispensable à la communauté.

Il y a là-bas, à l'autre extrémité de la ville, rue des Récollets, le vaste emplacement de l'ancien couvent de ce nom. Mère Monique s'en rend propriétaire. Elle qui a déjà fait ses preuves dans l'organisation des maisons de Crèvecœur et de Saint-Quentin, elle dirige avec un remarquable savoir-faire les nouvelles constructions. La première pierre en est posée le 21 juin 1865. Mais l'ancien immeuble vendu doit être évacué : on trouve, à l'angle des rues Vaucelette et de l'Épée, une installation provisoire où les meubles sont entassés pêle-mêle; les dortoirs, établis dans le grenier, sont faits de murailles de papier que des légions de rats et de souris rongent avec un audacieux entrain. Le choléra recommence à sévir. Les sœurs se mettent à la disposition des autorités du département. Elles sont disséminées dans les six arrondissements pour combattre le fléau. Dominés par la frayeur, les habitants n'osent même plus toucher leurs malades et leurs morts. En plusieurs localités, les sœurs sont obligées de porter elles-mêmes les cadavres au cimetière et de les enfouir. Mais à toute épreuve généreusement supportée Dieu ne réserve-t-il pas sa couronne? La nouvelle maison mère est à même, le 15 septembre 1866, de recevoir dans ses murs la nouvelle congrégation. Dans le grand arbre circule désormais une sève forte et féconde qui promet les plus riantes floraisons.

CHAPITRE XIV

A TRAVERS LES GUERRES ET LES INVASIONS : LES AMBULANCES (1870-71); EN PAYS OCCUPÉS (1914-18)

Le coup de foudre et le soubresaut du mois d'août 1870 ont secoué la France jusqu'en ses profondeurs; et lorsque, le 19, fut transmise à la presse la déclaration de guerre, la fameuse Convention de Genève et la question des services aux blessés ont passé, aux yeux de beaucoup, pour une billesée humanitaire bonne à servir de thème à quelques bavards. Caisses, magasins, tout est vide; il faut tout improviser, car rien n'existe en réalité; pas un caisson d'ambulance à faire marcher derrière les caissons d'artillerie. Mais les hôpitaux s'organisent et, comme dans la chanson :

« L'un apporte du linge, l'autre de la charpie. »

Les objets de pansement arrivent par ballots, par charretées, en même temps que l'argent, qui est toujours le « nerf de la guerre. »

A Lille, à Comines, à Seclin, les blessés abondent au lendemain des premiers combats de l'armée du Rhin. Une ambulance est établie à Lille dans le bâtiment encore inachevé de l'hôpital Sainte-Eugénie. L'hôpital Saint-Sauveur regorge. Ici et là les pauvres soldats tournent les regards vers les Augustines qui se penchent sur eux; elles ne sont pas seulement, comme l'infirmière de profession, secourables par métier, elles sont charitables par instinct; elles ont la main légère, le cœur compatissant, la parole attendrie; elles savent

relever les âmes défaillantes, rappeler l'espérance qui s'envole, elles essuient le front trempé de sueur et d'angoisse, elles bercent la douleur et suscitent l'effort de vivre, même chez les plus découragés.

A Cambrai, l'archevêque, Mgr Regnier, s'est empressé, dès les premiers jours, de mettre à la disposition de l'intendance militaire le grand et le petit séminaire. Le second de ces établissements, plus vaste, hospitalise à partir du 9 septembre, en quinze chambres et dix grands dortoirs, trois cent-soixante blessés. Dix-huit sœurs Augustines leur prodigent les soins les plus dévoués.

Que feront donc les Allemands lorsque la chute de Metz leur rend 200 000 hommes ?... L'invasion se dessine vers le Nord. A la mi-janvier, elle étend sur Amiens son réseau de fer et de feu. A Vermand, entre Péronne et Saint-Quentin, se livre, le 18, un combat des plus vifs : les deux armées qui se suivent dans un mouvement parallèle, sont assez rapprochées de Saint-Quentin pour que le choc soit inévitable. Faidherbe le sent bien. « Le moment de se dévouer, dit-il, est venu. » Appelée de Cambrai à Saint-Quentin pour ouvrir les ambulances, la supérieure générale des Augustines, avec quelques-unes de ses sœurs, s'est mise en route bravement. Un effroyable dégel a détrempé les champs et défoncé les routes; le petit bataillon traverse les lignes militaires et fait son entrée dans la ville assiégée. L'attaque se poursuit vigoureuse; on lutte tant qu'on peut. Mais le général Faidherbe est contraint de se replier, poussant le 22^e corps sur le Cateau, le 23^e sur Cambrai. Les têtes de colonnes ennemies pénètrent dans Saint-Quentin. Pendant plusieurs jours, les Prussiens battent la ville et la campagne afin de découvrir et d'arrêter les francs-tireurs pour les fusiller impitoyablement. Un de ces vaillants Français se présente un jour à la Mère générale au cours des randonnées qu'elle fait* autour des remparts; elle lui prend son revolver, ramène le petit Français dans sa voiture et le cache dans sa maison. Au chevet des nombreux

blessés entassés dans les ambulances et dans la maison qui leur appartient, les Augustines se dépensent sans compter.

Elles occupent aussi, entre La Fère et Saint-Quentin, l'hospice de Vendeuil. Dans cette localité se tenaient les réserves allemandes qui devaient décider de la bataille de Saint-Quentin. La proximité du champ de bataille y fit affluer aussi les convois sanglants des soldats atteints de la petite vérole et du typhus. Au Cateau, les sœurs ont ouvert une ambulance dans leur salle d'asile. A Fenain, celles qui tenaient l'école s'en vont à la gare de Somain, porter des médicaments, de la charpie; elles pansent les blessés dans les convois de passage et distribuent des vivres, du tabac à nos pauvres soldats épuisés. Autour de Cambrai, plusieurs sœurs détachées de la maison mère tiennent les ambulances établies chez des particuliers ou dans les châteaux de Sancourt et de Bourlon. A Crèvecœur, elles voient de près l'ennemi qui occupe le village pendant huit jours. A Cambrai même, l'hôpital Saint-Julien est rempli de blessés; ceux qui sont recueillis au collège, à l'église Saint-Géry et dans nombre de maisons particulières sont l'objet de soins maternels de la part des Augustines qui rivalisent de dévouement avec les Frères des Écoles chrétiennes, les sœurs de la Sagesse, les filles de la Charité de l'orphelinat Vanderburch et les Dames du pensionnat Saint-Bernard¹.

Leur zèle ne se ralentit pas, il est tenace pendant ces longs mois de guerre, et dans chacune de leurs maisons. A côté des médailles obtenues, un diplôme décerné par l'*Œuvre internationale de secours volontaires aux blessés et malades des armées de terre et de mer*, en souvenir des soins dévoués et affectueux qu'elles ont prodigués aux blessés de l'*Armée du*

1. Cf. *Semaine religieuse de Cambrai*, 3 février 1872, p. 668-671; Vassart, *Les Prussiens dans le Cambrésis*, 1870-71, Simon, 1878; *Cambrai et ses ambulances pendant la campagne de 1870-1871*. Rapport à M. le comte de Flavigny, par V. Delattre, 1877.

Nord, célèbre à sa manière l'intelligente et vigoureuse impulsion qui, aux heures douloureuses, a mis en activité les forces secourables de la congrégation.

*
* * *

En moins d'un demi-siècle, voici une autre convulsion de la défense nationale. De nouveau la fatalité de la guerre, en août 1914, livre la France à l'invasion : celle-ci se précipite comme un torrent par la Belgique. Tout le Nord est menacé en même temps ; la frontière de fer qui, deux fois dans l'histoire, en 1712 et 1794, sauva l'intégrité française est percée à jour ; tout cède d'un seul coup sous l'effort ennemi. Cette fois encore, l'insouciante et trompeuse sécurité de 1870 risque de causer semblables malheurs.

A Cambrai toutefois on a su prévoir et, dès le 12 août, les médecins se sont assurés, pour le service sanitaire, le concours des communautés. A la maison mère, une vingtaine de lits sont prêts à recevoir les blessés. Mais voici que déjà s'égrène aux portes de la ville l'interminable et douloureux cortège des évacués de la Somme : pendant une année, bon nombre de ces vieillards et de ces femmes sont recueillis et soignés par les Augustines.

La ville est atterrée, assiégée, bombardée, foulée enfin le 26 août par la conquête : une trentaine de nos soldats, blessés au cours de la défense, sont portés à la maison mère où plusieurs ne tardent pas à succomber. D'autres, Français, Allemands, sont couchés dans les ambulances : les Augustines veillent sur eux. Elles hébergent même, au risque de leur vie, des soldats français qui refusent de se constituer prisonniers. Sœur Marie-Albérique en délivre d'autres, notamment un de nos aumôniers militaires, le comte Mayol de Lupé, qui trouve asile à la maison mère, et dont elle facilitera demain l'évasion. Deux curés du diocèse d'Arras, chassés de leurs paroisses par l'invasion, sont recueillis pendant plus d'un an ; un service

de blanchissage et un vestiaire sont organisés pour les bandes d'émigrés qui ne cessent d'affluer.

L'occupation pèse chaque jour plus lourdement sur la malheureuse ville : le confortable abri que la maison mère ménage aux Français ne tarde pas à aiguïser la convoitise des Allemands; vers le 2 août 1915, ils réquisitionnent les salles réservées aux évacués et, dès le 16 octobre, des hommes de troupes s'y installent. Là se sont réfugiés déjà, en septembre, les sept sœurs de sainte Marie d'Angers, expulsées de l'Institution de Notre-Dame de Grâce, les maîtresses du pensionnat Jeanne d'Arc avec leurs soixante élèves. Les ambulances et hôpitaux sont en effet, à cette époque, totalement germanisés. Au début de novembre est inaugurée, dans les locaux de la communauté, l'œuvre de *l'Assistance par le travail* organisée par la Ligue patriotique des Françaises avec le concours de plusieurs sœurs. Là se font les réunions et les distributions. De là partent aussi, plusieurs fois par semaine, les paquets de pansements, de vivres et de vêtements destinés aux prisonniers français, belges et britanniques, internés dans l'usine du Plat.

La grande souffrance, en ces heures d'angoisse patriotique, est la séquestration complète d'avec la France libre; c'est la vie sous le joug étranger, c'est l'incertitude du lendemain, comme aussi le manque absolu de nouvelles concernant les autres communautés éparses à travers le département. Vers le 20 août arrivent à Lille, à Comines, à Seclin les premiers convois de blessés, prémices sanglantes de ces hécatombes de héros, qui seront, quatre années durant, la cruelle mais glorieuse rançon de la patrie. De quelles attentions ils sont entourés!... Mais six semaines plus tard, en octobre, ce sont, à Lille, les angoisses d'un bombardement de quatre jours : dans les caves, il faut mettre en sûreté vieillards et malades; A l'hôpital Saint-Sauveur, les obus pleuvent, à l'hospice Gantois ils écrasent la voûte de la chapelle; un instant même, ils allument tout autour une auréole d'incendies; le feu

menace de gagner la maison et les sœurs doivent traîner leurs 115 vieilles pensionnaires, plus mortes que vives, jusqu'à Saint-Sauveur et à l'hôpital de la Charité.

La vague ennemie a couvert toute la Flandre. Par sa position sur la Lys, à la frontière franco-belge et sur la route d'Ypres, la ville de Comines est destinée à se voir de bonne heure foulée par l'invasion. Dès le 6 octobre, l'armée allemande se déverse sur le pays et l'hôpital reçoit nombre d'obus. Il est réquisitionné par l'envahisseur et dès le mois de mars 1915 les vieillards en sont évacués. Seuls, dix incurables sont recueillis dans une maison particulière, baptisée du nom de Saint-Joseph, avec deux sœurs. Deux années durant, les Allemands occupent l'hôpital et les Augustines y sont maintenues en dépit des bombardements.

Lille et Seclin sont aux mains des Allemands; après avoir recueilli par centaines les soldats français, tous les hôpitaux sont réquisitionnés par l'ennemi. A Saint-Sauveur de Lille, comme à Seclin, le lazaret de guerre est réservé aux soldats du kaiser qui vont y mourir par milliers. Dans ces coins d'Allemagne transportés chez nous, les Augustines peuvent garder, à force de ruses et de diplomatie, la salle du chapitre, la chapelle et le dortoir. A Lille, elles sont disséminées dans plusieurs établissements sanitaires qu'ont suscités l'épidémie du typhus ou les maladies engendrées par la carence de l'alimentation.

Le 8 juillet 1917, la municipalité de Valenciennes sollicite de Cambrai trois Augustines pour le soin des vieillards et des réfugiés; elles se prodiguent aussi, jusqu'au 20 mai 1918, au chevet des prisonniers malades, hébergés dans une annexe de l'Hôtel-Dieu, et c'est au mois de septembre, en gare de Valenciennes, que sœur Marie-Albérique tombera au champ du devoir en prodiguant ses soins à de pauvres évacués. Le 19 avril 1918, à Cambrai, l'orphelinat Vander Burch est réquisitionné pour les troupes : déjà confinées depuis le siège dans un local restreint, les six sœurs de Charité avec leurs six

maîtresses et leurs centaines d'orphelines, trouvent chez les sœurs Augustines la plus fraternelle hospitalité.

L'orage semble se rapprocher par moments; une lointaine artillerie, à certains jours, ébranle la ville; l'aurore de la délivrance ne va-t-elle pas bientôt se lever?... On le croirait, à voir la panique qui s'empare des Allemands... Déjà l'ordre a été donné par eux, en mars 1917, d'évacuer Saint-Quentin : les sœurs Augustines de cette ville, n'emportant que le strict nécessaire, se sont rendues à Soignies, où Mme de Savoie-Batard les installe dans son château de Carrières; elles y resteront plus de deux ans.

C'est là que viendront les rejoindre, au mois de janvier suivant, leurs sœurs de Comines au soir de leur dramatique odyssée. Restées dans leur hôpital sous l'occupation ennemie et sous une pluie d'obus, elles se sont vues forcées, en mai 1917, d'abandonner leur chère maison déjà bien délabrée. Elles sont parties les dernières, le 1^{er} juin, au nombre de 18 avec neuf orphelines, quand déjà la population civile avait quitté la ville totalement incendiée, à l'heure même où l'Allemand faisait sauter les ponts. Arrivées à Grammont (Belgique), le lendemain vers midi, les transfuges ont été recueillies dans un couvent de Bénédictines où l'une d'elles expira deux jours après; elles y sont restées seize mois et, le 24 septembre 1918, elles se sont embarquées pour la France. Vingt-quatre heures plus tard elles étaient à Pailhé, dans la province de Liège, et bientôt à Saint-Fontaine. Elles retrouvent enfin à Soignies leurs sœurs évacuées de Saint-Quentin; elles vont se réfugier avec elles, en avril, dans leur maison de Virelles.

En septembre 1918, la poussée des Alliés se porte vers l'Escaut. Le 8, au matin même de la Nativité de Notre-Dame, l'ordre est donné de vider Cambrai; il faut, la mort dans l'âme, quitter la maison mère. Sous l'égide de Mère Marie Saint-Jean, supérieure générale, et de Mère Marie Saint-Jacques, maîtresse des novices, toute la communauté se met en route pour le Cateau. Le petit convoi des exilés est reçu à bras

ouverts. Six jours après, nouveau départ. La Révérende Mère générale obtient trois camions automobiles allemands qui les transporteront, en pleine nuit, avec les sœurs âgées et les bagages jusqu'à Soignies, auprès des sœurs de Saint-Quentin. La vénérable aumônier, M. le chanoine Sapelier, la maîtresse des novices et le noviciat les rejoignent en chemin de fer.

Au Cateau, les Allemands sont aussi aux abois; l'ordre de départ ne se fait pas attendre. Le 9 octobre, les Augustines s'égrènent à leur tour sur la route de l'exil avec leurs cinquante vieillards. Quatre chariots traînés par des bœufs sont chargés de tout ce qu'il est possible d'emporter : vêtements, linge, ornements, orfèvrerie de la chapelle. Le sinistre cortège s'étire lamentablement sur un parcours de vingt-huit kilomètres; il arrive à Maroilles où le curé ouvre l'église à cette troupe lasse et disparate comme une « tribu de romanicels ». C'est là que tout ce petit monde, dix jours durant, va coucher sur la dure, sans un peu de feu, sans une botte de paille ou de foin. Deux sœurs mourantes sont recueillies dans un coin du presbytère qui regorge d'officiers allemands. L'une d'elles, sœur Marie Théodule, est transportée d'urgence à l'hôpital de Maubeuge où elle expirera dans la nuit du 18 au 19. En route maintenant pour Ferrière-la-Grande! Le maire, M. Willame, réserve à la petite troupe un accueil des plus bienveillants; il obtient de garder sur place les sœurs et les vieillards et c'est là que, le 9 novembre, quelques heures après la retraite précipitée des Allemands, sœur Marie Rose, sans une plainte, sans un cri, est foudroyée par la mort.

Pendant ce temps, les novices et les sœurs de la maison mère sont reléguées en Belgique dans la province de Liège, à trois kilomètres de la frontière allemande et à deux cents kilomètres de Cambrai.

La petite ville de Stavelot est célèbre par la fameuse abbaye bénédictine, fondée en 655 par saint Renacle et devenue hospice-hôpital. C'est là que les sœurs Augustines pourront, pendant leur exil de quatre mois, répondre à la

demande courtoise des autorités municipales et se dévouer sans relâche aux malades et aux vieillards chaque jour amenés du front de combat. Elles secourent aussi les prisonniers libérés qui attendent leur rapatriement et sont appelées à exercer leur ministère de charité auprès de nombreux infirmes de la localité.

Lorsque, après la déroute allemande, la joie leur sera donnée de revoir la maison familiale de la congrégation, elles n'y trouveront que des murailles et des toits percés à jour par les obus. De tout ce qu'elles y ont laissé rien ne subsiste guère; les archives ont été détruites ou emportées par l'ennemi; la chapelle est délabrée. Des ruines plus grandes encore s'accumulent à Comines, où l'antique hospice est totalement rasé; à Saint-Quentin où l'incendie, en détruisant la *Vie de Mère Monique*, écrite par une de ses Filles, a voulu, semble-t-il, favoriser le désir, le « désir d'être oubliée » qu'eut toujours cette restauratrice de la congrégation. Mais, pardessus les ruines matérielles qui couvrent le sol où se sont, depuis des siècles, illustrées les Augustines, vibre l'hommage public que leur rendent les populations reconnaissantes et que traduit en vers une plume d'or :

*Vos prières, comme vos mains,
Ont versé le baume de vie
A l'âme durement meurtrie
Au cours de ces temps inhumains*¹.

1. Anne Schneider, *Livre d'or de Cambrai martyr*, célébrant toutes les gloires cambrésiennes de la Grande Guerre et publié sous les auspices de la municipalité, 1922. Hommage aux sœurs Augustines

CHAPITRE XV

L'ŒUVRE DES AUGUSTINES

Les œuvres de Dieu participent à ce qu'il est : toujours renouvelées dans leur immortelle vie, elles étalent au soleil leurs haillons ; mais la charité chrétienne avec sa merveilleuse puissance d'adaptation vient à leur aide en variant ses moyens à l'infini, suivant les besoins du moment, sans rien perdre de ce qu'elle est. En cette charité Mère Monique a placé tout son espoir. Après avoir fait jaillir du sol cambrésien la maison mère de sa congrégation, elle rêve de la doter d'une chapelle où la splendeur ferait éclater aux yeux la majesté divine. Idée en apparence hardie, rêve irréalisable !

Voilà donc la pauvre supérieure tenaillée d'un côté par l'impuissance financière, de l'autre par les écrasantes dépenses du bel édifice qu'elle veut, avant de mourir, léguer à son nouveau foyer. Deux textes sacrés demeurent pour elle inséparables : « Le zèle de votre maison, Seigneur, me consume!... — Je puis tout en Celui qui me fortifie... » Voilà bien le secret de ses triomphes successifs ! Confiante en l'aide d'En-haut, elle a, dès le 1^{er} mai 1857, proposé à ses filles d'entreprendre une souscription qui serait de deux centimes par semaine, soit 1 fr. 05 par an : la somme serait de 21 francs pour l'espace de vingt années. Avec un enthousiasme indescriptible les sœurs ont applaudi au projet. Toutes veulent se faire quêteuses pour la future chapelle. Avec l'approbation de l'autorité diocésaine, quelques-unes sont désignées pour cette

épineuse mission : deux années durant, elles rayonneront jusque dans la région de Versailles et de Paris. Qui dira jamais les humiliants refus, les injustes méfiances qu'il leur faut essayer ? Traitées parfois comme de misérables aventurières, elles acceptent contradictions et mépris : « Ceci, murmure en souriant la bonne Sœur Marie-Lucie, ceci est pour nous... Lorsque nous ne gagnons rien pour notre chapelle, au moins nous amassons pour notre Ciel. »

Il est, par bonheur, des portes et des cœurs où l'on ne frappe jamais en vain : Dieu bénit visiblement tant de fatigues et d'épreuves volontaires. Que de fois la joie est au comble, lorsqu'au lieu d'argent pour la bâtisse, on ramène à la maison mère une ou deux postulantes pour le noviciat ! Bientôt la somme recueillie est jugée suffisante, la souscription est close. Mais la guerre de 1870 vient arrêter ce bel élan ; de gros sacrifices sont nécessaires pour les fondations naissantes de Crèvecœur et Saint-Quentin... Il faudra vingt années d'attente avant que soient engagés les travaux.

Les plans sont tracés d'une construction dont la sveltesse élèvera les âmes et dont les formes sont empruntées au style ogival flamboyant. C'est le 15 mai 1875 qu'est enfin jetée en terre la graine féconde de cette jolie fleur : la première pierre est solennellement posée par le chanoine Bonce, supérieur de la congrégation. Le vénérable octogénaire ne survivra lui-même qu'une année à cette inoubliable fête. En s'éteignant doucement le 20 mars 1876, il laissera par tout le diocèse, et particulièrement chez les Augustines, une réputation d'éminente sainteté. La silhouette de la chapelle au moins lui est apparue sur un fond mystérieux d'ombres imprécises : il ne l'a qu'entrevue dans la pénombre de ses désirs ; mais lui mort, elle se dessine, elle monte rapidement, gracieuse, solide, harmonieuse d'aspect. Les lignes équilibrées font un bel ensemble et, le mercredi de la Semaine sainte, 24 mars 1880, M. le chanoine Massart est délégué par le cardinal Régnier pour bénir la nouvelle construction. Le jeudi

suivant, 1^{er} avril, Mgr Monnier, assisté de M. Destombes, supérieur et vicaire général, vient consacrer l'autel.

Ainsi qu'un arbre géant qui pousse autour de lui ses puissantes racines et donne naissance à de multiples rejetons, la maison mère des Augustines voit surgir de nouvelles filiales. Chaque jour, sous la voûte de la chapelle neuve monte l'hymne de la reconnaissance, et les voix de nombreuses novices s'ajoutent aux anciennes pour redire le *Magnificat* et le redire encore. L'horizon s'éclaire d'espérance et les filles de saint Augustin maintiennent les nobles traditions : elles poursuivent sans faillir les saintes missions qui depuis des siècles leur sont dévolues : elles continuent de diriger les grands hôpitaux de Cambrai, Lille, Comines, Seclin. De nouveaux essaims se détachent parfois de la maîtresse ruche : l'un d'eux prend, le 23 mai 1850, la direction de l'hospice du Cateau. D'autres occupent, depuis le 8 février 1851, l'orphelinat et le pensionnat de Crèvecœur; depuis le 1^{er} avril 1851 le grand pensionnat de Saint-Quentin; depuis le 1^{er} octobre 1854 l'hospice-hôpital de Vendeuil; depuis le 1^{er} avril 1867 l'école et l'hospice de Wormhoudt, et vers la même époque, les écoles libres de Fenain et de Frais-Marais...

Le 8 juillet 1877, s'est ouvert à Lille le vaste hôpital Sainte-Eugénie, qui recevra, au lendemain de la chute de l'empire, le nom de La Charité. Une aile y est réservée à la Faculté libre de Médecine, une autre à celle de l'État. Toutes deux sont confiées, avec leurs différents services, aux Augustines de Cambrai. Quelques années plus tard, en mars 1881, l'Université catholique de Lille établit les sœurs dans sa maternité Sainte-Anne, en 1889 au dispensaire Saint-Raphael. Au mois de mai 1892, le docteur Dransart leur remettra l'Institut ophthalmologique de Somain; elles ouvriront, le 26 juin 1899, l'hospice d'Épéhy; en 1902, la maison de convalescence de Virelles...

Neuf années se sont écoulées depuis la consécration de la chapelle lorsque, le 2 juin 1889, la Mère Monique célèbre son

jubilé. Admirablement conservée en dépit des trois quarts de siècle de labeur accumulés sur sa tête, elle renouvelle entre les mains de Mgr Monnier les vœux de profession religieuse qu'elle prononçait à Lille, cinquante ans plus tôt, dans la chapelle de l'hospice Gantois. L'épreuve, hélas! est proche : une chute malencontreuse condamne cette femme active à l'immobilité. Dieu seul sait ce que souffre, deux années durant, sa nature vive et énergique. Il s'ensuit une sorte d'engourdissement général et d'affaiblissement. Étendue sur sa chaise longue et sans jamais démentir sa patiente résignation, elle prépare son éternité. C'est le 27 juin 1895 qu'à l'âge de quatre-vingt-un ans elle s'endort dans la paix du Seigneur au milieu de ses filles éplorees.

Les élections désignent la sœur Marie-Émilie Frutsaert pour lui succéder. Elle aussi, pendant une période de dix-neuf ans, tiendra d'une main ferme le gouvernail de la congrégation. La tempête en effet s'est mise à gronder plus violente. Dès l'année 1896 apparaissent les premiers symptômes de laïcisation : les écoles de Fenain, Frais-Marais, Crèvecœur et Wormhoudt, tenues par les Augustines, sont bientôt sacrifiées. C'est en vain qu'à Saint-Quentin sœur Marie-Émilienne, en dépit de ses cinquante ans, a voulu subir l'examen pour le professorat des Écoles normales; en vain le pensionnat qu'elle dirige est devenu, selon toutes les formes prescrites, École primaire supérieure, la seule même du département. Les portes en sont impitoyablement fermées.

Autre épreuve : comme toutes les congrégations françaises, celle des Augustines subit dans son recrutement le contre-coup de la persécution. Lorsque, en janvier 1914, la succession de la Mère Marie-Émilie va passer aux mains de Mère Marie-Saint-Jean Aubertin, l'on pourra se demander quels orages sont réservés à la nouvelle supérieure générale. La guerre accumule, au mois d'août, de terribles nuages. L'invasion allemande isole les différentes communautés. Seule la maison de Wormhoudt demeure en terre libre; mais partout les

souffrances physiques et morales qu'il faut subir et soulager donnent plus d'essor au dévouement. La mort aussi fait son œuvre : les rangs s'éclaircissent, l'avenir est bien sombre.

A Lille, l'hôpital de la Charité d'abord, puis le dispensaire Saint-Raphaël donnent asile, au cours de ces années troublées, à un petit troupeau choisi de postulantes. Dans l'impossibilité de se rendre au noviciat de Cambrai, elles reçoivent l'habit et, dès la délivrance du territoire, elles sont admises à la profession. Cheville ouvrière de cette organisation improvisée qui devait, assurer, malgré tout, le recrutement du noviciat, sœur Marie-François Régis, supérieure de l'hôpital de la Charité, est choisie en 1919 pour recueillir l'héritage de Mère Marie-Saint-Jean, démissionnaire. Sous sa forte impulsion se réparent les ruines accumulées par la guerre. La vie renaît lentement.

La paternelle affection de Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, donne aux Sœurs Augustines, en mai 1921, des constitutions conformes au nouveau code de droit canonique. Dans le grand arbre de la congrégation monte et circule une sève puissante qui multiplie les rameaux : sur ces branches il y a place, beaucoup de place pour les oiseaux du ciel... Peu à peu arrivent les vocations. Ça et là se fixent de nouveaux essaims : la clinique Saint-Camille, à Lille, est remise, le 15 juin 1921, aux soins des Augustines ; celle de Cambrai, sur les instances de Mgr Chollet, le 15 février 1922. Les sœurs sont réclamées à Bousies : elles y fondent, le 15 février 1923, un patronage de jeunes filles, un dispensaire, et inaugurent la visite des malades à domicile. A Cambrai, le 15 octobre 1923, elles entrent à la fondation Ledoux, qui comprend dispensaire, soins des malades à domicile, catéchisme aux enfants. De tous les coins du département du Nord, et même de l'Oise les instances arrivent pressantes, multipliées. Le recrutement permettra-t-il de satisfaire tant de besoins ? C'est le secret de Dieu. Mais une aube d'espérance commence à blanchir l'horizon...

CHAPITRE XVI

LA VIE ACTIVE ET INTÉRIEURE DE L'AUGUSTINE

Au foyer de Béthanie filtre une caressante lumière : Marie, aux pieds du Maître, est assise sur une natte, le visage rayonnant, les yeux brillants de bonheur. Elle savoure la parole divine comme une fleur la rosée du ciel. Marthe, de son côté, dans un perpétuel va-et-vient, vaque aux soins du ménage : elle apporte au voyageur fatigué les fruits d'or et le vin généreux des coteaux palestiniens. Contemplation de Marie, occupation de Marthe, résumant toute la vie de la Sœur Augustine. Animée de cette vie de la grâce que donnent les entretiens avec Jésus, elle vise à « l'unique-nécessaire » dans les œuvres d'apostolat, de miséricorde et de charité.

Au noviciat de la maison mère, loin des orages du monde, à l'abri des vents brûlants du siècle, elle a fait ample provision de soleil et de rosée : de cette rosée de la grâce, de ce divin soleil des âmes qu'elle s'est exercée à mieux connaître, à davantage aimer. Un jour elle s'est agenouillée dans le sanctuaire : son voile blanc de novice ondulait dans l'air embaumé; l'on eût dit les ailes de la colombe qui s'apprête à prendre l'essor dans l'azur du matin pour aller se baigner dans l'eau pure d'un lointain ruisseau... Cultivée soigneusement et de longue main, la fleur du sanctuaire cambrésien va s'ouvrir, rayonner au loin : riche en germes de zèle et de dévouement, pareille à l'habit religieux de la vêtue, pareille au lis des champs, elle restera, par le monde, d'une blancheur de neige, de cette blancheur immaculée qui ne se peut garder, selon le mot des *Constitutions*, « que dans les épines

de la mortification. » Sœur de Marthe et de Marie, la nouvelle professe a « choisi la meilleure part » : cette part, c'est le Ciel à faire descendre et régner sur terre; c'est la pauvreté, l'obéissance et la chasteté. Calquées sur la sublime vocation de la Vierge Mère, les deux fins de l'institut ne sont-elles pas d'attirer Jésus, ou, selon l'énergique expression de saint Paul, de le « buriner » en soi pour le donner aux âmes ? Le former en soi, tel est, pour les Sœurs Augustines, le principe de la *sainteté personnelle*; le donner aux âmes, telle est la raison d'être de leur *vie extérieure* et de leur apostolat.

L'amour de Dieu, comme l'enseigne saint Augustin, un amour poussé jusqu'au mépris de soi, construit seul la Cité céleste. Seul aussi ce même amour peut édifier les petites cités comprises dans la grande. La Sœur Augustine fera donc tout par amour, par un très humble et pur amour :

Mère de tous les fils et sœur de tous les frères¹, elle est l'esclave de sa fonction, la servante des blessés, des malades, des indigents. Pour elle, son service est plus qu'un service, mais une servitude : là repose le fondement de l'édifice qu'elle doit élever. Certes il faut des âmes contemplatives; il faut aussi des ouvrières actives pour s'employer au soulagement de l'ignorance, de la vieillesse, de l'infirmité, d'autant qu'à soigner les corps elles travaillent plus efficacement au salut des âmes. Et les âmes qui se confient à elles sont si nombreuses, si misérables, si délaissées²!...

1. Lamartine.

2. La fin secondaire et spécifique de l'Institut est de se dévouer, avec le secours de la grâce, aux œuvres de charité : 1^o soin des malades, des infirmes, des vieillards des deux sexes des orphelins et orphelines, dans les hôtels-Dieu, hospices et hôpitaux; 2^o visite à domicile, des malades indigents et distribution des secours; 3^o soin des malades à domicile; 4^o direction des ouvriers et orphelinats; 5^o instruction et éducation de la jeunesse, dans les écoles et pensionnats; 6^o tenue des salles d'asile. — Œuvres de préservation.

Depuis la petite orpheline qui ne sait ni A ni B en religion comme en science de la vie pratique, jusqu'à la vieille femme percluse, ruinée, caduque et délaissée; depuis le brave ouvrier victime des progrès de la moderne industrie jusqu'au va-nu-pieds qui mendie un asile et du pain, combien n'y a-t-il pas de membres souffrants de Jésus-Christ! A leur service, à leur chevet, pourquoi ne pas vivre de Dieu ici-bas en imitant sa charité afin de vivre de Dieu pendant l'éternité? Hospices, hôpitaux, ouvroirs, écoles, orphelinats, partout l'action plusieurs fois séculaire des *Augustines de Cambrai* rayonne aux lueurs de l'histoire. Ce sont là, pour les sœurs choristes et pour les coadjutrices¹, les pacifiques champs de bataille de l'apostolat.

Dieu veut être prié : elles le prient. Certes elles n'ont pas à faire monter la louange perpétuelle qui s'élève jour et nuit sous les voûtes des cloîtres contemplatifs et des abbayes; mais de la prime aurore jusqu'à l'extrême soir des laborieuses journées, elles offrent leurs pénibles et repoussants travaux en réparation des offenses et des crimes de l'humanité. Dieu veut être connu, prêché, béni dans les œuvres charitables; il veut être aimé, servi, pansé dans les pauvres et les souffrants. Le Christ lui-même n'a-t-il pas subi toutes les meurtrissures de la flagellation, de l'agonie, du crucifiement? Son corps n'a-t-il pas été sillonné, labouré d'affreuses plaies? Consolé lui-même à Gethsémani, il réserve à ceux qui souffrent les anges de sa Providence... Dans ce béni bataillon de la Charité, les Sœurs Augustines restent, depuis près de neuf siècles, le joyau cambrésien.

A pleines mains, dans les deux diocèses jumeaux de Lille et de Cambrai, Dieu prend plaisir à semer les vocations. Celles qui lèvent et qui mûrissent sont loin de suffire encore aux

1. Aux *Sœurs de chœur* appartiennent le gouvernement et la direction des œuvres et des emplois; aux *Converses* ou *Coadjutrices* les offices les plus humbles de la maison.

besoins pressants du moment. A cor et à cris les prêtres de paroisse réclament des sœurs pour visiter les malades, s'occuper des œuvres de jeunes filles, multiplier les dispensaires, apprendre le catéchisme aux enfants... Combien de temps encore les supérieures, la mort dans l'âme, se verront-elles dans la nécessité de refuser, faute de sujets ? Le glorieux passé des Augustines leur mérite d'autres et plus radieux lendemains. Il appartient à l'avenir de continuer leur longue et merveilleuse histoire. Déjà tressaillent les anges de la congrégation : la plume vibre d'impatience entre leurs doigts..

TABLE DES CHAPITRES

Préface de S. G. Mgr Chollet, archevêque de Cambrai.	5
Introduction	11
CHAP. I. — L'Ordre et la Règle de saint Augustin..	13
CHAP. II. — La Flandre hospitalière sous l'ancien régime	21
CHAP. III. — Les anciennes communautés d'Augustines dans la Flandre et le Hainaut.....	32
CHAP. IV. — Les premières fondations du Hainaut : les hôpitaux de Cambrai : Saint-Julien (1070); Saint-Vaast et Saint-Jean-Baptiste (1150); Prémy (1185)	49
CHAP. V. — Les hôpitaux du Cambrésis : Saint-Jacques-au-Bois (1231; Le Quesnoy et Sin-le-Noble (1233).	60
CHAP. VI. — Au Cateau : Saint-Sauveur de Montay (1311) et l'hôpital du Saint-Esprit (1492).....	71
CHAP. VII. — Les Augustines en Flandre : Cassel (1072); Comines (1196); Bourbourg; Gravelines, Bergues, Dunkerque, Bailleul (1283), Steenvoorde (1404)	75
CHAP. VIII. — A Lille (1215) : l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste dit <i>Saint-Sauveur</i>	85

CHAP. IX. — A Lille (1237) : l'hospice Comtesse	97
CHAP. X. — Autour de Lille : les fondations d'Orchies (1242) et Seclin (1246).....	108
CHAP. XI. — A Lille : les Augustines Noires (1423) et l'hospice Gantois (1462); à Roubaix : l'hôpital Sainte-Élisabeth (1466).....	119
CHAP. XII. — Dans la tourmente : fleurs de sang (1789-1800)	125
CHAP. XIII. — L'unification (1845) : Mère Monique..	139
CHAP. XIV. — A travers guerres et invasions : les ambulances (1870-71); en pays occupés (1914- 18).....	149
CHAP. XV. — L'œuvre des Augustines	158
CHAP. XVI. — La vie active et intérieure de l'Augus- tine.	163

VIE
DE
N.-S. JÉSUS-CHRIST

8^e Édition

EXPOSÉ HISTORIQUE, CRITIQUE, APOLOGÉTIQUE

PAR

L.-CL. FILLION, S.S.

Consulteur de la Commission biblique, ancien professeur d'Écriture Sainte

3 vol. in-8^o écu de 600 pag. environ : 24 fr., franco poste: 28 fr.

SOMMAIRE

- 1^{re} Partie. *Les sources de la vie de Jésus-Christ. Son milieu géographique, politique et religieux.* Ch. I. Documents. — Ch. II. Le pays du Christ. — Ch. III. Le peuple du Christ.
- 2^e Partie. *Le Christ avant l'Incarnation.* Ch. I. Le Christ au sein du Père, — Ch. II. Le Messie révélé peu à peu à Israël par les oracles spéciaux.
- 3^e Partie. *L'enfance et la vie cachée du Sauveur.* Les récits évangéliques. — Liv. I. La sainte enfance. Des deux annonces, les deux natiuités, la purification de Marie et la présentation de Jésus au temple. La visite des mages et ses suites. — Liv. II. Vie cachée du Sauveur : jusqu'à 30 ans, la personnalité humaine du Christ Jésus.
- 4^e Partie. *La vie publique de Notre-Seigneur.* Chronologie et durée du ministère de Jésus. Ordre vraisemblable des faits. — 1^o Depuis l'entrée en scène du précurseur jusqu'à son emprisonnement : Ministère de Jean-Baptiste. Jésus se prépare directement à ses hautes fonctions. Ministère préliminaire de Jésus, à Jérusalem, en Judée et en Samarie. — 2^o Depuis le début de la prédication de Jésus jusqu'à la seconde pâque de sa vie publique. Glorieux commencements. Jésus parcourt la Galilée en prêchant l'Évangile et en opérant des miracles. Début du conflit de Jésus et des Pharisiens. — 3^o Entre la seconde et la troisième pâque. Depuis la seconde pâque jusqu'à l'élection des apôtres. Depuis l'élection des apôtres jusqu'à l'onction de la pécheresse. Jésus parcourt de nouveau la Galilée en prêchant l'Évangile. La parabole du royaume des cieux. Troisième voyage de prédication jusqu'à la troisième pâque. — 4^o Entre la troisième pâque et la fête de la Dédicace. Grand voyage du Sauveur en Phénicie, dans la haute Gallée et la Décapote, faite glorieux de la vie publique. — 5^o De la fête des Tabernacles jusqu'à la Dédicace. Jésus quitte la Galilée et se dirige sur Jérusalem. Séjour à Jérusalem. Nouvelle série de leçons à l'adresse des disciples, des foules et des pharisiens. Séjour en Perée. — 6^o Depuis la Dédicace jusqu'à l'entrée triomphale à Jérusalem.
- 5^e Partie. *Vie souffrante de N.-S. J.-C.* Le Christ triomphateur. Le Christ se conduit en maître et en vainqueur dans le temple. Les préliminaires de la passion. La Divine victime.
- 6^e Partie. *Vie glorieuse du Christ.* Résurrection du Sauveur. L'ascension. Appendices (68).

LA PRIÈRE DE L'ÉGLISE

Par A. MOLIEN

Ancien professeur de liturgie au grand Séminaire d'Amiens

I La Messe et les heures du jour. — II. L'année liturgique.

2 forts volumes in-12, de 530-618 pages, 30 frs.

Chaque volume séparément : 16 frs.

- 1^{re} PARTIE. **La Messe.** — *Histoire de la Messe* : La Messe aux premiers temps de l'Église Heures et jour de la messe, langue liturgique, cérémonies. La basilique et l'autel. Naissance des diverses liturgies de l'Occident. La messe solennelle du pape et de l'évêque au moyen âge. Extension de la liturgie romaine en Occident. — 1^o *Préparation à la Messe* : Les ornements, arrivée à l'autel, aspersion. Préparation du prêtre. Le prêtre monte à l'autel. Encensement de l'autel. — 2^o *Avant-Messe. Messe des Catéchumènes* : Introit, Kyrie eleison, Gloria in excelsis, Dominus vobiscum, Collecte, Épître, Graduel, Trait et prose, Évangile. Prône ou homélie. Credo. — 3^o *La Messe des fidèles. Sacrifice proprement dit* : de l'offertoire au canon, oblation, chant de l'offertoire, prière de l'oblation. Encensement. Le prêtre se lave les mains. Suscipe Sancta Trinitas. Orate fratres et secrète. Le canon de la messe. Préface du canon. Prière eucharistique, le Sanctus. Canon proprement dit. Anamnèse, Offrande, Épiclèse, Intentions générales après la Consécration, fin du canon, remarque sur l'origine du canon. Après le canon, préparation à la communion, la communion. — 4^o *Action de grâces, dernières prières; bénédiction.* L'action de grâces. Ablution. Postcommunion. *Ite missa est.* Le renvoi. Bénédiction. Dernier évangile.
- 2^e PARTIE. **Les autres prières de la journée.** — Prime. La prière du matin. Petites heures. Sanctification du travail. — Les Vêpres. Les Complies. La prière du soir. Saluts.
- 3^e PARTIE. **L'Année liturgique.** — *Cycle de Noël* : Origine. Liturgie de l'Avent, de Noël. Entre Noël et l'Épiphanie. L'Épiphanie. Fête de la Purification. Réjouissance du temps de Noël et de l'Épiphanie. — *Cycle de Pâques* : Origine du cycle de Pâques. Liturgie de la Septuagésime. Liturgie du carême en général. Les quatre premiers jours de carême, les semaines de carême. Le dimanche des Rameaux. La Semaine sainte, les premiers jours. Office des ténèbres, le jeudi, vendredi et samedi saints. Fête de Pâques. La Semaine de Pâques. Le temps pascal. Les dimanches après Pâques. Les Rogations, l'Ascension. — *Le temps de la Pentecôte* : La Pentecôte, Semaine de la Pentecôte. La Sainte Trinité. La Fête-Dieu. La fête du Sacré-Cœur. La fête du Précieux Sang. La fête de la Transfiguration. Le temps après la Pentecôte.

GUIDE DE VOCATION RELIGIEUSE

Par l'Abbé RAIMBERT

3 forts volumes in-8° raisin de 600 pages, ornés de gravures

Prix : 30 francs

SOMMAIRE DU T. II (CONTEMPLATIVES ET MIXTES)

1. Bénédictines. — 2. Bénédictines du S. Sacrement. — 3. Bénédictines du Calvaire. — 4. Bénédictines du S. Cœur de Marie. — 5. Bénédictines adoratrices de Tyburn. — 6. Chartreuses. — 7. Nibertines. — 8. Cisterciennes. — 9. Cisterciennes de Port-Royal. — 10. Cisterciennes de Senanque. — 11. Dominicaines du second ordre. — 12. Annonciades de la B. Jeanne de Valois. — 13. Clarisses. — 14. Capucines de Bourbourg. — 15. Franciscaines pénitentes de Ste-Élisabeth (Paris). — 16. Franciscaines pénitentes de Ste-Élisabeth (Lyon). — 17. Franciscaines de Champfleure (Le Mans). — 18. Carmélites. — 19. Visitation. — 20. Verbe incarné (Azerables). — 21. Annonciades célestes. — 22. Rédemptoristes. — 23. Passionnistes. — 24. Ordre du T. S. Sacrement. — 25. Adoration perpétuelle (Picpus). — 26. Marie Réparatrice. — 27. Adoration réparatrice. — 28. Franciscaines de Ste-Marie-des-Anges. — 29. — Sœurs Servantes du T. S. Sacrement. — 30. Victimes du Cœur de Jésus (Marseille). — 31. Victimes du Cœur de Jésus (Avenières). — 32. Filles du Cœur de Jésus. — 33. Sœurs du Cœur agonisant de Jésus. — 34. Action de grâce de Mauron. — 35. Adoration perpétuelle (Lyon-Char treux). — 36. Présentation Saint-Laurent d'Olt. — 37. Adoration perpétuelle (Bellemagny). — 38. Orantes de l'Assomption. — 39. Orantes de l'Ave Maria. — 40. Ursulines. — 41. Ursulines ermites de St-Augustin. — 42. Congrégation de N.-Dame (chan. reg. de St-Augustin). — 43. Congrégation de N.-Dame (de Lestonac). — 44. St-Enfant Jésus (Dames de St-Maur). — 45. Retraite du Sacré-Cœur. — 46. Présentation de Tours. — 47. Mère de Dieu (Légion d'honneur). — 48. St-Paul de Chartres. — 49. SS. CC. de Jésus et de Marie (Louvencourt). — 50. Bernardines d'Esquermes. — 51. St-Joseph de Cluny. — 52. Fidèles Compagnes de Jésus. — 53. Sœurs de Nazareth. — 54. Éducation chrétienne d'Argentan. — 55. Compassion de la sainte Vierge. — 56. Union des SS. CC. — 57. La Vierge Fidèle. — 58. N.-Dame de Sion. — 59. Auxillatrices des Ames du Purgatoire. — 60. Institution de N.-D. des Missions. — 61. Sœurs Oblates de St-François de Sales. — 62. Sœurs Blanches de N.-D. d'Afrique. — 63. N.-Dame des Apôtres. — 64. Franciscaines Missionnaires de Marie. — 65. Sainte Famille du S.-Cœur. — 66. Missionnaires du Saint-Esprit. — 67. Dames de l'Assomption. — 68. Enfant Jésus.

T. III (HOSPITALIÈRES)

Œuvre de propagande des Saints Évangiles

Vente exclusive : LIBRAIRIE LETOUZEY & ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL, PARIS-VI.

Les Saints ÉVANGILES

TRADUITS

par L. C. FILLION, S. S.

Anc. Prof. d'Écriture Sainte, Consulteur de la Commission biblique.

Vol. in-18 de 258 pages, soigneusement imprimé sur papier bible,
Couverture illustré, broché, rogné.

PRIX DE VENTE ABSOLUMENT NET.

1 exemplaire pris à la Librairie 0 fr. 75, franco 1 fr.
Cartonné, dos toile. 1 fr. 25 franco 1 fr. 50

*Les demandes doivent être accompagnées du montant
par chèque banque ou postal, Paris c./c. 2043.*

Le dernier Congrès de propagande des Saints Évangiles réuni à Paris, en 1922, a émis le vœu que l'on publie une édition populaire des Saints Évangiles, à un prix aussi réduit que possible, pour permettre d'en faciliter la diffusion.

Sollicités de donner une édition de propagande de la traduction si appréciée de M. FILLION, nous avons établi, sous un format aussi réduit que possible, un petit volume de 256 pages, d'une présentation agréable, d'une impression irréprochable, sur un papier de qualité supérieure.

Nous avons cru devoir donner la traduction séparée de chacun des quatre évangiles, estimant que la concordance même la plus parfaite ne saurait remplacer le texte des auteurs inspirés dont elle interprète la plupart du temps, et déforme parfois, la pensée.

Cette édition est accompagnée de notes rédigées le plus brièvement possible et destinées à rendre plus claires quelques informations géographiques, archéologiques, dogmatiques et autres dont les évangélistes ont parsemé leurs récits et aussi à rendre compte de plusieurs difficultés ou obscurités qu'on rencontre çà et là.

IMP. LETOUZEY ET ANÉ, 87, BOULEVARD RASPAIL, PARIS-VI^e
R. C. Seine 49141

